



Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Service de l'Environnement



**Infrastructure aéroportuaire des villages de
Kuujuarapik et Whapmagoostui
Inventaire archéologique**

**Rapport final
décembre 1993**



Gouvernement du Québec
Ministère des
Transports

**Infrastructure aéroportuaire des villages de
Kuujuarapik et Whapmagoostui**

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

Rapport final

MAI 1993

Cette étude a été exécutée par le personnel du Service de l'environnement (1993).

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Division des études environnementales Est :

Esther	Laforte	archéologue
François	Morneau	géomorphologue
Denis	Roy	archéologue

Division des études environnementales Ouest :

Jean	Dumont	archéologue
------	--------	-------------

Soutien technique :

Lucie	Dussault	agente de secrétariat
Carole	Dumont	cartographe

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE TRAVAIL	i
TABLE DES MATIÈRES	ii
LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES PHOTOGRAPHIES	viii
MANDAT	x
1.0 LOCALISATION DES TRAVAUX	1
2.0 MÉTHODE	3
2.1 RECHERCHES DOCUMENTAIRES PRÉALABLES	3
2.2 CONTEXTE DE L'INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE	3
2.3 MÉTHODES D'EXPLORATION	4
3.0 ÉTAT DES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES ANTÉRIEURES	7
3.1 INTERVENTIONS ARCHÉOLOGIQUES	7
3.2 SITES ARCHÉOLOGIQUES	7
4.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE	9
4.1 GÉOLOGIE, GÉOMORPHOLOGIE ET ÉVÉNEMENTS POST-GLACIAIRE	9
4.2 VÉGÉTATION ACTUELLE	9
4.3 RESSOURCES FAUNIQUES ACTUELLES	10
4.4 CLIMAT	10
4.5 UNITÉS DE PAYSAGE	10

5.0	L'INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE	11
5.1	UNITÉ 2	11
5.1.1	Description	11
5.1.2	Méthode	11
5.1.3	Résultats	12
5.1.3.1	GhGk-88	12
5.1.3.2	GhGk-84	16
5.1.3.2.1	Structure 1	16
5.1.3.2.2	Structure 2	21
5.1.3.2.3	Structure 3	21
5.1.3.2.4	Structure 4	21
5.2	UNITÉ 3	25
5.2.1	Description	25
5.2.2	Méthode	25
5.2.3	Résultats	26
5.2.3.1	GhGk-82	26
5.2.3.1.1	Structure et foyer	28
5.3	UNITÉ 4	28
5.3.1	Description	28
5.3.2	Méthode	31
5.3.3	Résultats	31
5.4	UNITÉ 5	31
5.4.1	Description	31
5.4.2	Méthode	31
5.4.3	Résultats	31

5.5	UNITÉ 6	32
	5.5.1 Description	32
	5.5.2 Méthode	32
	5.5.3 Résultats	32
5.6	UNITÉ 7	35
	5.6.1 Description	35
	5.6.2 Méthode	35
	5.6.3 Résultats	35
5.7	UNITÉ 8	37
	5.7.1 Description	37
	5.7.2 Méthode	37
	5.7.3 Résultats	37
5.8	UNITÉ 10	37
	5.8.1 Description	37
	5.8.2 Méthode	38
	5.8.3 Résultats	38
	5.8.3.1 GhGk-78	40
	5.8.3.1.1 Structure	40
5.9	UNITÉ 11	43
	5.9.1 Description	43
	5.9.2 Méthode	43
	5.9.3 Résultat	43
5.10	UNITÉ 12	43
	5.10.1 Description	43
	5.10.2 Méthode	43
	5.10.3 Résultats	44

5.11	UNITÉ 13	44
5.11.1	Description	44
5.11.2	Méthode	44
5.11.3	Résultats	44
5.12	UNITÉ 14	44
5.12.1	Description	44
5.12.2	Méthode	45
5.12.3	Résultats	45
5.12.3.1	GhGk-81	45
5.12.3.1.1	Structure	46
5.13	UNITÉ 15	46
5.13.1	Description	46
5.13.2	Méthode	46
5.13.3	Résultats	46
5.14	UNITÉ 16	49
5.14.1	Description	49
5.14.2	Méthode	49
5.14.3	Résultats	49
6.0	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	50

OUVRAGES CONSULTÉS

ANNEXES

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude et des unités d'inventaire et résultats. Source: photographie aérienne, M.T.Q. 86026-24, échelle 1 : 8 000 (extrait agrandissement 2X)	2
Figure 2 : Plan de la structure du site GhGk-88	13
Figure 3 : Plan de la structure 1 du site GhGk-84	18
Figure 4 : Plan des structures 2 et 3 du site GhGk-84	22
Figure 5 : Plan de la structure du site GhGk-82	29
Figure 6 : Croquis de la structure S-2	34
Figure 7 : Plan de la structure du site GhGk-78	42
Figure 8 : Plan de la structure du site GhGk-81	48

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse chronologique des interventions
archéologiques 8



LISTE DES PHOTOGRAPHIES

F1-7292-23-24	: Site GhGk-88, vue panoramique de la structure dans un axe nord-sud, secteur du prolongement de la piste . . .	14
F2-7288-0-1-2	: Site GhGk-88, vue panoramique de la structure dans un axe nord-sud, secteur du prolongement de la piste (unité 2) . . .	14
F2-7288-6	: Vue sur le mur S-0 du puits # 1 effectué à l'intérieur de la structure du site GhGk-88 dans l'unité 2	15
F2-7288-7	: Vue sur le mur S-0 du puits # 2 effectué à l'extérieur de la structure du site GhGk-88 dans l'unité 2	16
F2-7288-10	: Vue direction ouest sur la structure 1 du site GhGk-84 dans l'unité 2	17
F2-7288-11	: Vue direction sud sur la structure 1 du site GhGk-84 dans l'unité 2	17
F2-7288-12	: Vue sur le mur sud du puits # 1 effectué à la limite extérieure nord de la structure 1 du site GhGk-84 dans l'unité 2	19
F2-7288-13	: Vue sur le mur ouest du puits # 2 en association avec la structure 1 du site GhGk-84 dans l'unité 2	19
F2-7288-13	: Vue sur le mur ouest du puits # 2 en association avec la structure 1 du site GhGk-84 dans l'unité 2	19
F2-7288-14	: Vue sur le mur est du puits # 3 effectué en association avec la structure 1 du site GhGk-84 dans l'unité 2	20
F2-7288-15-16-17	: Vue panoramique sur les structures 2 et 3 du site GhGk-84 dans l'unité 2 Vue direction en est	20

F2-7288-18	: Vue en direction est sur la structure 3 du site GhGk-84 dans l'unité 2	23
F2-7288-20	: Vue sur le mur nord du puits # 2 effectué en association avec la structure 3 du site GhGk-84 dans l'unité 2	24
F2-7288-21	: Vue sur la structure 4 du site GhGk-84 dans l'unité 2, vue en direction sud, sud-ouest	24
F4-7290-19	: Vue d'un foyer récent dans le quadrilatère E-3 dans la sous-unité 3.3, vue en direction est	27
F5-7291-20	: Vue sur la structure du site GhGk-82 de l'unité 3, vue en direction sud	27
F5-7291-17	: Vue sur le puits effectué à l'intérieur de la structure du site GhGk-82 de l'unité 3 vue en direction sud-est	30
F5-7291-18	: Vue sur le puits et le foyer à l'intérieur de la structure GhGk-82 de l'unité 3, vue en direction sud, sud-est	30
F3-7289-25	: Vue sur la structure S-2 dans le quadrilatère E-9 de l'unité 3	33
F5-7291-12	: Vue sur la structure contemporaine dans le quadrilatère C-8 de l'unité 7, vue en direction ouest	36
F4-7290-24	: Vue sur la sépulture d'enfant (GhGk-66), de la sous-unité 10.4 vue en direction nord, nord-est	39
F4-7290-15	: Vue en direction nord, nord-est, de la structure du site GhGk-78 dans l'unité 10	41
F4-7290-17	: Vue en direction nord, nord-est sur la structure du site GhGk-81 dans l'unité 14	47

MANDAT

Entre le 22 et le 30 août 1990, la Division des études environnementales Est du ministère des Transports du Québec a réalisé un inventaire archéologique pour le projet de réaménagement de l'aéroport de l'agglomération des villages de Kuujjuarapik et Whapmagoostui au Nouveau-Québec. Cet inventaire s'inscrit dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement effectuée par le ministère des Transports du Québec préalablement aux travaux de construction.

L'inventaire archéologique permet de s'assurer qu'aucun vestige d'occupation humaine ancienne ne soit détruit par les travaux de réaménagement des infrastructures aéroportuaires.









1.0 LOCALISATION DES TRAVAUX

La zone d'étude se situe au nord du 55° parallèle dans la circonscription électorale d'Ungava au Nouveau-Québec. Elle est géographiquement située dans la province tectonique supérieure de la région physiographique du Bouclier canadien. Elle fait partie du bassin hydrographique de la Grande rivière de la Baleine et se trouve à l'embouchure de cette rivière avec la mer d'Hudson.

La zone d'inventaire archéologique a été délimitée en fonction de l'aire de construction prévue par le ministère des Transports du Québec concernant le projet de réaménagement de l'aéroport de l'agglomération des villages de Kuujuarapik et Whapmagoostui, autrefois Poste-de-la-Baleine. La zone se trouve sur la rive nord de la Grande rivière de la Baleine. Il s'agit d'une bande ayant une largeur moyenne approximative de 450 m, située entre le littoral de la mer d'Hudson à l'ouest et l'intérieur des terres à l'est, par environ 950 m de longueur entre l'extrémité nord de la piste d'atterrissage actuelle au sud et la seconde baie au nord. La zone d'étude représente une surface approximative de 42 750 m² (voir figure 1).

Figure 1:
Localisation de la zone d'étude
et des unités d'inventaire
et résultats.

Légende

Sous-unité de paysage	10,1
Foyer	
Structure	
Sépulture	
Piège à renard	
Fosse	
Cache	
Ossements de Caribou	
Structure #1	 S-1
Site archéologique	 GhGk-81

Source: Photographie aérienne
MTQ 86026-24

échelle : 1:8000
(extrait agrandissement 2X)

2.0 MÉTHODE

2.1 RECHERCHES DOCUMENTAIRES PRÉALABLES

Une recherche documentaire¹ a été effectuée préalablement aux travaux d'inventaire afin de:

- prendre connaissance des recherches archéologiques réalisées dans la région de la zone d'étude avant 1990;
- connaître les sites archéologiques répertoriées dans la région de la zone d'étude avant 1990;
- prendre connaissance de la documentation disponible concernant le milieu physique.

2.2 CONTEXTE DE L'INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

Considérant, dans la région de la zone d'étude, l'intensité de l'occupation humaine, la densité des sites archéologiques présents, la diversité culturelle représentée (Paléoesquimau, Néoesquimau, Amérindien préhistorique et historique), la disponibilité des ressources fauniques favorables à l'implantation humaine, la diversité géographique ou géomorphologique (paléo-plage, pointe rocheuse, tomboło, pointe, baie, etc.) pouvant représenter différents types d'occupation humaine de ces espaces et finalement les dimensions de la zone d'étude, il fut déterminé, préalablement aux activités de recherche pratique, que toutes les unités de paysage identifiées pourraient être systématiquement explorées, que ce soit par sondage systématique et/ou inspection visuelle systématique.

1 *La principale source documentaire consultée à été la suivante: Administration Régionale Crie/Grand Conseil des Cris du Québec, Denton, Laforte et Lessard, 1993 (rapport inédit)*

2.3 MÉTHODES D'EXPLORATION

Compte tenu du contexte spécifique de l'inventaire archéologique, les techniques d'inventaires ainsi que les méthodes d'enregistrement des données furent établies préalablement aux activités sur le terrain:

- la totalité des aires à inventorier fera l'objet d'une inspection visuelle méticuleuse et systématique;
- des sondages archéologiques systématiques seront réalisés à tous les 15 m en quinconce (donc les puits d'une ligne de sondages seront toujours décalés de 7,5 m de la précédente ligne) sur la totalité de la surface à couvrir;
- les sondages archéologiques seront réalisés à la pelle, le contenu étant systématiquement et minutieusement vérifié à la truelle;
- chaque puits de sondage archéologique couvrira une superficie minimale de 900 cm²;
- dans l'éventualité où des vestiges archéologiques seraient mis au jour par sondage ou observés en surface, des puits de sondages seront pratiqués en périphérie à une distance maximale de 5 m afin de déterminer l'étendue et l'importance du ou des sites localisés;
- dans l'éventualité de puits supplémentaires réalisés en périphérie d'un puits positif, ceux-ci seront de 50 cm X 50 cm et seront excavés à la truelle;
- feront exception aux sondages archéologiques les affleurements rocheux de surface et les aires où des enlèvements de matériaux meubles et/ou des bouleversements divers empêchent toutes possibilités de pratiquer les sondages archéologiques;
- la profondeur de chaque puits de sondage sera déterminée par la couche de sol identifiée comme étant archéologiquement stérile;
- le cas échéant, les vestiges identifiés dans les puits pratiqués à la pelle seront localisés par rapport à la couche de sol de référence;
- le cas échéant, dans le cas des vestiges identifiés dans les puits de sondage pratiqués à la truelle, tous les outils et fragments d'outils seront localisés horizontalement et verticalement;

- le cas échéant, les éclats et déchets de taille seront localisés par quadrant à l'intérieur de chaque puits de sondage et en rapport avec la stratigraphie existante ou arbitraire;
- le cas échéant, les artefacts de la période historique seront localisés individuellement ou en lots selon leur nombre et leur importance;
- le cas échéant, les traces éventuelles d'aménagement seront toutes localisées individuellement et leur contenu artefactuel sera identifié par rapport à elles. Toutes les mesures, plans et relevés stratigraphiques et photographiques (diapositives) nécessaires à leur compréhension seront effectués;
- le cas échéant, tous les échantillons de sol, de charbon de bois et autre matériel organique, ou de toute autre matière nécessaire à la compréhension d'éventuels sites seront recueillis adéquatement au cours des travaux;
- tous les puits de sondages positifs seront précisément localisés et arpentés sur le terrain;
- tous les puits de sondage pratiqués seront comptabilisés; sondages archéologiques positifs et négatifs différenciés. L'orientation et l'emplacement des lignes de sondages seront reportés sur un plan adéquat;
- pour chacun de sites éventuellement découverts, l'évaluation de son état et une description de son contexte environnemental seront effectuées. De plus, les recommandations quant à l'éventualité d'une fouille archéologique seront émises;
- dans l'éventualité où des "collectes de surface" devraient être effectuées, les outils et fragments d'outils seront localisés individuellement. Les éclats et déchets de taille seront prélevés par quadrant, suite à l'implantation d'un quadrillage;
- dans les cas de l'implantation d'un quadrillage ou de lignes d'orientation de sondages, un plan de référence sera préparé et joint au rapport final;
- tout aménagement, structure ou organisation de l'espace de nature anthropique, autre qu'archéologique, fera l'objet d'une description détaillée, d'un relevé cartographique, d'un croquis et d'un relevé photographique;
- tous les sondages réalisés seront remblayés;

- pendant les travaux d'inventaire, toutes les données pertinentes seront minutieusement consignées, soit: tenue à jour des notes de terrain, enregistrement des données sur l'environnement, enregistrement photographique et vidéo, relevés des profils stratigraphiques, réalisation de croquis et plans et le cas échéant, localisation individuelle de vestiges sur grille métrique, par niveau de sol.
-

3.0 ÉTAT DES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES ANTÉRIEURES

3.1 INTERVENTIONS ARCHÉOLOGIQUES

Depuis la fin des années 1960, diverses interventions archéologiques ont été effectuées dans la région de la zone d'étude. Plusieurs d'entre elles, incluant études de potentiel archéologique, inspections visuelles, inventaires archéologiques, fouilles de sites et analyses des données, concernaient la zone d'étude actuelle. Un tableau synthèse présente chronologiquement chacune des interventions réalisées dans la zone d'étude entre 1960 et 1990 (tableau 1). Notons que ce rapport ne mentionne pas les activités postérieures à 1990, puisqu'à l'heure actuelle les rapports concernant ces travaux ne sont pas tous disponibles.

3.2 SITES ARCHÉOLOGIQUES

Plus d'une quarantaine de sites archéologiques amérindiens et inuit des périodes préhistorique et historique sont connus dans la région de la zone d'étude. Ces sites sont tous localisés dans les unités de paysage de la zone d'étude.

TABEAU 1 : SYNTHÈSE CHRONOLOGIQUE DES INTERVENTIONS ARCHÉOLOGIQUES

ANNÉE	PROMOTEUR DU PROJET DE RECHERCHE	RÉFÉRENCE AU RAPPORT	ÉTUDE DE POTENTIEL	INSPECTION VISUELLE	INVENTAIRE	FOUILLE	ANALYSE	SITES DÉCOUVERTES	SITES FOUILLES	SITES ANALYSES
1967	EXPÉDITION DE RECHERCHE À LA BAIE D'HUDSON	HARP, 1967			X			GhGk-1,2,3		
1969	CENTRE D'ÉTUDES NORDIQUES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	PLUMET, 1976			X	X		GhGk-4,5,6	GhGk-4	
1970	EXPÉDITION DE RECHERCHE À LA BAIE D'HUDSON	HARP, 1972			X	X		GhGk-7,8,9	GhGk-4	
1972	CENTRE D'ÉTUDES NORDIQUES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	GOSSELIN ET AL., 1974			X	X		GhGk-10,11,12	GhGk-6	
1975		PLUMET, 1976					X			GhGk-4,5,6,10
1975		PLUMET, 1980					X			GhGk-4
1977	HYDRO-QUÉBEC	ARCHÉOTEC, 1978 b	X							
1978	HYDRO-QUÉBEC	ARCHÉOTEC, 1978 b		X	X			GhGk-13 à 19		
1980	HYDRO-QUÉBEC	ARCHÉOTEC, 1980 d	X	X	X			GhGk-20,23,24		
1981	HYDRO-QUÉBEC	ARCHÉOTEC, 1981	X	X	X			GhGk-44,45		
1981	HYDRO-QUÉBEC	ARCHÉOTEC, 1982				X			GhGk-20	
1982	HYDRO-QUÉBEC	HYDRO-QUÉBEC, 1982					X			?
1983	MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES	AMÉNATECH, 1983					X			?
1983	INSTITUT CULTUREL AVATAQ	AMÉNATECH, 1984					X			?
1986	ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK	INSTITUT CULTUREL AVATAQ, 1987		X	X			GhGk-63		
1988	MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC	GRAND CONSEIL DES CRIS DU QUÉBEC (1991)		X			X	GhGk-64 à 77		GhGk-1 à 88
1989	MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC	MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, 1989		X				GhGk-78 à 80, 84 à 86		

4.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

4.1 GÉOLOGIE, GÉOMORPHOLOGIE ET ÉVÉNEMENTS POST-GLACIAIRE

Le socle rocheux de la zone à l'étude date de l'Archéen et se compose essentiellement de granite-gneiss de la province du Supérieur, associé au Bouclier canadien. Il affleure d'ailleurs sur la majorité de la zone d'étude. Les sédiments meubles se concentrent principalement le long de la Grande rivière de la Baleine jusqu'à son embouchure ainsi qu'en bordure de la côte de la mer d'Hudson. Le littoral actuel correspond à une zone de contact discordant avec des roches sédimentaires et basaltiques du Protérozoïque (Lessard, 1993 : 7).

Le relief local est constitué de collines basses aux sommets généralement arrondis et entrecoupés d'un réseau d'infractuosités relativement dense. Le profil topographique général du terrain s'incline vers la côte suivant une pente faible à moyenne sur une distance d'environ 2 km depuis une altitude de 70 à 90 m vers l'est et le sud-est (Lessard, 1993 : 7).

Les événements majeurs du Quaternaire de la région sont le retrait du glacier vers 8 000 ans A.A.¹ et l'invasion marine subséquente. Ces deux événements sont entrecoupés par la vidange du lac Barlow-Ojibway dont les traces sont enregistrées dans la zone plus au sud, à l'interface du till et des argiles marines (Lessard, 1993 : 7).

4.2 VÉGÉTATION ACTUELLE

La zone d'étude se trouve dans la zone de végétation héli-arctique, c'est-à-dire zone de transition entre la forêt et la toundra. Dans cette région de landes à lichens et à épinettes blanches, on retrouve à l'occasion sur le littoral le pin gris, le peuplier baumier, le peuplier faux-tremble et le mélèze. Cependant, les hauts plateaux, dont l'altitude est supérieure à 500 m, se trouvent dans une région de landes arctiques caractérisées par l'absence de couvert forestier et par une flore typique à cet environnement. De plus, en périphérie des rivières, des plans d'eau et des tourbières, une végétation plus dense se compose de saules, d'aulnes, de

1 ans A.A.: années avant aujourd'hui

De plus, en périphérie des rivières, des plans d'eau et des tourbières, une végétation plus dense se compose de saules, d'aulnes, de cypéracées et de graminées qui constituent un habitat très favorable pour la faune avienne et terrestre (Aménatech, 1984, t.1 : 9 à 12 et Archéotec, 1982 : 34 à 38).

4.3 RESSOURCES FAUNIQUES ACTUELLES

Les ressources fauniques de la région de la zone d'étude sont abondantes et variées, comprenant des mammifères terrestres, petits et gros gibiers, des mammifères marins, la faune avienne et ichtyenne. D'après les données paléoenvironnementales disponibles pour cette région, la faune actuelle n'aurait subi aucun changement significatif depuis les trois derniers millénaires (Aménatech, 1984, t.1 : 12 à 17 et Archéotec, 1982 : 38 à 42).

4.4 CLIMAT

Le climat actuel de la région de la zone d'étude est de type continental subarctique avec une température annuelle moyenne de - 4,4°C. La température est largement conditionnée par le cycle du gel des eaux d'une part, de la mer d'Hudson sur la côte et, d'autre part, des plans d'eau à l'intérieur des terres. Bien que le nombre de jours de gel soit de 243 jours par année, le bassin de la Grande rivière de la Baleine se trouve à l'extérieur de la zone de pergélisol continu septentrionale (Archéotec, 1982 : 31 à 34).

4.5 UNITÉS DE PAYSAGE

La zone d'étude a été découpée en unités et sous-unités de paysage afin de caractériser les sous-ensembles qui correspondent à des unités homogènes (voir figure 1). Chacune des unités est présentée avec les caractéristiques qui lui sont propres, sous forme d'un fichier écogéomorphologique. Chaque fiche présente le numéro et le nom de l'unité, la description de l'unité et du sol, le type géographique, le type géomorphologique, le drainage, la texture, la stratigraphie et la topographie. De plus, chaque unité a fait l'objet d'un croquis en coupe (Morneau, 1993).

5.0 L'INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

Pour les fins de l'inventaire archéologique, la zone d'étude a été divisée en unités et sous-unités en fonction du découpage en unités de paysage telles que définies au chapitre 4. Cependant, certaines unités et sous-unités sont exclues de l'inventaire archéologique étant localisées à l'extérieur de la zone d'étude. Il s'agit des unités 1 - 9 - 17 - 18 - 19 et 20. D'autres unités et sous-unités se trouvent en partie dans la zone d'étude et en partie à l'extérieur de celle-ci, soit les unités et sous-unités 2 - 3,5 - 8 - 14 - 15 et 16. Les méthodes d'inventaires préalablement déterminées ont été adaptées pour chacune des unités et sous-unités.

5.1 UNITÉ 2

5.1.1 Description

L'unité 2, de forme grossièrement rectangulaire, couvre une surface d'environ 36 000 m² soit en moyenne 200 m (N-S) par 180 m (E-O). Elle est localisée au nord de la piste d'atterrissage actuelle (voir figure 1). Sa délimitation consiste à la largeur de l'emprise de la piste existante et à la longueur qui est celle comprise entre la clôture implantée sur la limite nord de cette emprise jusqu'à l'orée du boisé au nord. L'unité 2 correspond à une portion de l'unité de paysage numéro 2. Il s'agit d'une plaine côtière constituée de cordons de plage sub-actuelle. Le sol sablonneux est tantôt à nu, tantôt recouvert d'une végétation d'herbacés, principalement composée d'élymes des sables (*Elymus Arenarius*); de mousses, de lichens et en moindre quantité de petits conifères rabougris.

5.1.2 Méthode

La surface totale de cette unité a fait l'objet de sondages systématiques et d'une inspection visuelle minutieuse. Un point de référence a été installé à l'extrémité sud-est de l'unité, à environ 10 m de la clôture délimitant la piste. À partir de ce point de référence, deux axes à 90° l'un de l'autre ont été tirés, soit un axe nord-sud et un axe est-ouest. Les lignes de sondages ont été implantées en suivant l'axe nord-sud et numérotées de l'est vers l'ouest. Sur chacune des lignes, les sondages ont été effectués au

15 m en quinconce, c'est-à-dire une ligne de sondages décalée de 7,5 m de la précédente. Les sondages ainsi que l'enregistrement des données ont été effectués en suivant la méthode d'exploration décrite à la section 2.3.

5.1.3 Résultats

Au total, 191 sondages ont été effectués, répartis sur treize lignes, soit en moyenne quatorze sondages par ligne.

Les travaux d'inventaire dans l'unité 2 ont permis d'identifier un nouveau site archéologique (GhGk-88) et d'inventorier un site localisé dans le cadre de l'inspection visuelle du M.T.Q. en 1989 (GhGk-84). Ces deux sites ont fait l'objet d'un relevé complet. De plus, un affût a été observé à l'extrémité nord-ouest de l'unité, plus précisément dans le quadrant G - 4 (voir figure 1).

5.1.3.1 GhGk-88

Il s'agit d'une structure de forme ovoïde, dont certaines pierres sont visibles en surface. Le site GhGk-88 est localisé à l'extrémité nord de l'unité 2 entre les lignes de sondage numéros 4 et 5 (voir figure 1). La structure est située à environ 6 m au sud d'un chemin d'accès pour véhicules tout-terrain, orienté est-ouest (voir figure 2). Les coordonnées U.T.M. du site sont les suivantes:

(voir carte de localisation des sites archéologiques en annexe).

Le site se trouve dans la plaine côtière à l'intérieur d'une cuvette localisée entre deux cordons de plage. La topographie de cette cuvette est généralement plane. La structure est bordée à l'est et à l'ouest par deux ruisseaux actuellement asséchés. Le ruisseau localisé à l'est semble traverser le site. Le dépôt sablonneux supporte une végétation de surface arasée, principalement composée d'herbes, de lichens et de mousses ainsi que de quelques îlots de cladonie.

La structure de forme vaguement ovoïde est délimitée par 3 piquets de bois et 5 pierres visibles en surface. Selon un axe nord-sud, le diamètre de la structure est d'environ 7,8 m et de 13,7 m selon l'axe est-ouest. Quelques empreintes de pierres ayant été prélevées ont également été observées (voir photos F1-7292-23 et 24, et F2-7288-0-1-2). Un plan de la structure a été dressé et deux sondages exploratoires de 50 cm X 50 cm de côté ont été effectués, le premier à l'intérieur de la structure (sondage 1) et le second à l'extérieur, du côté ouest de la structure (sondage 2) (voir figure 2 et profils pédologiques types en annexe). Ces sondages n'ont révélé aucun vestige d'occupation humaine (voir photos F2-7288-6-7).

FIGURE 2:

Plan de la structure
du site GhGk-88

CHEMIN VEHICULES "QUATRE ROUES"

Légende

roche

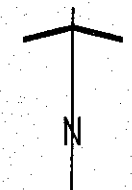
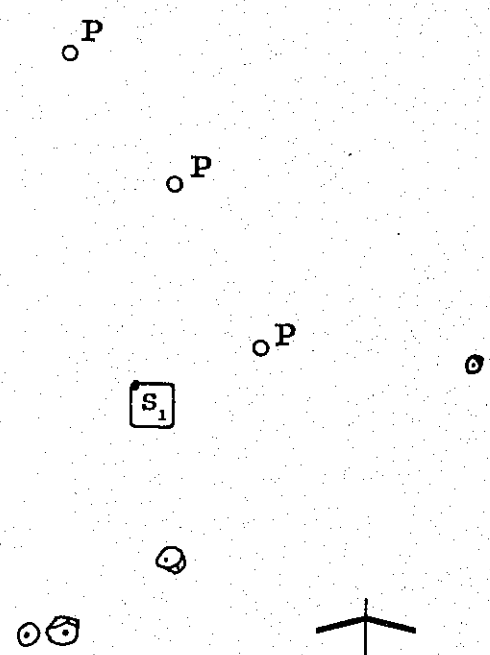
piquet de bois

sondage

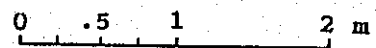


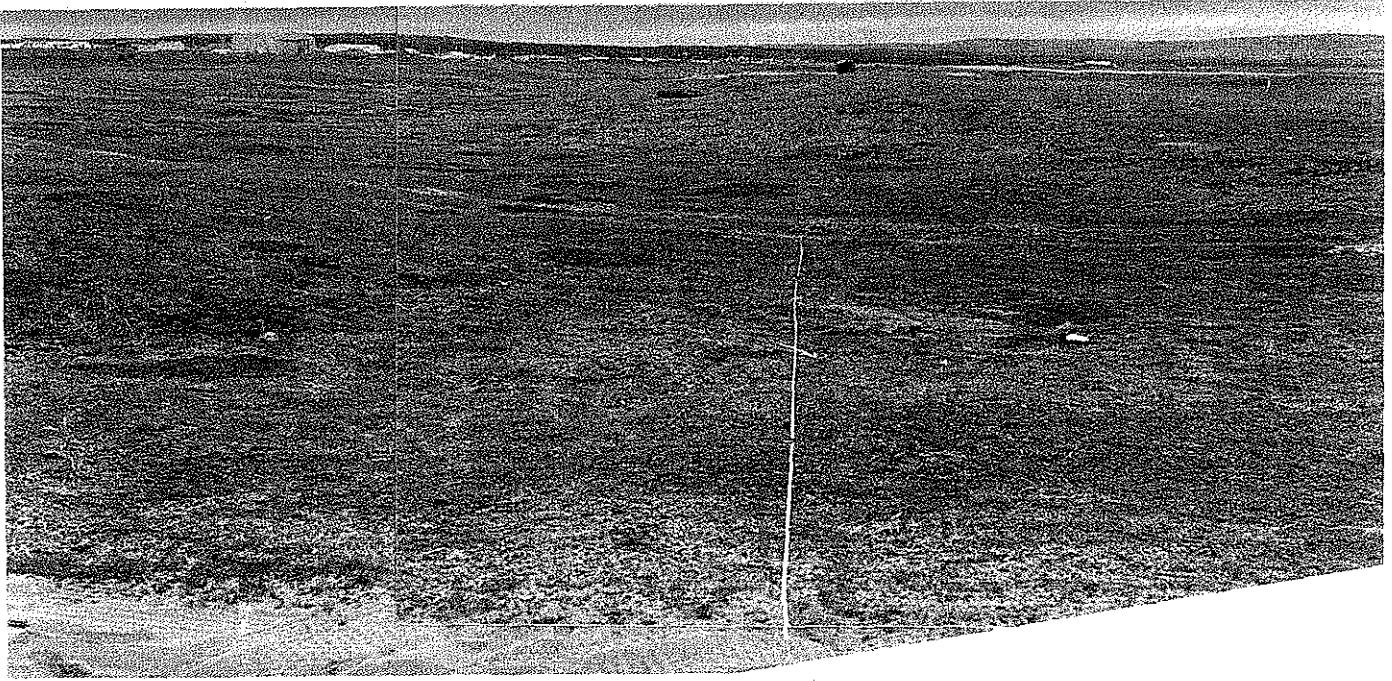
oP

S₁



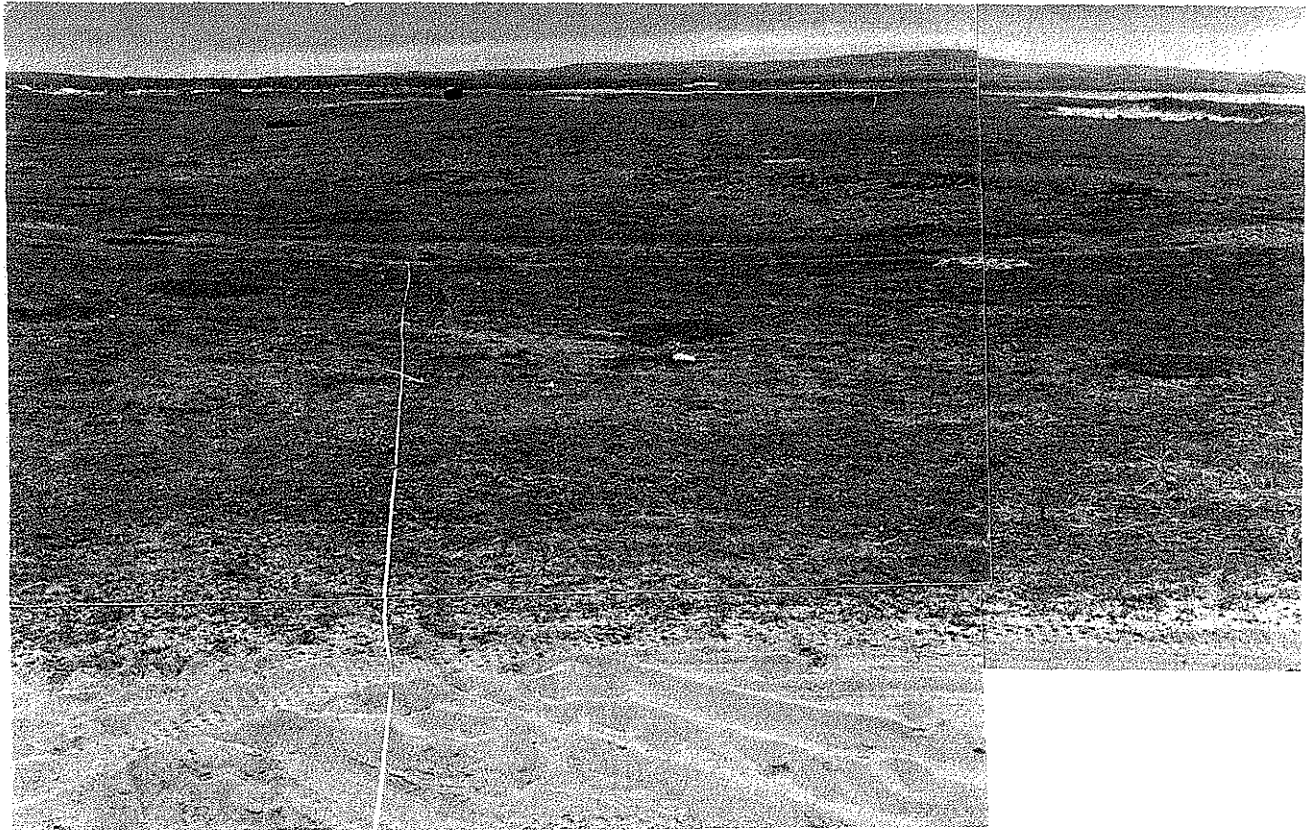
échelle: 1:50





Photos F1-7292-23-24:

Site GhGk-88, vue panoramique sur la structure dans un axe Nord/Sud, secteur du prolongement de la piste (unité 2).



Photos F2-7288-0-1-2:

Site GhGk-88, vue panoramique de la structure dans un axe Nord/Sud, secteur du prolongement de la piste (unité 2).

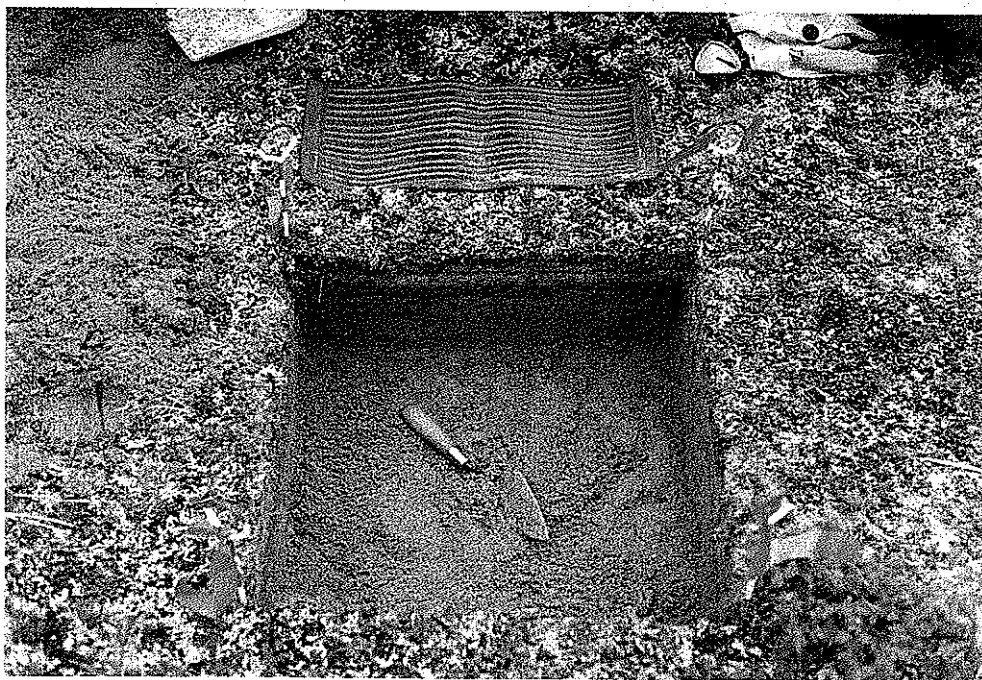


Photo F2-7288-6:

Vue sur le mur S-O du puits #1 effectué à l'intérieur de la structure du site GhGk-88 dans l'unité 2.



Photo F2-7288-7:

Vue sur le mur S-O du puits #2 effectué à l'extérieur de la structure du site GhGk-88 dans l'unité 2.

Il s'agit vraisemblablement d'une structure datant de la période amérindienne historique (avant 1950), compte tenu de l'état de conservation des piquets, de la présence de boîtes de conserve, de douilles de fusils et des traces de copeaux en surface.

5.1.3.2 GhGk-84

Le site GhGk-84 avait été localisé lors d'une inspection visuelle réalisée par le M.T.Q. en 1989. Ce site comprenant quatre structures de forme circulaire est localisé à l'extrémité nord-ouest de ce secteur, à la croisée de deux chemins d'accès pour véhicules tout-terrain (voir figure 1). Les coordonnées U.T.M. du site sont les suivantes - (voir carte de localisation des sites archéologiques en annexe).

Le site GhGk-84 se trouve dans un secteur sablonneux de la plaine côtière qui est caractérisée par des cordons de plage sub-actuels. L'emplacement du site est recouvert d'une végétation éparse principalement composée de mousses rases et de quelques élimes des sables (*Elymus Arenarius*).

5.1.3.2.1 Structure 1

La structure 1, de forme généralement circulaire, se compose d'une vingtaine de pierres visibles en surface dont le périmètre est de 15,9 m

Son diamètre selon un axe nord-sud est de 5,0 m et selon l'axe est-ouest de 5,6 m (voir photos F2-7288-10-11). Il s'agit vraisemblablement d'un cercle de tente de la période amérindienne historique (avant 1950). En effet, dans l'entourage immédiat de la structure 1, des fragments de bois avec des clous tréfilés ont été observés à la surface du sol. Un plan de la structure 1 a été dressé et trois sondages archéologiques de 50 m X 50 m de côté ont été effectués en association avec celle-ci (voir figure 3 et photos F2-7288-12-13-14).

Les sondages 1 et 2, localisés à l'intérieur de la structure 1, ont livré des vestiges tandis que le sondage 3, situé à l'extérieur, au nord-est de la structure, n'a révélé aucun vestige d'occupation humaine. Dans le sondage 1, situé à la limite nord de la structure, un vestige osseux a été mis au jour entre 3 et 5 m de profondeur. Dans le sondage 2, un petit morceau de bois reposait à plat dans le coin nord-est du sondage à 6 m de la surface. De plus, toujours à la même profondeur, dans la partie sud du sondage, quelques minuscules morceaux de charbons de bois, trop petits pour être recueillis, ont été observés. Compte tenu que le site est considéré comme relativement récent, les objets localisés dans les sondages ou reposant à la surface du sol ont été laissés en place.

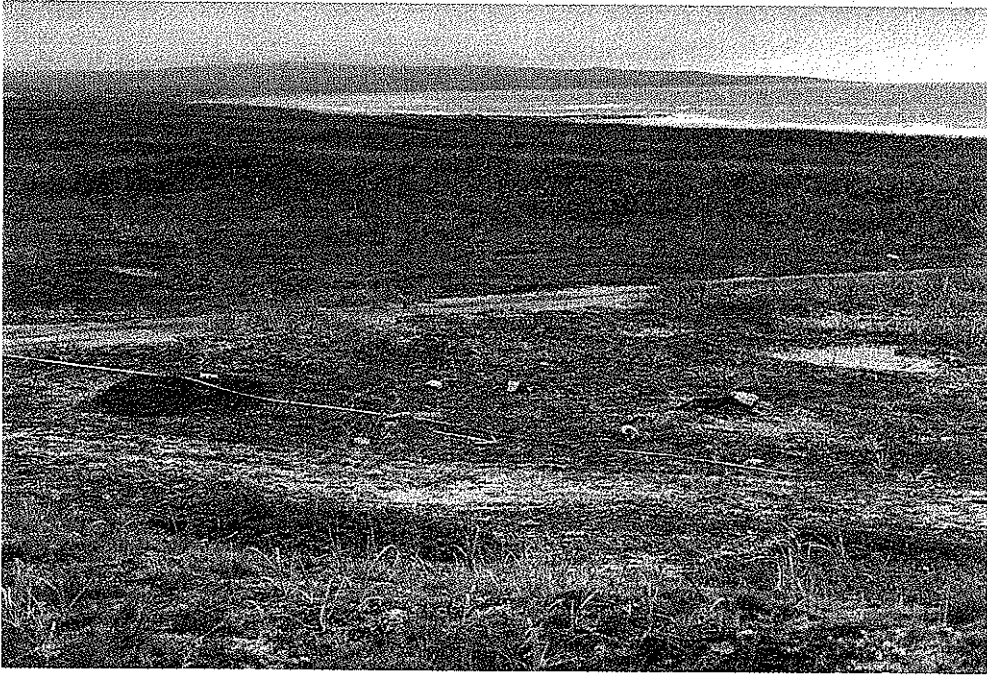


Photo F2-7288-10:

Vue direction Ouest sur la structure 1
du site GhGk-84 dans l'unité 2.

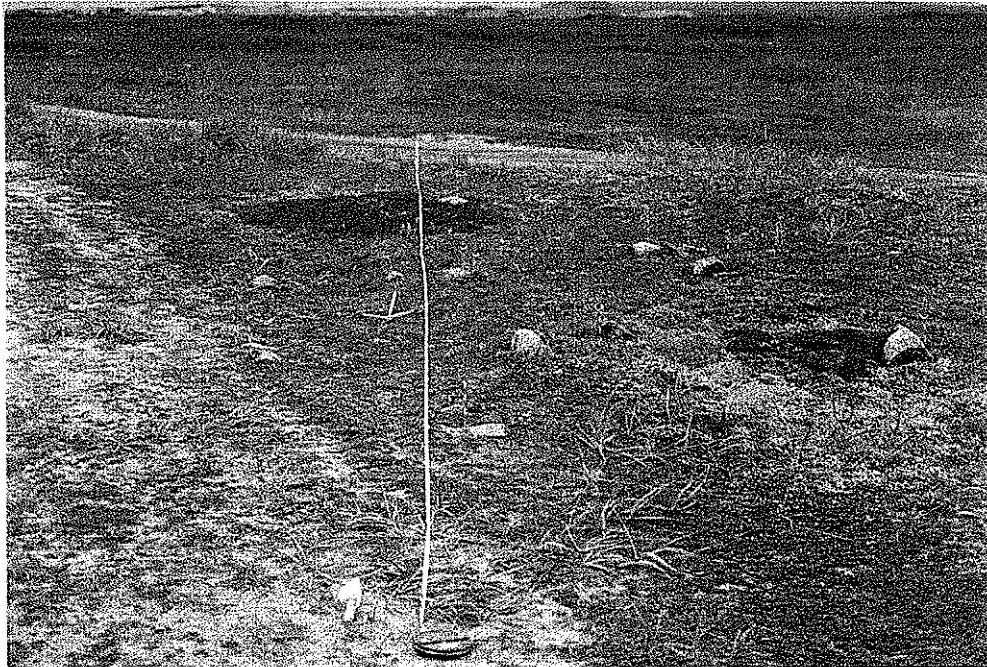


Photo F2-7288-11:


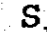
Vue direction Sud sur la structure 1
du site GhGk-84 dans l'unité 2.

FIGURE 3:

Plan de la structure 1
du site GhGk-84

CHEMIN VEHICULES "QUATRE ROUES"

Légende

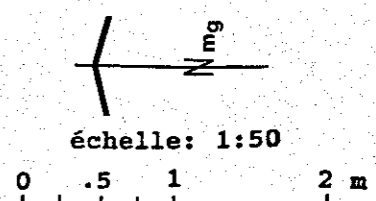
roche 
sondage S₁ 

S₃

S₁

S₂

STRUCTURE 1



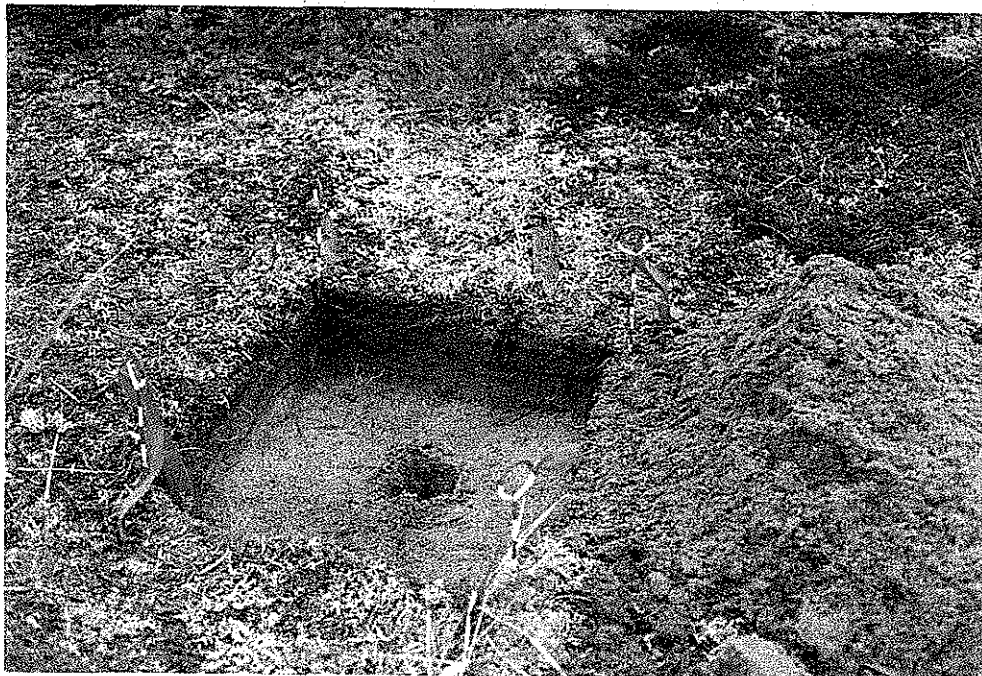


Photo F2-7288-12:

Vue sur le mur Sud du puits #1 effectué
à la limite extérieur nord de la structure 1
du site GhGk-84 dans l'unité 2.



Photo F2-7288-13:

Vue sur le mur Ouest du puits #2 effectué
en association avec la structure 1 du site
GhGk-84 dans l'unité 2.

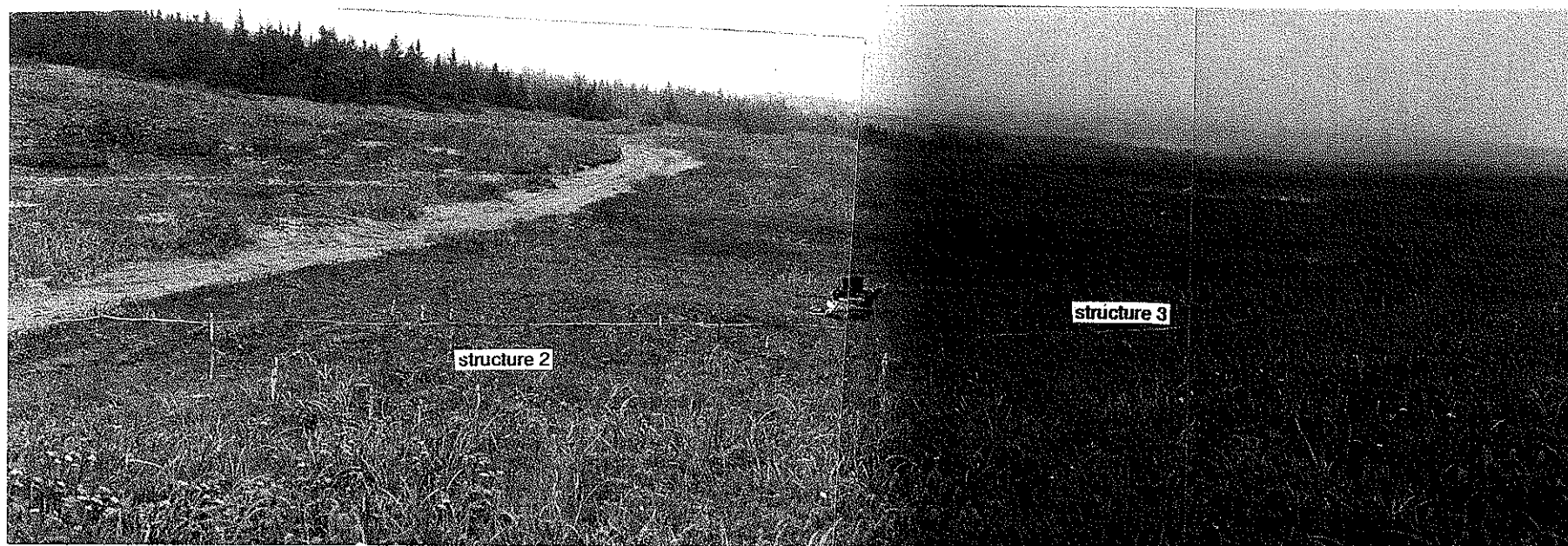


Photo F2-7288-14:

Vue sur le mur Est du puits #3
effectué en association avec la
structure 1 du site GhGk-84
dans l'unité 2.

Photos F2-7288-15-16-17:

Vue panoramique sur les structures 2 et 3 du site GhGk-84
dans l'unité 2. Vue direction Est.



5.1.3.2.2 Structure 2

La structure 2, de forme ovoïde, comprend une trentaine de pierres visibles en surface (voir photos F2-7288-15-16-17). Le périmètre de cette structure est de 19,3 m. Selon un axe nord-sud, son diamètre est de 6,4 m et de 5,4 m selon l'axe est-ouest.

La structure 2 est localisée à proximité du sentier pour véhicules tout-terrain orientée nord, nord-ouest, à environ 3 m au nord de la structure 3. Il s'agit également d'un cercle de tente contemporain à la structure 1. Un plan de la structure 2 a été dressé et trois sondages exploratoires de 50 cm X 50 cm ont été effectués en association avec la structure 2 (voir figure 4 et profils pédologiques types en annexe). Aucun vestige n'a été mis au jour au cours de l'excavation de ces sondages.

5.1.3.2.3 Structure 3

Cette structure de forme indéterminée comprend une trentaine de pierres visibles en surface (voir photos F2-7288-15-16-17-18). Le périmètre de la structure 3 est de 17,4 m, son diamètre est de 5,6 m selon l'axe nord-sud et de 6,0 m selon l'axe est-ouest.

La structure 3 se trouvant au sud de la structure 2 est vraisemblablement contemporaine aux structures 1 et 2. Un plan de la structure 3 a été dressé et deux sondages exploratoires de 50 cm X 50 cm ont été effectués, le premier à l'intérieur de la structure et le second à l'extérieur de la structure à environ 40 cm au nord de celle-ci (voir figure 4 et photo F2-7288-20).

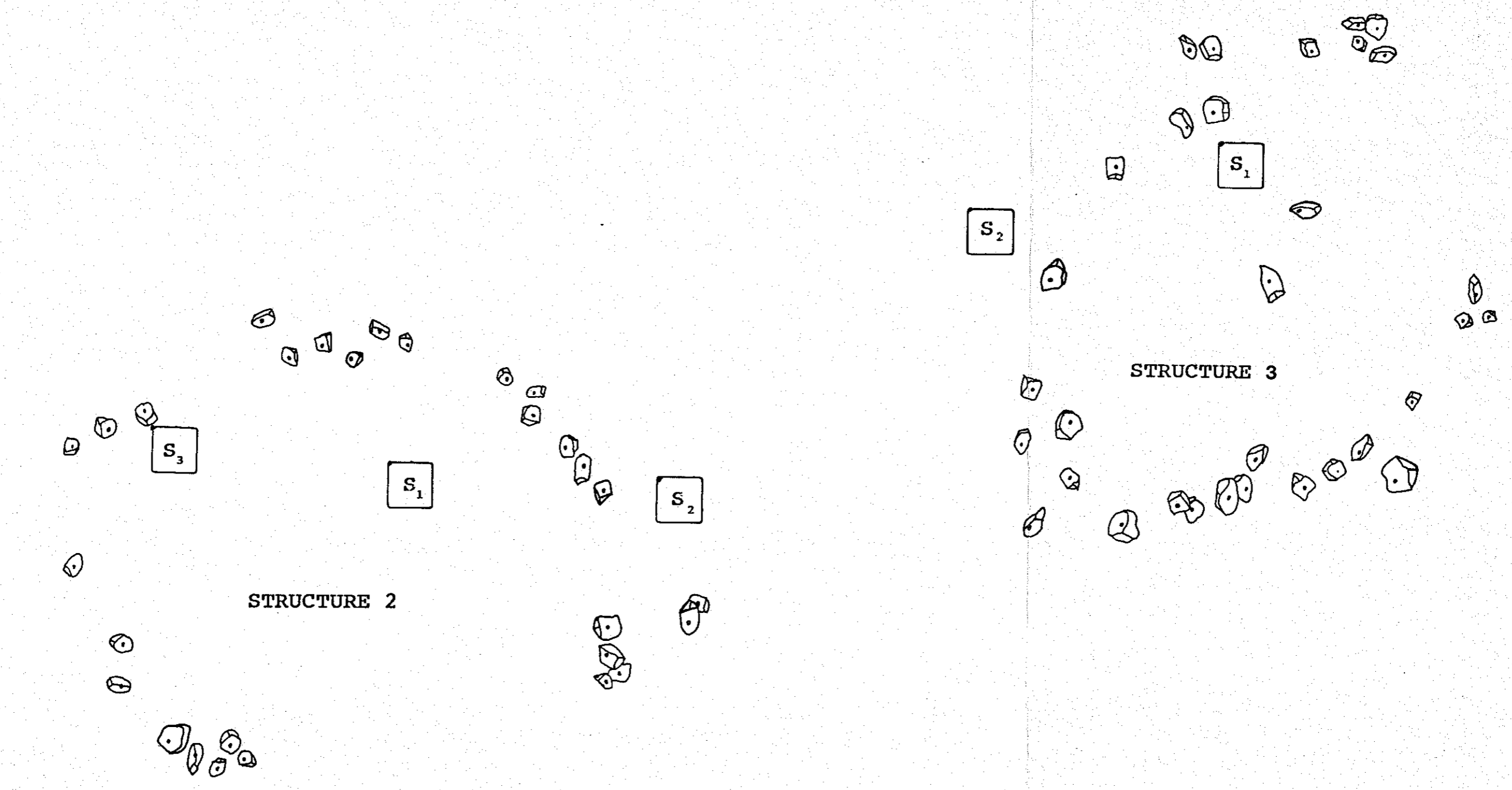
Dans le sondage 1, un fragment de clou a été localisé entre 5 et 7 cm de profondeur. Dans le deuxième sondage, un fragment de bois a été retrouvé à 5 cm de profondeur et une pierre ronde, possible pièce d'un jeu d'enfant, était située à 5,5 cm de profondeur. Tel que mentionné précédemment, les objets localisés dans ces deux sondages ont été laissés en place puisque le site est considéré comme relativement récent.


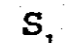
5.1.3.2.4 Structure 4

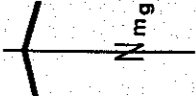
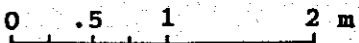
Il s'agit d'une structure ronde, vraisemblablement d'un foyer, plus récent (postérieur à 1950) que les structures 1, 2 et 3. Ce foyer se trouve à 24 m au nord, nord-ouest de la structure 1. Il mesure 1,84 m selon un axe nord, nord-ouest par 1,63 m. Le contour est formé de blocs arrondis et de bois brûlé, des cannettes et des morceaux de plastiques ont été observés en association avec cette structure (photo F2-7288-21).

CHEMIN VEHICULES "QUATRE ROUES"

FIGURE 4:
Plan des structures 2 et 3
du site GhGk-84



Légende
roche 
sondage S₁ 


N mg
échelle: 1:50

0 .5 1 2 m

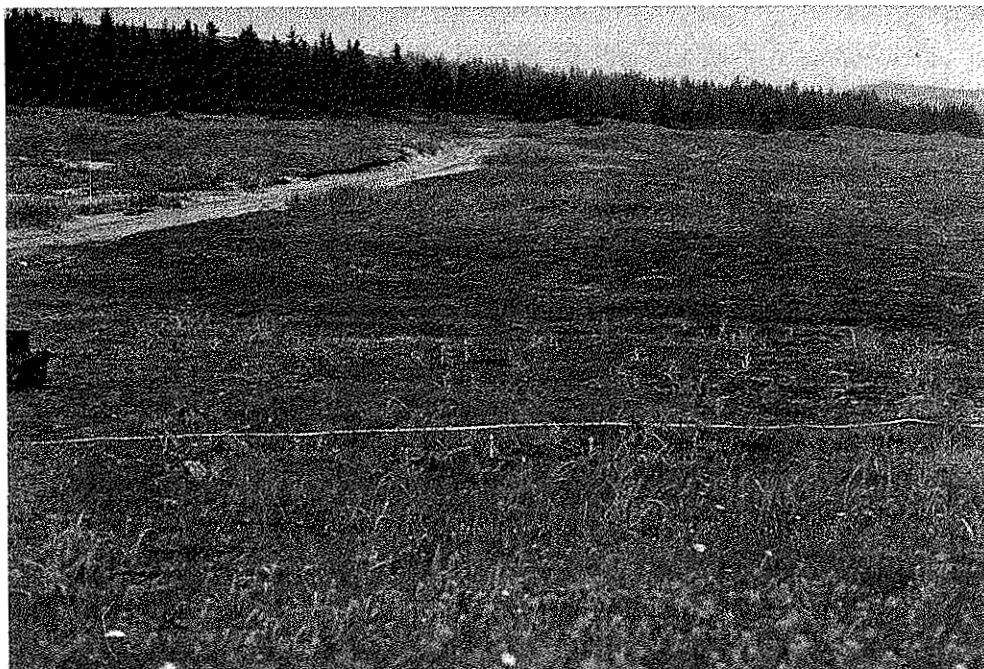


Photo F2-7288-18:

Vue en direction Est sur la structure 3
du site GhGk-84 dans l'unité 2.



Photo F2-7288-20:

Vue sur le mur Nord du puits #2 effectué
en association avec la structure 3
du site GhGk-84 dans l'unité 2



Photo F2-7288-21:

Vue sur la structure 4 du site GhGk-84
dans l'unité 2, vue direction Sud, Sud-Ouest

5.2 UNITÉ 3

5.2.1 Description

L'unité 3, localisée au nord de l'unité 2, se divise en six sous-unités, soit 3,1 à 3,6 (voir figure 1). Les sous-unités 3,1 - 3,2 et 3,4 seront décrites conjointement tandis que les sous-unités 3,3 - 3,5 et 3,6 seront traitées ensemble en fonction du type d'intervention dont elles ont fait l'objet.

Les sous-unités 3,3 - 3,5 et 3,6 se trouvent de part et d'autre d'une colline rocheuse, soit au nord de cette dernière pour l'unité 3,5 et au sud pour les unités 3,3 et 3,6. Il s'agit de secteurs boisés comprenant principalement des épinettes et des aulnes. Le sol recouvert de mousse et de sphaigne se compose d'un mélange de blocs et de sable sur roc.

Les sous-unités 3,1 - 3,2 et 3,4 constituent une colline rocheuse en grande partie dénuée de végétation.

5.2.2 Méthode

Les sondages ainsi que l'enregistrement des données ont été effectués en suivant la méthode d'exploration décrite à la section 2.3.

Les surfaces des sous-unités 3,3 - 3,5 et 3,6 ont fait l'objet de sondages systématiques et d'une inspection visuelle minutieuse. Les lignes de sondage étaient disposées parallèlement et distancées de 15 m en suivant un axe est-ouest. Sur chaque ligne, les sondages étaient espacés de 15 m. D'une ligne à l'autre, les sondages étaient décalés de 7,5 m afin d'établir une rupture dans la linéarité des surfaces non sondées.

L'inspection visuelle a été effectuée selon un quadrillage théorique superposé à l'agrandissement de la photographie aérienne M.T.Q. 86026-24 (échelle 1 : 8 000) (voir figure 1). Ce quadrillage permettait d'identifier l'emplacement des sondages sur photographie aérienne et de les enregistrer dans les notes de terrain en fonction d'un code alpha-numérique par quadrant (de A à H, orienté de l'est à l'ouest, et de 1 à 16, orienté du sud au nord). De plus, ce quadrillage a permis d'identifier par quadrant les structures, foyers, sépultures, affûts, caches, pièges à renard, fosses et autres observés sur le terrain.

Les sous-unités 3,1 - 3,2 et 3,4 ont fait l'objet d'une inspection visuelle minutieuse. La surface totale de ces unités a été systématiquement inspectée à pied en suivant des axes est-ouest disposés au 15 m l'un de l'autre. Toutes les structures et sites observés ont été localisés sur photographies aériennes et enregistrés dans les notes de terrain en fonction du quadrillage décrit précédemment.

5.2.3 Résultats

Au total quarante sondages ont été effectués dans les sous-unités 3,3 - 3,5 et 3,6. Bien que les sondages n'aient livré aucun vestige, les travaux d'inventaire dans ces sous-unités ont permis d'identifier *de visu* sept foyers ainsi qu'un dépôt d'ossements de caribou.

Le dépôt d'ossements de caribou, localisé dans le quadrant C-2 (voir figure 1) comprend au moins cinq individus. En effet, cinq crânes ont été identifiés dont un déposé sur une branche d'épinette. Plusieurs ossements et peaux de caribou ont également été observés sur une surface d'environ 3 à 4 m.

Les sept foyers identifiés sont de facture récente (voir photo F4-7290-19). Chaque foyer a été localisé sur photographie aérienne (voir figure 1).

L'inspection visuelle des sous-unités 3,1 - 3,2 et 3,4 a permis d'identifier un nouveau site archéologique GhGk-82 ainsi que quatorze foyers, six affûts pour la chasse, deux caches à viande et deux pièges à renard (voir figure 1). Hormis le site GhGk-82, ces diverses structures sont de facture récente.

5.2.3.1 GhGk-82

Le site GhGk-82 a été localisé *de visu* au sommet de la première colline de roc située au nord de la piste d'atterrissage (voir figure 1). Ce site comprend une ancienne structure de pierre incluant vraisemblablement un foyer à l'intérieur. Les coordonnées U.T.M. du site sont les suivantes:

(voir carte de localisation des sites archéologiques en annexe).

La structure reposant directement sur le roc à nu est recouverte en son centre d'un mince tapis de mousse humide, autour du probable foyer. De façon générale, le roc en place suit une faible pente orientée sud-nord. Cependant, la structure se situe sur un petit replat. De nombreuses cuvettes d'eau d'écoulement et de pluie sont présentes de part et d'autre de la structure.



Photo F4-7290-19:
Vue d'un foyer récent dans le quadrilatère E-3
dans la sous-unité 3.3. Vue direction Est.



Photo F5-7291-20:
Vue sur la structure du site GhGk-82
de l'unité 3. Vue direction Sud.

5.2.3.1.1 Structure et foyer

La structure principale de forme généralement circulaire, se compose d'une vingtaine de pierres de forme ovoïde angulaire recueillies à la surface de la colline rocheuse et déposées sur la roche mère. Le périmètre de la structure est de 18,3 m. La structure associée à un foyer et située à l'intérieur de la structure principale se compose d'une dizaine de pierres plates dont une grande pierre plate-forme recouvrant les autres (voir photo F5-7291-20).

Le diamètre de la structure selon un axe nord-sud est de 5,7 m et selon l'axe est-ouest de 5,7 m. Certaines caractéristiques permettent de supposer qu'il s'agit d'une structure plus ancienne que celles des sites décrits précédemment. En effet, les pierres de la structure sont couvertes de lichens, le foyer composé de pierres plates, dont une de grande dimension, rappelle les foyers paléo-esquimaux et finalement sa localisation particulière sur la roche en place.

La structure principale et le foyer ont fait l'objet d'un plan et un sondage archéologique de 50 cm X 50 cm de côté a été effectué à l'intérieur de la structure immédiatement au nord du foyer (voir figure 5, photos F5-7291-17 et 18 et profils pédologiques types en annexe).

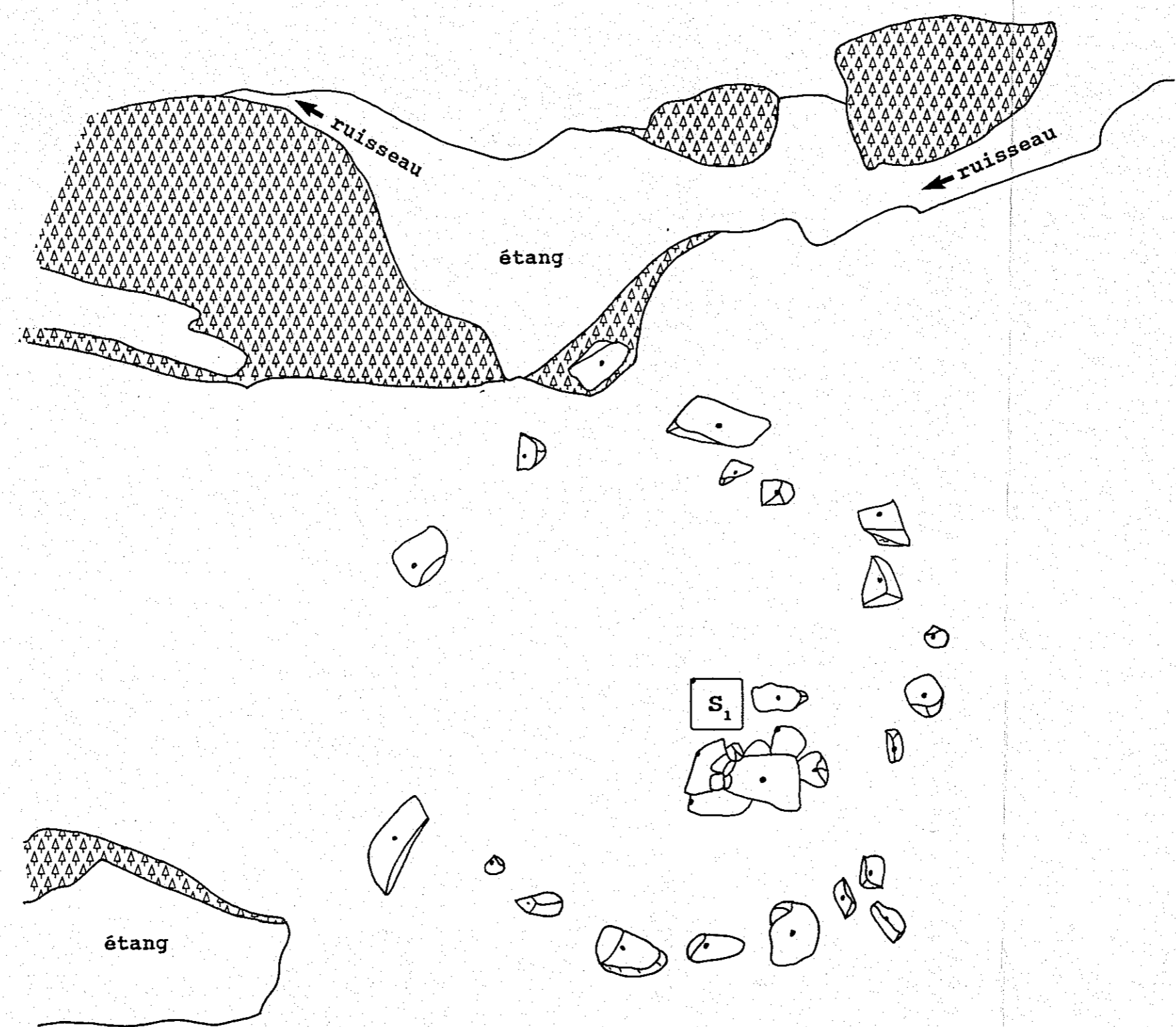
Le sondage a livré quelques menus morceaux de charbon de bois dans l'unique couche sableuse située sous la mousse et à la surface de la roche en place. Ces morceaux de charbon de bois épars sont considérés sans signification culturelle. À l'intérieur et autour de la structure principale, plusieurs petits os et fragments d'os non brûlés ont été observés. Cependant, ces os ne peuvent être reliés avec certitude à l'occupation du site GhGk-82 puisqu'on note la présence d'os semblables un peu partout à la surface de la colline rocheuse.


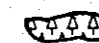
5.3 UNITÉ 4

5.3.1 Description

L'unité 4 se trouve à l'ouest de l'unité 3, en bordure de la mer d'Hudson. Il s'agit d'un versant rocheux accidenté, soumis aux marées et formant une pointe qui s'avance dans la mer. Ce secteur constitué de roc et de blocs est dénudé de végétation (voir figure 1).

FIGURE 5:
 Plan de la structure
 du site GhGk-82



Légende
 roche 
 sondage S₁
 végétation 

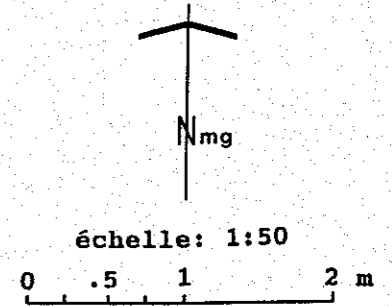




Photo F5-7291-17:
Vue sur le puits effectué à l'intérieur
de la structure du site GhGk-82 de l'unité 3.
Vue direction Sud-Est



Photo F5-7291-18:
Vue sur le puits et le foyer à l'intérieur
de la structure du site GhGk-82 de l'unité 3.
Vue direction Sud, Sud-Est

5.3.2 Méthode

La surface totale de l'unité 4 a fait l'objet d'une inspection visuelle minutieuse à pied en suivant des axes orientés nord-sud et disposés au 15 m l'un de l'autre. Les structures observées dans cette unité ont été localisées sur photographie aérienne et enregistrées dans les notes de terrain en fonction du quadrillage pré-établi.

5.3.3 Résultats

Deux affûts pour la chasse et un foyer ont été observés dans l'unité 4 à la limite de la sous-unité 3,4. Ces structures, de facture récente, ont été localisées sur photographie aérienne (voir figure 1).

5.4 UNITÉ 5

5.4.1 Description

L'unité 5 est localisée au nord de l'unité 4, toujours en bordure de la mer d'Hudson (voir figure 1). Cette unité forme la plage actuelle d'une baie inscrite à l'embouchure d'une vallée. Cette plage est principalement constituée de sables, graviers et blocs de moins de 45 cm de diamètre. Il y a absence de végétation sur cette unité.

5.4.2 Méthode

La surface totale de l'unité 5 a fait l'objet d'une inspection visuelle minutieuse à pied en suivant des axes orientés nord-sud et disposés au 15 m l'un de l'autre.

5.4.3 Résultats

Aucune structure ni vestige d'occupation humaine n'ont été observés à la surface de l'unité 5.

5.5 UNITÉ 6

5.5.1 Description

L'unité 6 se trouve à l'est et en continuité avec l'unité 5 (voir figure 1). Il s'agit de la plage sub-actuelle à l'embouchure d'une vallée. Cette unité regroupe quatre niveaux de terrasses au-dessus de la plage actuelle. Le sol est constitué de sables et graviers comprenant des paléosols de 3 cm d'épaisseur observés jusqu'à une profondeur de 37 cm. La végétation est principalement de type herbacée.

5.5.2 Méthode

Les sondages ainsi que l'enregistrement des données ont été effectués en suivant la méthode d'exploration décrite à la section 2.3.

La surface de l'unité 6 a fait l'objet de sondages systématiques et d'une inspection visuelle minutieuse. Les lignes de sondage étaient disposées parallèlement et distancées de 15 m en suivant un axe nord-sud. Sur chaque ligne, les sondages étaient espacés de 15 m. D'une ligne à l'autre, les sondages étaient décalés de 7,5 m afin d'établir une rupture dans la linéarité des surfaces non sondées. L'inspection visuelle a été effectuée selon le quadrillage théorique pré-établi.

5.5.3 Résultats

Au total, trente-trois sondages ont été effectués dans l'unité 6. Bien que les sondages n'aient livré aucun vestige, les travaux d'inventaires dans cette unité ont permis d'identifier *de visu* huit structures diverses, douze foyers et trois fosses, tous de facture récente. Les structures, foyers et fosses ont été localisés sur photographie aérienne (voir figure 1).

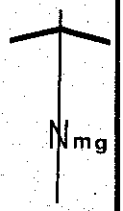
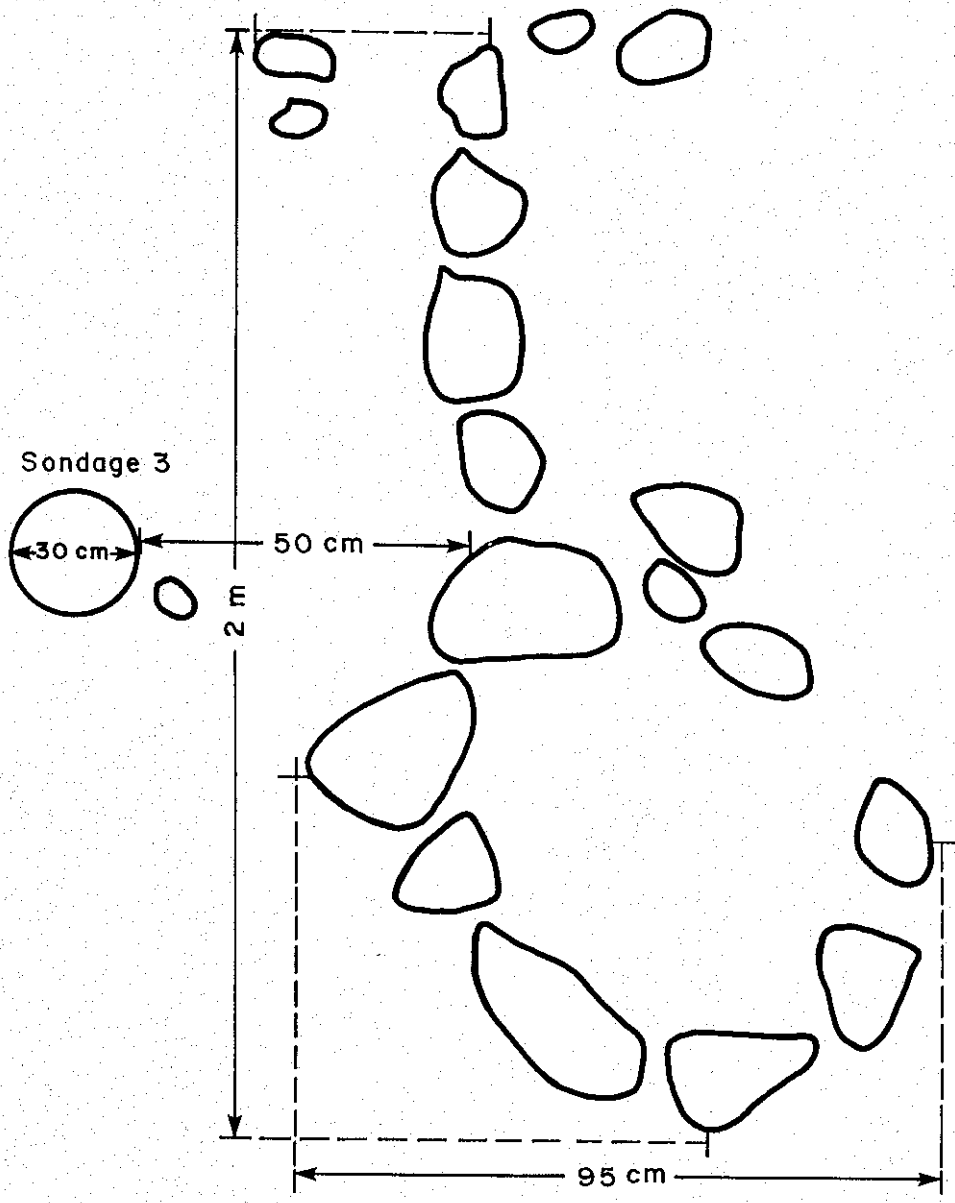
La structure S-2, identifiée dans le quadrilatère E-9, a fait l'objet d'un croquis (voir photos F3-7289-25 et figure 6). Il s'agit vraisemblablement d'une structure récente dont la fonction est indéterminée. Il pourrait cependant s'agir d'un feu de camp auquel est juxtaposée une aire d'activité quelconque. Cette structure était recouverte de végétation arbustive et herbacée. Un sondage d'environ 30 cm de diamètre a été effectué à 50 cm à l'ouest entre le cercle de pierres et l'alignement de pierres orienté nord-sud de la structure.



Photo F3-7289-25:
Vue sur la structure S-2 dans le
quadrilatère E-9 de l'unité 3

FIGURE 6:

Croquis de la structure S-2



5.6 UNITÉ 7

5.6.1 Description

L'unité 7 est localisée à l'est de l'unité 6 (voir figure 1). Il s'agit d'une vallée lacustre s'ouvrant sur trois côtés: vers l'ouest sur la mer, vers l'est sur d'anciens hauts rivages et vers le nord sur la baie. Le sol est constitué d'un podzol minimal présentant des horizons enfouis qui témoignent d'incendies. Il s'agit d'un milieu ouvert constitué d'une végétation résineuse principalement d'épinettes blanches.

5.6.2 Méthode

Les sondages ainsi que l'enregistrement des données ont été effectués en suivant la méthode d'exploration décrite à la section 2.3.

La surface de l'unité 7 a fait l'objet de sondages systématiques et d'une inspection visuelle minutieuse. Les lignes de sondage étaient disposées parallèlement et distancées de 15 m en suivant un axe nord-sud. Sur chaque ligne, les sondages étaient espacés de 15 m. D'une ligne à l'autre, les sondages étaient décalés de 7,5 m afin d'établir une rupture dans la linéarité des surfaces non sondées. L'inspection visuelle a été effectuée selon le quadrillage théorique pré-établi.

5.6.3 Résultats

Au total, soixante-deux sondages ont été effectués dans l'unité 7. Bien que les sondages n'aient livré aucun vestige, les travaux d'inventaires dans cette unité ont permis d'identifier *de visu* plusieurs structures, vingt-cinq foyers et une fosse, tous de facture récente. L'une des structures, la fosse et les foyers ont été localisés sur photographie aérienne (voir figure 1).

Plusieurs emplacements de campement récents formés de cercles de pierres ont été observés à la surface de l'unité 7. À ces structures sont associés des objets tels que canettes de métal, planche de contreplaqués, canne à pêche cassée, courroie d'entraînement de motoneige, plusieurs cartouches à fusil et autres. À certaines structures sont associés un foyer composé d'un amas de petites pierres (voir photo F5-7291-12).



Photo F5-7291-12:

Vue sur la structure contemporaine dans le
quadrilatère C-8 de l'unité 7.

Vue direction Ouest.

5.7 UNITÉ 8

5.7.1 Description

L'unité 8 se trouve à la limite est de la zone d'étude à l'est de l'unité 10. Seule une portion de l'unité de paysage 8 a fait l'objet de l'inventaire archéologique (voir figure 1). L'unité de paysage 8 constitue une ancienne plaine côtière dont la portion inventoriée est contrôlée par le roc dénudé de végétation.

5.7.2 Méthode

L'unité 8 a fait l'objet d'une inspection visuelle minutieuse. La surface totale a été systématiquement inspectée à pied en suivant des axes nord-sud disposés au 15 m l'un de l'autre.

5.7.3 Résultats

Aucune structure ni vestige d'occupation humaine ancienne n'ont été observés à la surface de l'unité 8.

5.8 UNITÉ 10

5.8.1 Description

L'unité 10 est située à l'est de l'unité 11, à l'ouest de l'unité 8 et au nord des unités 6 et 7. L'unité 10 se divise en 8 sous-unités, soit 10,1 à 10,8 (voir figure 1). Les sous-unités 10,1 à 10,4 - 10,7 et 10,8 seront décrites conjointement tandis que les sous-unités 10,5 et 10,6 seront traitées ensemble en fonction du type d'intervention dont elles ont fait l'objet.

Les sous-unités 10,1 à 10,4 - 10,7 et 10,8 forment deux sommets tabulaires dont les sommets présentent une surface uniforme avec des versants soit étagés, soit abruptes et marqués d'amoncellement de blocs. Les sous-unités 10,1 à 10,4 sont pratiquement dépourvus de végétation tandis que l'on observe des épinettes blanches dans les sous-unités 10,7 et 10,8.

Les sous-unités 10,5 et 10,6 constituent une petite vallée orientée nord-sud présentant un régosol orthique et une faible végétation principalement composée d'épinettes blanches.

5.8.2 Méthode

Les sondages ainsi que l'enregistrement des données ont été effectués en suivant la méthode d'exploration décrite à la section 2.3.

Les sous-unités 10,1 à 10,4 - 10,7 et 10,8 ont fait l'objet d'une inspection visuelle minutieuse. La surface totale de ces unités a été systématiquement inspectée à pied en suivant des axes est-ouest disposés au 15 m l'un de l'autre. Toutes les structures et sites observés ont été localisés sur photographies aériennes et enregistrés dans les notes de terrain en fonction du quadrillage pré-établi.

Les surfaces des sous-unités 10,5 et 10,6 ont fait l'objet de sondages systématiques et d'une inspection visuelle minutieuse. Les lignes de sondage étaient disposées parallèlement et distancées de 15 m l'un de l'autre en suivant un axe nord-sud. Sur chaque ligne, les sondages étaient espacés de 15 m. D'une ligne à l'autre, les sondages étaient décalés de 7,5 m afin d'établir une rupture dans la linéarité des surfaces non sondées.

L'enregistrement des données recueillies au cours de l'inspection visuelle a été enregistré dans les notes de terrain en fonction du quadrillage pré-établi.

5.8.3 Résultats

L'inspection visuelle des sous-unités 10,1 à 10,4 - 10,7 et 10,8 a permis d'identifier *de visu* dix-neuf foyers, deux affûts et une sépulture. Ces diverses structures sont de facture récente (voir figure 1).

La sépulture localisée dans la sous-unité 10,4 avait déjà été identifiée en 1989 par Badgley, Denton et Laforte (voir figure 1). Le code Borden GhGk-66 lui avait alors été assigné. Il s'agit vraisemblablement d'une sépulture d'enfant (voir photo F4-7290-24). En effet, il est possible d'observer entre les pierres, les planches du cercueil ainsi que les os très minces du crâne d'un enfant ou d'un nouveau-né. La sépulture a été disposée dans une infractuosité comprise entre quatre énormes blocs. Il s'agit d'un amoncellement de blocs dont les dimensions varient de 15 à 40 cm de diamètre. La sépulture est d'une longueur de 1,90 m par une largeur de 1,0 m.



Photo F4-7290-24:

Vue de la sépulture d'enfant (GhGk-66),
de la sous-unité 10.4. Vue
direction Nord, Nord-Est

Au total, seize sondages ont été effectués dans les sous-unités 10,5 et 10,6. Bien que les sondages n'aient livré aucun vestige, les travaux d'inventaire dans ces sous-unités ont permis d'identifier de visu douze foyers, quatre structures et un éclat de stéatite. Hormis l'une des structures (GhGk-78), les autres structures, les foyers et l'éclat de stéatite sont de facture récente, toutes ont été localisées sur photographie aérienne (voir figure 1).

5.8.3.1 GhGk-78

Le site GhGk-78 avait été localisé pour la première fois par Badgley, Denton et Laforte en 1989. La structure se trouve à la limite des sous-unités 10,5 et 10,6, en bordure est d'un chemin d'accès reliant le lac à la grande baie située au nord de la seconde colline de roc depuis la piste d'atterrissage (voir figure 1). Ce site comprend une structure de pierres dont certaines ont été prélevées (principalement du côté nord, nord-ouest et nord) pour l'aménagement d'un foyer récent rempli de gros morceaux de charbon de bois et situé à l'intérieur de la structure. Les coordonnées U.T.M. du site sont les suivantes:

(voir carte de localisation des sites archéologiques en annexe).

La structure visible en surface repose sur un régosol orthique. Le sol est recouvert de cladonie et d'une végétation herbacée.

5.8.3.1.1 Structure

La structure de forme ovoïde se compose d'une cinquantaine de pierres hormis celles utilisées pour la construction du foyer récent (voir photo F4-7290-15). Le diamètre de la structure, selon un axe nord-sud, est de 7,2 m et selon un axe est-ouest, de 8,6 m.

Un plan de cette structure a été dressé et quatre sondages archéologiques de 50 cm X 50 cm de côté ont été effectués. Le sondage 1 a été réalisé à environ 6 cm au sud de la structure; le sondage 2 à l'intérieur de la structure dans sa partie nord-est; le sondage 3 à environ 1 m au nord-est de la structure; et le sondage 4 à environ 5 m au sud-est de la structure (voir figure 7 et profils pédologiques types en annexe). Aucun vestige n'a été observé en surface de la structure et dans les sondages archéologiques.

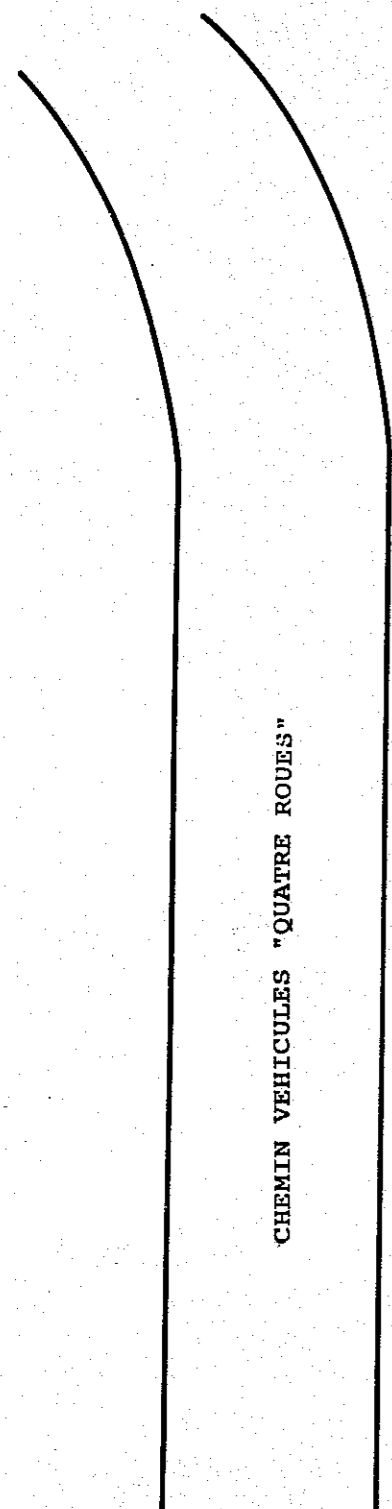




Photo F4-7290-15:

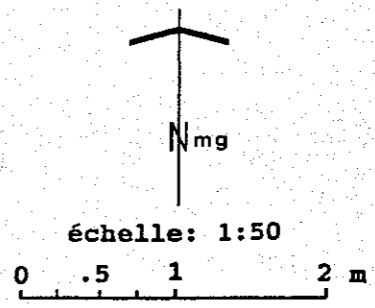
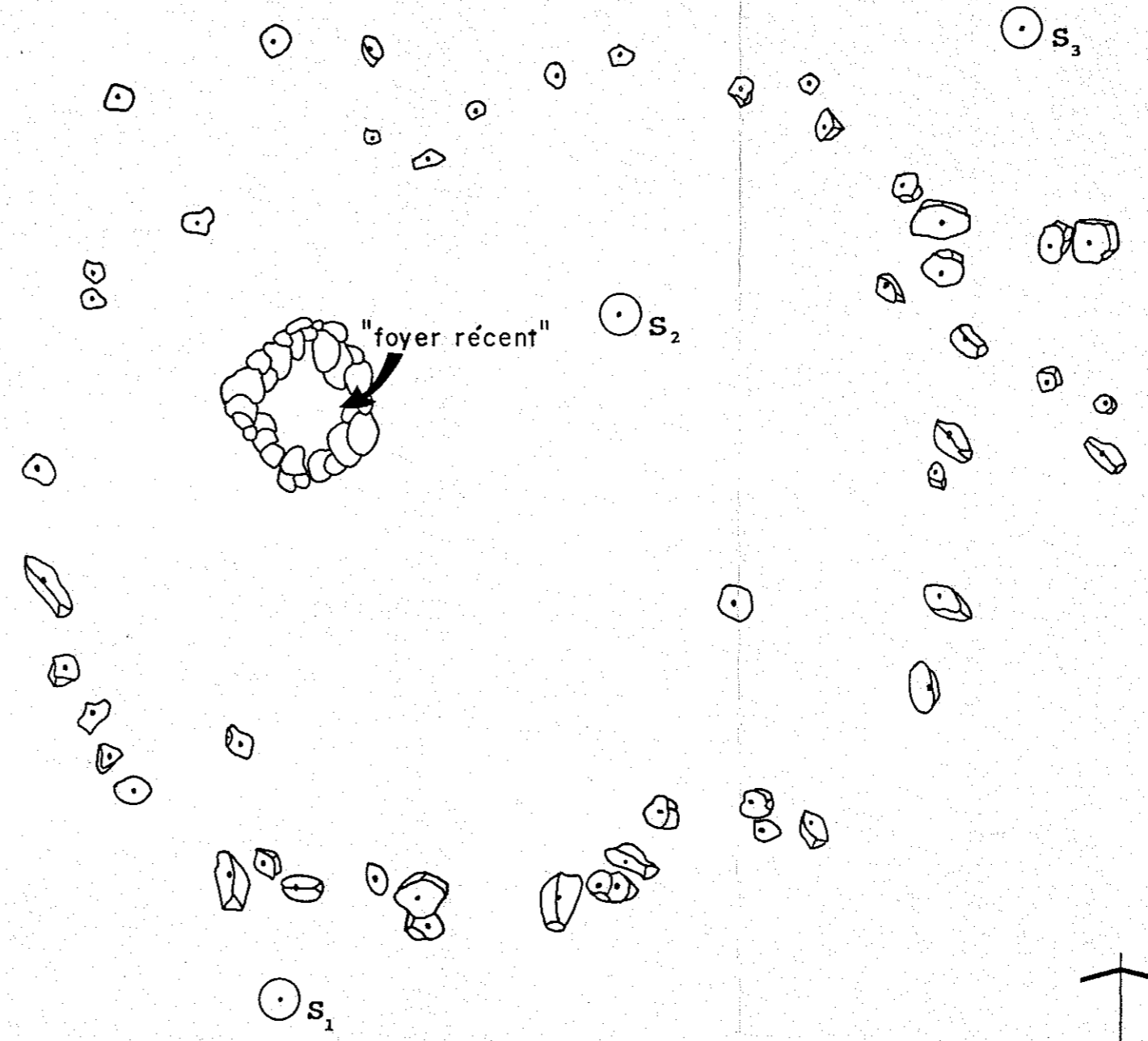
Vue direction Nord, Nord-Est de la structure
du site GhGk-78 dans l'unité 10.

FIGURE 7:

Plan de la structure
du site GhGk-78



Légende
roche 
sondage 



S₄

5.9 UNITÉ 11

5.9.1 Description

L'unité 11 se trouve à l'ouest de l'unité 10, formant un pointe en bordure de la mer d'Hudson. Il s'agit de la frange littorale rocheuse associée à la colline rocheuse de l'unité 10 (voir figure 1). Le rivage accidenté est jonché de blocs glaciels et de blocs associés au soulèvement géglival sans aucune présence de sol ni de végétation.

5.9.2 Méthode

La surface totale de l'unité 11 a fait l'objet d'une inspection visuelle minutieuse à pied suivant des axes orientés nord-sud et disposés au 15 m l'un de l'autre. Les structures observées dans cette unité ont été localisées sur photographie aérienne et enregistrées dans les notes de terrain en fonction du quadrillage pré-établi.

5.9.3 Résultat

Un seul foyer de facture récente a été observé en surface de l'unité 11. Ce foyer a été localisé sur photographie aérienne (voir figure 1).

5.10 UNITÉ 12

5.10.1 Description

L'unité 12 se situe à l'ouest de l'unité 14, au nord de l'unité 10 et au sud de l'unité 13 (voir figure 1). Il s'agit d'une plage étroite formant une petite baie s'inscrivant entre deux pointes rocheuses en bordure de la mer d'Hudson. Cette plage est constituée de sables grossiers, de graviers et de blocs ne présentant aucune végétation.

5.10.2 Méthode

La surface totale de l'unité 12 a fait l'objet d'une inspection visuelle minutieuse à pied en suivant des axes orientés nord-sud et disposés au 15 m l'un de l'autre.

5.10.3 Résultats

Aucune structure ni vestige d'occupation humaine n'ont été observés à la surface de l'unité 12.

5.11 UNITÉ 13

5.11.1 Description

L'unité 13 se trouve au nord des unités 12 et 14, et à l'ouest de l'unité 15. Cette unité forme une pointe rocheuse littorale située à l'extrémité nord de l'ensemble rocheux des unités 3 et 10 et délimite une grande baie (voir figure 1). La pointe rocheuse est soumise aux assauts de la mer et l'on y observe aucun sol ni végétation.

5.11.2 Méthode

La surface totale de l'unité 13 a fait l'objet d'une inspection visuelle minutieuse à pied en suivant des axes orientés nord-sud et disposés au 15 m l'un de l'autre. Les structures observées dans cette unité ont été localisées sur photographie aérienne et enregistrées dans les notes de terrain en fonction du quadrillage pré-établi.

5.11.3 Résultats

Un foyer et un piège à renard ont été observés en surface de l'unité 13. Ces structures de facture récente ont été localisées sur photographie aérienne (voir figure 1).

5.12 UNITÉ 14

5.12.1 Description

L'unité 14 est localisée au nord de l'unité 10 et au sud des unités 12, 13 et 14. Seule la portion ouest de l'unité de paysage 14 a fait l'objet de l'inventaire archéologique (voir figure 1). Il s'agit d'une plaine côtière formant un haut replat de la terrasse actuelle,

située au-dessus de la plage. Sa surface uniforme est légèrement bosselée par des cordons de plage et par des formes éoliennes. Le sol est formé d'un régosol orthique et cumulique à l'intérieur duquel plusieurs paléosols sont enfouis à différentes profondeurs, soit: 8 cm, 13 cm et 24 cm de la surface. La végétation se compose d'une muscinaie basse avec lichens.

5.12.2 Méthode

Les sondages ainsi que l'enregistrement des données ont été effectués en suivant la méthode d'exploration décrite à la section 2.3.

La surface de l'unité 6 a fait l'objet de sondages systématiques et d'une inspection visuelle minutieuse. Les lignes de sondages étaient disposées parallèlement et distancées de 15 m en suivant un axe nord-sud. Sur chaque ligne, les sondages étaient espacés de 15 m. D'une ligne à l'autre, les sondages étaient décalés de 7,5 m afin d'établir une rupture dans la linéarité des surfaces non sondées. L'inspection visuelle a été effectuée selon le quadrillage théorique pré-établi.

5.12.3 Résultats

Au total, trente-six sondages ont été effectués dans l'unité 14. Bien que les sondages n'aient livré aucun vestige, les travaux d'inventaire dans cette unité ont permis d'identifier *de visu* treize foyers, quatre structures et trois éclats de stéatite. Hormis l'une des structures (GhGk-81), les autres structures, foyers et éclats de stéatite sont de facture récente. Toutes ont été localisées sur photographie aérienne (voir figure 1).

5.12.3.1 GhGk-81

Le site GhGk-81 a été localisé *de visu* à la sortie nord-est d'un chemin d'accès menant du lac à la grande baie à proximité de la colline de roc (voir figure 1). Ce site comprend une structure de pierres dont quelques-unes sont manquantes, principalement du côté sud-ouest. Les coordonnées U.T.M. du site sont les suivantes:
(voir carte de localisation des sites archéologiques en annexe).

La structure repose sur un petit plateau où le sol est recouvert d'une végétation herbacée. Plusieurs gros bosquets d'aulnes, quelque pins et genévriers ont été observés à proximité.

5.12.3.1.1 Structure

La structure de forme ovoïde se compose de dix-sept pierres (voir photo F4-7290-17). Le diamètre de la structure selon un axe nord-sud, est de 7,8 m, et selon l'axe est-ouest, de 5,9 m.

Un plan de la structure a été dressé et deux sondages archéologiques de 50 cm X 50 cm de côté ont été effectués. Le sondage 1 se trouve approximativement au centre de la structure et le sondage 2 a été effectué à un peu plus d'un mètre au nord-est de la structure (voir figure 8 et profils pédologiques types en annexe). Aucun vestige n'a été observé en surface de la structure et dans les sondages archéologiques.

5.13 UNITÉ 15

5.13.1 Description

L'unité 15 est localisée à l'est de l'unité 13 et au nord de l'unité 14, en bordure de la mer d'Hudson (voir figure 1). Seule la portion ouest de l'unité de paysage 15 a fait l'objet de l'inventaire archéologique. Il s'agit de la plage actuelle en sable, sans végétation.

5.13.2 Méthode

La surface totale de l'unité 15 a fait l'objet d'une inspection visuelle minutieuse à pied en suivant des axes orientés nord-sud et disposés au 15 m l'un de l'autre.

5.13.3 Résultats

Aucune structure ni vestige d'occupation humaine ancienne n'ont été observés à la surface de l'unité 15.




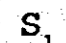
Photo F4-7290-17:

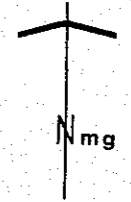
Vue direction Nord, Nord-Est sur la structure
du site GhGk-81 dans l'unité 14.

FIGURE 8:

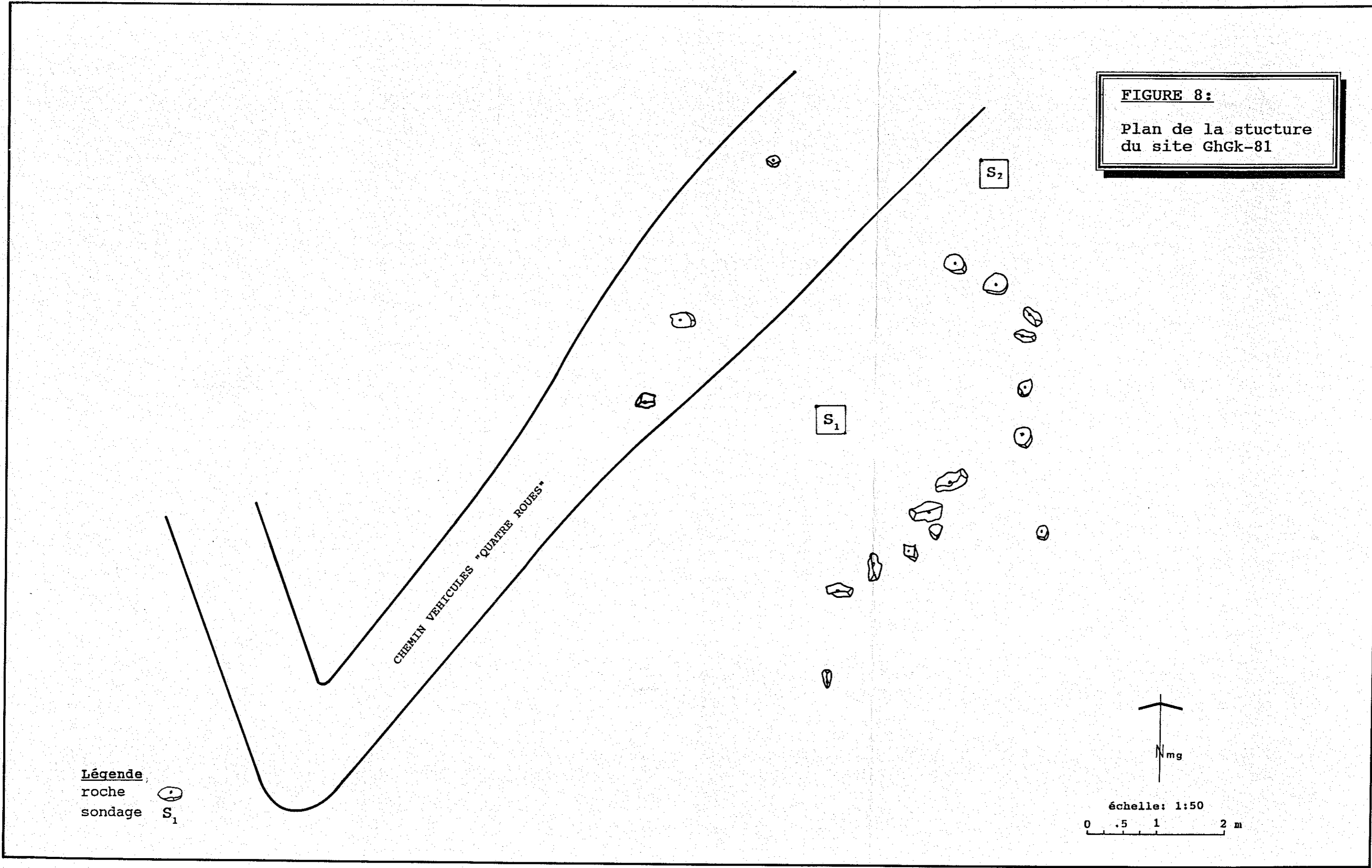
Plan de la structure
du site GhGk-81

CHEMIN VEHICULES "QUATRE ROUES"

Légende
roche 
sondage S₁ 



échelle: 1:50
0 .5 1 2 m



5.14 UNITÉ 16

5.14.1 Description

L'unité 16 se trouve au nord-est de l'unité 10. Seulement l'extrémité ouest de l'unité de paysage 16 a fait l'objet de l'inventaire archéologique (voir figure 1). Il s'agit d'une ancienne lagune située en contrebas d'une unité littorale étagée et au-dessus de la plaine côtière actuelle. On y retrouve des sols organiques de type minérophyte avec une végétation de résineux.

5.14.2 Méthode

La surface totale de l'unité 16 a fait l'objet d'une inspection visuelle minutieuse à pied en suivant des axes orientés nord-sud et disposés au 15 m l'un de l'autre.

5.14.3 Résultats

Aucune structure ni vestige d'occupation humaine ancienne n'ont été observés à la surface de l'unité 16.

6.0 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les résultats de l'inventaire ont permis de constater l'intensité de l'occupation humaine à l'intérieur de la zone d'étude. Bien que les sondages effectués n'aient livré aucun vestige archéologique, plusieurs structures de diverses natures ont été identifiées de visu. En effet, cent cinq foyers, onze affûts pour la chasse, quatre fosses, trois pièges à renard, deux caches à viande, une sépulture ainsi que plusieurs structures d'habitation ont été observés (voir figure 1). De plus, cinq sites archéologiques ont été inventoriés, soit GhGk-78, 81, 82, 84 et 88. La présence de vestiges d'occupation humaine récents a été identifiée dans la plupart des unités de paysage (2, 3, 4, 6, 7, 10, 11, 13 et 14); seules les unités 5, 8, 12, 15 et 16 n'ont révélé aucun vestige.

Globalement, l'intensité de l'occupation durant la période contemporaine est remarquable. Cependant, les traces d'occupation des périodes historique et préhistorique ne peuvent être documentées puisque les sondages archéologiques furent tous négatifs.

Quoiqu'il ne s'agisse pas de vestiges archéologiques proprement dits, les traces d'occupation témoignant d'activités contemporaines (1950 et plus) devraient nécessiter un plan de localisation et de caractérisation précis et détaillé.

Les traces d'occupations archéologiques (avant 1950) qui ont été identifiées ne mènent pas à des recommandations de sauvegarde par des inventaires plus poussés ou par des fouilles archéologiques.

Cependant, nonobstant l'évaluation archéologique, le personnel responsable du chantier de construction devra être informé de la possibilité de découvertes fortuites de vestiges d'occupations humaines anciennes enfouis qui pourraient être mis au jour lors des décapages de surfaces ou d'excavations. Toute identification de telles traces (fondations de pierre, poterie, fragments de vaisselle, métal, objets façonnés en pierre ou autres matériaux, etc.) devra être communiquée à la Division des études environnementales Est du ministère des Transports du Québec, et les travaux à l'endroit de la découverte devront être immédiatement interrompus jusqu'à l'évaluation de l'importance de celle-ci (C.C.D.G., section 7, paragraphe 7.07).

OUVRAGES CONSULTÉS

- ADMINISTRATION RÉGIONALE CRIE, GRAND CONSEIL DES CRIS DU QUÉBEC, DENTON, D. ET LAFORTE, E., 1993. "Infrastructures aéroportuaires des villages de Kuujjuarapik et Whapmagoostui: Synthèse des données archéologiques et de l'utilisation du territoire". Rapport inédit, M.T.Q.
- AMÉNATECH INC., 1984. "Analyse des données des sites archéologiques préhistoriques de la région de la Grande-Rivière-de-la-Baleine, rapport", M.A.C., Tomes I, II et III.
- AMÉNATECH INC., 1984. "Étude de potentiel archéologique. Aire d'étude du village de Povungnituk. Réfection des infrastructures aéroportuaires", rapport, M.T.Q., Service de l'Environnement, pp. 26 à 32.
- AMÉNATECH INC., 1984 k. "Prehistoric Inuit Archaeology in Quebec and Adjacent Regions: A Review and Assessment of Research Perspectives", rapport, Avatak Cultural Institute Inc., Volumes 1, 2 et 3.
- ARCHÉOTEC, 1977. "Complexe de la Grande Rivière de la Baleine: Étude de l'utilisation préhistorique, historique et contemporaine du territoire par les autochtones de Poste-de-la-Baleine", rapport préliminaire, Hydro-Québec, Direction Environnement, Cahiers 1, 3(a), 3(b) et 4.
- ARCHÉOTEC, 1978 b. "Étude de l'utilisation préhistorique, historique et contemporaine du territoire par les autochtones de Poste-de-la-Baleine", rapport, Hydro-Québec, Direction Environnement, Volumes 1 et 2.
- ARCHÉOTEC, 1980 d. "Complexe de la Grande Rivière de la Baleine, Route LG2-GB1-Poste-de-la-Baleine: Tronçon GB1 à Poste-de-la-Baleine (km 240 à 290), Inventaire archéologique", rapport, Hydro-Québec, Direction Environnement, 65 p.
- ARCHÉOTEC, 1981. "Complexe Grande Baleine: Inventaire archéologique 1981", rapport, Hydro-Québec, Direction Environnement, 199 p.
- ARCHÉOTEC, 1982. "Complexe Grande Baleine. Fouilles archéologiques des sites GhGk-20, GfGe-1 et GfFo-1", rapport, Hydro-Québec, Direction environnement, 338 p.

- GOSSELIN, A., PLUMET, P., RICHARD, P., SALAUN, J.P., 1974. "Recherches archéologiques et paléoécologiques au Nouveau-Québec", (Coll. Paléo-Québec # 1), Laboratoire d'archéologie de l'UQAM, Montréal, 39 p.
- HARP, E., Jr., 1967. "Progress Report on NSF GS-1216", Dartmouth College, Hanover, N.H., Manuscrit, I.S.A.Q., M.A.C., pp. 1 à 13.
- HARP, E., Jr., 1972. "Progress Report on NSF GS-2915 (and general continuation of operations under GS-1216), Dartmouth College, Hanover, N.H., Manuscrit, I.S.A.Q., M.A.C., 21 p.
- HYDRO-QUÉBEC., 1982. "Complexe Grande Baleine. Analyse des répercussions. Document d'appui no 5. L'utilisation préhistorique, historique et contemporaine du territoire par les autochtones de Poste-de-la-Baleine", Direction Environnement, 145 p.
- HYDRO-QUÉBEC., 1982. "Complexe Grande baleine. Étude d'environnement. Document synthèse no 18. Le patrimoine archéologique", Direction Environnement, 21 p.
- INSTITUT CULTUREL AVATAQ, 1987. "Archaeological Survey of Proposed Solid Waste Disposal Sites in the municipalities of Kuujjuarapik and Quaqtaq, Northern Quebec", rapport, The Kativik Regional Government, 27 p.
- LESSARD, GAÉTAN (Grand Conseil des Cris du Québec), 1993. "Infrastructures aéroportuaires des villages de kuujjuarapik et Whapmagoostui: Géomorphologie et photo-interprétation". Rapport inédit, M.T.Q., 25 p.
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, LAFORTE ET ROY, 1989. "Rapport d'activités", rapport inédit, M.T.Q. 16 p.
- PLUMET, P., 1976. "Archéologie du Nouveau-Québec: habitats paléoesquimaux à Poste-de-la-Baleine", (Coll. Paléo-Québec # 7), Centre d'études nordiques de l'Université Laval, 237 p.
- PLUMET, P., 1980. "Essai d'analyse descriptive: Les témoins façonnés prédorsétiens de Poste-de-la-Baleine, Québec (1975)", (Coll. Paléo-Québec #12), Montréal, 257 p.
-

ANNEXE 1

CARTE DE LOCALISATION DES SITES ARCHÉOLOGIQUES

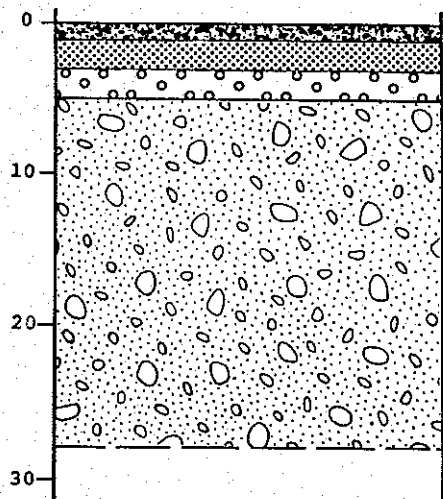
ÉCHELLE 1 : 20 000

ANNEXE 2

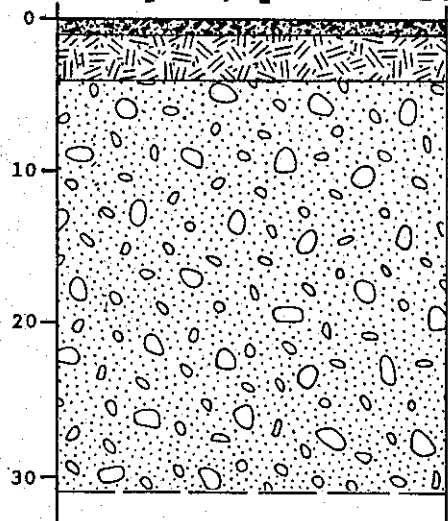
PROFILS PÉDOLOGIQUES TYPES

PROFILS PÉDOLOGIQUES TYPES

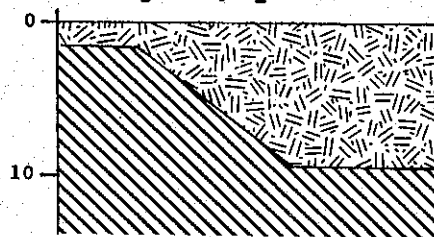
GhGk-78
sondage 2, paroi Nord



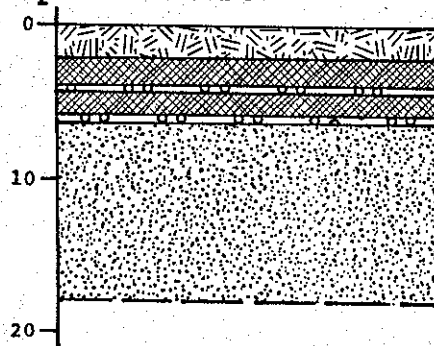
GhGk-81
sondage 1, paroi Nord



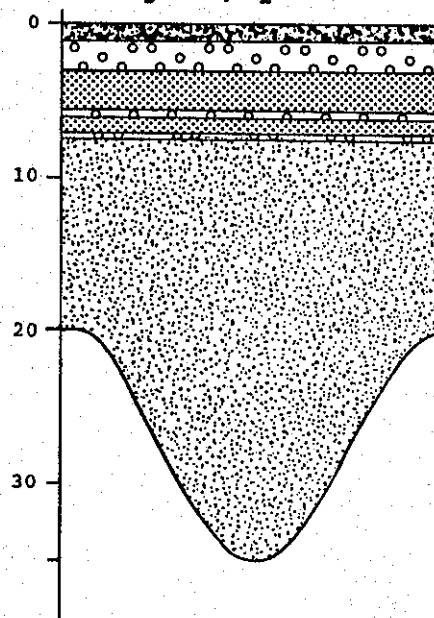
GhGk-82
sondage 1, paroi Ouest



GhGk-84
sondage 1, structure #2
paroi Ouest



GhGk-88
sondage 1, paroi Nord



LÉGENDE

Litière avec humus	
Ah	
Sable clair	
Sable de plage	
Ah sableux	
Roche en place	
Sable de plage gravelleux	
Sable éolien	

Échelle horizontale: 1:10
Échelle verticale : 1:5

ANNEXE 3

NOTES DE TERRAIN DE :

**JEAN DUMONT
ESTHER LAFORTE
DENIS ROY**

NOTES DE TERRAIN - JEAN DUMONT

Infrastructure aéroportuaire des villages de Kuujjuarapik et Whapmagoostui Inventaire archéologique

90-08-22 ARRIVÉE À KUJJUARAPIK

Installation, quête du véhicule 4 roues, visite au "Landholding" pour obtenir l'approbation de la communauté Inuit.

Inspection visuelle en après-midi des secteurs à sonder de part et d'autre de la colline de roc.

90-08-23

Installation du théodolite de façon à déterminer nos lignes de sondages. Le point de référence no 1 au-dessus duquel est installé le théodolite et dont les axes magnétiques seront déterminés ultérieurement est situé à une dizaine de mètres au sud-sud-est du coin sud-sud-est de la clôture délimitant la piste. Toutes ces mesures seront précisées ultérieurement.

Le premier axe de sondage sera situé sur le sommet d'une ancienne crête de plage qui longe presque parfaitement la clôture selon le même axe de piste. De façon tout à fait arbitrage, notre axe longitudinal a été placé à 250° alors la perpendiculaire sera tracée selon un axe de 90° par rapport à celle-ci, soit à 160°.

Nos deux axes à 90° sont maintenant déterminés, des piquets de bois plantés aux extrémités, on procède maintenant à l'installation des fiches d'arpentage rouges et blanches aux 15 mètres.

Ligne 1, sondage 4

Surface: cladonie, lichens, herbes.

Horizon compact sable, radicelle, de 10 cm d'épais au centre duquel (15 cm) on a un très léger horizon noir humique qui dénote une déposition particulière. Pas d'autre horizon noir à la base de cette couche de 10 cm au contact du sable de plage original d'une couleur claire et de texture grossière.

Profondeur du sondage: 50 cm.

Sable de plage homogène avec quelques traces d'ilménite.

Sondage négatif.

Ligne 1, sondage 7

Profil identique au précédent à la différence que la couche compacte supérieure est plus épaisse soit 3 cm maximum, dans laquelle on retrouve un très léger horizon humique qui est presque en surface.

Par la suite, c'est le sable de plage grossier.
Profondeur: 70 cm - négatif.

Ligne 1, sondage 9

Profil identique au précédent à la différence que la couche compacte supérieure est moins épaisse soit 12 à 13 cm avec au moins 2 horizons humiques à 7 et 9 cm.

Sondage situé dans la pente est la crête de plage. La ligne quitte ici l'axe de la crête de plage et dévie un peu vers l'est. Ceci explique possiblement la différence d'épaisseur de la couche compacte supérieure.

Profondeur: 70 cm - négatif.

Ligne 1, sondage 12

Identique au précédent, couche compacte supérieure de 8 cm d'épais.
Rien de particulier à noter en plus.

Ligne 1, sondage 14

Profil semblable, couche compacte de 14 cm d'épais avec 2 horizons humiques.

En surface, secteur d'activité de dune avec fixation d'une nouvelle végétation, principalement des herbes.

Sondage négatif.

À l'aide des 2 galls de 30 m, par triangulation, implantation de la ligne 2 situé 15 m à l'ouest de la ligne 1. Les sondages sont également situés au 15 m mais en quinconce avec ceux de la ligne 1.

Ligne 2, sondage 1

Profil identique à la ligne 1.

Horizon (8 cm) compact. Sable radicelle. À sa base on retrouve un mince humus d'environ 1 cm d'épaisseur.

Sable grossier sous-jacent.
Profondeur: 50 cm - négatif.

A noter, et le fait s'est présenté dans plusieurs autres sondages sous la couche d'humus, on retrouve, sur une profondeur d'environ 3 cm, une espèce de transition (sable grisâtre) entre l'humus et le sable de plage, ceci dû à la percolation.

Ligne 2, sondage 6

Couche compacte (8cm).
2 couches humiques à 4 et 7 cm du sommet.
Sable de plage grossier, clair, meuble.
Négatif.

Ligne 2, sondage 9

Couche compacte supérieure mesurant 10 cm d'épaisseur.
1 seule couche noire organique au milieu de la couche compacte.
Sable grossier de plage.
Sondage réalisé dans la pente est de la crête de plage (ligne 1).
Profondeur: 60 cm - négatif.

Ligne 2, sondage 10

Identique.
Surface: herbes, lichens, cladonie.
Couche compacte (12 cm).
1 horizon humique apparent à 6 cm de la surface.
Sable de plage grossier clair.
Profondeur: 60 cm - négatif.

Ligne 3, placée à 30 mètres à l'ouest de la ligne de sondage #1 selon la méthode du quinconce, les sondages localisés sur la ligne 3 sont situés vis-à-vis ceux de la ligne 1.

Ligne 3, sondage 1 (entre 2 crêtes de plage)

Profil identique.
Couche compacte (6 cm). Pas de couche organique mais système racinaire plus développé, cette couche étant sur le sable grossier habituel.
Profondeur: 60 cm - négatif.

Ligne 3, sondage 4 (au pied d'une crête)

Profil identique.
Couche compacte (8 cm). 1 couche d'humus à 5 cm.
Sable de plage grossier, clair
Profondeur: 60 cm - négatif.

Ligne 3, sondage 8

Profil identique au précédent.
Couche compacte (10 cm.)
1 humus présent à 4 cm de la surface.
Sable de plage.
Profondeur: 50 cm - négatif.

Ligne 3, sondage 11

Couche compacte (5 m).
Très mince horizon humique à 3 cm du sommet.
Sable de plage grossier.
Profondeur: 50 cm - négatif.

Ligne 3, sondage 15

La limite du boisé est à environ 9 mètres du sondage 15.
1 couche humus à 6 m de la surface.
Sable de plage habituel.
Pas de changement dans la couleur ou la texture.
Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 4, sondage 1 (sur sommet d'une crête de plage)

Profil inchangé.
Couche compacte (9 cm).
Humus à 5 cm du sommet, exceptionnellement il a une épaisseur de 2 cm.
Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 4, sondage 4 (sommet d'une crête de plage)

Surface herbe, radicelles, humus 3 cm épais.
Sable éolien grossier 5 cm d'épais.
Humus (1 cm).
Ae gris (2 cm).
Sable de plage habituel de couleur plus foncée que le sable éolien.
Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 4, sondage 7

Profil habituel.
Humus de surface (2 cm).
Sable éolien clair (2 cm).
Humus noir mince (2 cm).
Ae gris (2 cm).
Sable de plage plus pâle qu'à l'habitude.
Profondeur: 50 cm - négatif.

Ligne 4, sondage 13 (situé au creux d'une ancienne rigole qui drainait probablement la colline de roc située juste au nord, nombreux morceaux de ferrures, boîtes de conserves rouillées, morceaux de miroir, tissus, secteur de dépotoir).

Herbes, carex en surface, cladonie, lichen vert tendre.

Humus supérieur de surface (1 cm).

Sable éolien (2 cm).

Humus noir (1 cm).

Sable éolien "grisonné" par la percolation (3 cm).

Humus noir très mince (0,5 cm).

Très mince Ae à peine perceptible.

Sable de plage grossier habituel.

À 31 cm de la surface apparaît une couche grisâtre comportant quelques radicelles actives sur environ 3 cm.

N'est pas considéré comme un paléosol.

Profondeur: 60 cm - négatif.

Il est possible que le fait de trouver les 2 humus noirs séparés par du sable s'explique par l'apport sédimentologique occasionné soit par l'eau coulant dans la rigole et charriant du sable ou encore par un processus de déposition éolienne accentuée par la situation de la rigole qui de par sa profondeur aurait dirigé différemment l'apport du sable par le vent.

Soirée: Arpentage de la ligne 5 et début de la ligne 6.

90-08-24

Ligne 5, sondage 2 (sommet d'une crête de plage)

Même profil général

Litière de surface et humus (2 cm)

Sable éolien (8 cm)

Humus ancien (0,5 cm)

Ae gris (3 cm)

Sable de plage grossier

Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 5, sondage 6

Litière et très mince humus (1 cm)

Sable éolien (4 cm)

Humus ancien (1 cm)

Ae (1 cm)

Sable éolien (6 cm)

Humus ancien (0,5 cm)

Pas de Ae

Sable de plage grossier

Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 5, sondage 9

Litière et humus (1,5 cm)
Sable éolien (4 cm)
Humus (0,5 cm)
Ae gris (2,5 cm)
Sable de plage grossier
Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 5, sondage 10 (sommet d'une crête de plage)

Litière de surface (herbe et lichen vert tendre) et mince humus (1 cm)
Sable éolien (4 cm)
Humus ancien (0,5 cm)
Ae gris (3,5 cm) très sableux
Sable de plage habituel
Profondeur: 50 cm - négatif.

Ligne 5, sondage 14

Litière (lichen, carex, cladonie) (2 cm) et mince humus (0,5 cm)
Sable éolien (3 cm)
Mince humus ancien (2 cm)
Sable éolien (2 cm)
Humus ancien (0,5 cm) mélangé au Ae (radicelles présentes)
Sable éolien (2 cm)
Humus très marqué, noir, bien délimité (1 cm)
Pas de Ae
Sable de plage habituel
Profondeur: 55 cm - négatif.

A l'extrémité nord de l'aire de sondage, près du boisé. Le sondage 15 a révélé une lentille de charbon de bois entre 10 et 15 cm du sommet. Voir notes de Denis Roy. Deux autres sondages ont été réalisés à proximité pour vérifier si on n'était pas dans un secteur d'occupation.

Esther Laforte a réalisé le sondage 1 supplémentaire qui est à peu près au niveau du sondage 15 de la ligne 5 à environ 3,5 m à l'est de ce sondage. Le sondage 2 supplémentaire que j'ai réalisé est à 7 mètres à l'est du sondage 15, 2 mètres plus au sud.

Ce sondage 2 supplémentaire présente une succession de couches de sable oélien.

Sous la litière on retrouve un humus organique (1 cm) sur un sable gris (5 cm) comme inter-lité sur environ 10 cm, un humus sableux (1 cm), sable sur 4 cm.

Suite des notes concernant le second sondage supplémentaire situé entre les lignes 4 et 5.

Un autre humus apparait à 23 cm du sommet sous un sable éolien. Cet humus mesure 0,5 cm d'épaisseur. Autre couche de sable éolien (0,5 à 1 cm). Autre humus ancien. Sable de plage habituel. On a donc 3 humus anciens et litage différencié dans le sable éolien.

Ligne 6, sondage 2

Litière actuelle et humus
Sable éolien (4 cm)
Humus ancien (0,5 cm)
Sable pâle (20 cm)
Humus ancien (2 cm)
Couche de sable grisâtre (2,5 cm)
Humus mince (0,5 cm)
Sable de plage habituel
Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 6, sondage 4

Litière et humus (3 cm)
Sable éolien (3 cm)
Humus bien marqué (0,5 cm)
Ae grisâtre (2 cm)
Sable de plage grossier même texture, même couleur
Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 6, sondage 6

Litière sableuse
Humus (1 cm)
Sable éolien (4 cm)
Humus ancien (0,5 cm)
Ae grisâtre (2,5 cm)
Sable de plage original
Profondeur: 55 cm - négatif

Ligne 6, sondage 9

Litière sableux (1 cm)
Humus (1 cm)
Ae gris et sableux (2 cm)
Sable de plage grossier

Les premiers 15 cm de sable sous l'humus sont plus meubles qu'à l'habitude, la couleur et la texture n'est toutefois pas différente.
Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 6, sondage 12

Litière sableuse (1,5 cm)
Humus (0,5 cm)
Ae gris (2 cm)
Sable éolien (5 cm)
Humus (0,5 cm)
Sable de plage original
Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 7, sondage 6 (entre 2 crêtes de plage)

Action éolienne assez importante.
Litière entièrement sableuse
Sable éolien (6,5 cm)
Humus (1 cm)
Sable éolien (20 cm)
Humus sableux (2 cm)
Sable éolien (8 cm)
Mince ligne d'humus (0,5 cm)
Sable de plage habituel
Profondeur: 60 cm - négatif.

Ligne 7 , sondage 6 (?)

Litière sableuse (3 cm)
Humus (1 cm)
Sable éolien (6 cm) pâle et fin, plus que de coutume
Humus (0,5 cm)
Ae gris (2 cm)
Sable éolien (7 cm)
Humus (0,5 cm)
Pas de Ae
Sable de plage
Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 7, sondage 9 (pente d'une crête de plage côté mer)

Litière sableuse
Humus actuel (1,5 cm)
Sable éolien (1,5 cm)
Humus (0,5 cm)
Sable de plage habituel grossier
Profondeur: 55 cm - négatif.

D'une façon générale, sur toute la profondeur du puits, le sable était plus meuble qu'à l'habitude.

Ligne 7, sondage 12

Litière sableuse (2 cm)
Humus actuel (0,5 cm)
Ae gris (1,5 cm)
Sable de plage grossier
Profondeur: 60 cm - négatif.

Ligne 7, sondage 14

Litière sableuse (3 cm)
Humus très mince (-0,5 cm)
Ae gris (3 cm)
Sable éolien (8 cm)
Humus ancien (0,5 cm)
Pas de Ae
Sable de plage plus fin qu'à l'habitude (clair)
Profondeur: 60 cm - négatif.

Ligne 8, sondage 1 (secteur de dunes actives)

Sable et herbes fixées
Aucune trace de sol organique sur toute la profondeur
Sable de plage
Profondeur: 65 cm - négatif.

Ligne 8, sondage 4 (en bordure de la grande aire de déflation au nord de la piste et visible sur les photographies aériennes). Secteur de dunes actives.

Surface: élimes des sables, petites fleurs blanches à feuilles vertes trilobées.
Sable de plage. Pas de trace d'humus organique
Profondeur: 70 cm - négatif.

Ligne 8, sondage 7 (secteur de dunes actives)

Litière: élimes des sables et plantes vertes.
Pas de lichen-mousse
Pas d'humus actuel
Sable éolien (12 cm)
Humus (1 cm)
Pas de Ae
Sable éolien (4,5 cm) identique à celui sus-jacent
Humus très noir (0,5 cm)
Ae grisâtre (2 cm)
Sable de plage habituel
Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 8, sondage 10

Litière plus épaisse. On s'éloigne un peu de la zone de dunes actives, soit vers l'ouest, cladonie, mousse verte tendre.

Quelques herbes (4 cm)

Très fin humus à la base de la litière (-0,5 cm)

Sable éolien (9 cm)

Humus ancien (0,5 cm)

Pas de Ae

Sable de plage grossier habituel

Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 8, sondage 13 (localisé à proximité du sentier de "4 roues" qui mène à la plage - pente d'un ravin lié au drainage de la colline de roc)

Litière (5 cm)

Sable grisâtre comme un Ae mais pas de humus (5 cm)

Sable de plage grossier un peu plus foncé qu'à l'habitude

Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 9, sondage 1 (au centre de la longue déflation en bout de piste nord)

Quelques herbes en surface

Humus très ténu, début de décomposition (2 cm)

Sable éolien (5 cm)

Très mince humus ancien (-0,5 cm)

Pas de Ae

Sable de plage grossier habituel

Profondeur: 50 cm - négatif.

Ligne 9, sondage 6 (secteur très actif point de vue éolien)

Quelques herbes fixées en surface. Sondage impraticable car le sable emplit au fur et à mesure le trou du sondage.

Coupe pratiquée dans le "mur" marquant la fin de la déflation côté ouest.

Sous le sable éolien récent de surface, une couche organique ancienne (1 cm) qui repose sur le sable de plage habituel jusqu'à 70 cm.

Début de Ae sous humus ancien mais assez ténu.

Négatif.

Ligne 9, sondage 9 (bordure est de la zone de déflation)

Sable éolien et grossier et radicelles.
Pas de litière, ni humus comme tels,
couche humique à 15 cm de la surface (2 cm d'épais)
Très mince Ae (0,5 à 1 cm)
Sable de plage habituel semblable à la couche éolienne
Profondeur: 50 cm - négatif

Ligne 9, sondage 12

Litière sableuse (4 cm)
Mince humus (-0,5 cm)
Pas de Ae
Sable éolien (10 cm)
Humus ancien (-0,5 cm) assez pâle
Pas de Ae
Sable éolien (8 cm)
Humus très pâle également (1 cm)
Sable habituel
Profondeur: 55 cm - négatif

Ligne 9, sondage 15 (à l'orée du boisé au pied de la colline de roc)

Litière très épaisse, cladonie, lichen (7 cm)
Humus ténu très sableux (1,5 cm)
Sable éolien (19 cm)
Humus ancien (0,5 cm)
Pas de Ae
Sable éolien (13 cm) marbré de taches claires
Humus très marqué - noir (1 cm) à 43 cm de la surface
Sable marbré foncé-clair, brun-beige
Profondeur: 60 cm - négatif

Ligne 10, sondage 3 (ouest de l'aire de déflation - stabilisée)

Litière sableuse - grandes herbes - radicelles
Sable éolien (28 cm)
Humus (1 cm)
Pas de Ae
Sable de plage grossier
Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 10, sondage 4

Litière sableuse - grandes herbes - radicelles
Pas d'humus comme tel mais 2 lentilles de sol organique à 22 et 37 cm
de la surface (mur ouest) ce ne sont pas des couches comme tel.
Négatif.

Ligne 10, sondage 8

Identique au précédent pour la litière sableuse. Pas d'humus récent
Sable éolien (20 cm) couleur pâle
Humus (1 cm) contenant beaucoup de radicelles
Ae (2 cm)
Sable de place grossier
Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 10, sondage 11 (extrémité de l'aire de déflation nord bout de piste)

Aucune végétation en surface
Sable de plage grossier sur toute la profondeur du sondage
Aucune trace de sol organique
Profondeur: 60 cm - négatif.

Ligne 10, sondage 14 (orée du boisée)

Végétation de surface (cladonie, mousse, lichen)
Humus (3 cm)
Ae gris (1 cm)
Sable de plage grossier
Profondeur: 60 cm - négatif.

90-08-25

Ligne 11, sondage 3

Surface: quelques herbes, mousse vert tendre
Humus (1 cm)
Sable éolien (2 cm)
Humus ancien (1 cm)
Sable éolien clair (23 cm)
Humus ancien (-0,5 cm)
Ae gris (3 cm)
Sable de plage un peu plus grossier que la sable éolien et plus foncé
Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 11, sondage 4

Litière habituelle et humus récent très mince (2 cm)
Sable éolien (4 cm)
Couche organique, beaucoup de radicelles, pas un humus noir décomposé
comme tel (2 cm), couche sableuse
Sable éolien clair (5,5 cm)
Sable grisâtre de type Ae (2 cm) et début d'un horizon humique sur Ae
Sable de plage habituel, texture grossière
Profondeur: 50 cm - négatif.

Ligne 11, sondage 9

Litière de surface et base humiquée, sableuse (2 cm)
Sable éolien (1,5 cm)
Humus (0,5 cm)
Ae grisâtre (2 cm) très sableux
Sable clair (6 cm)
Couche humique très mince (-0,5 cm)
Pas de Ae
Sable de plage grossier
Profondeur: 55 cm - négatif.

Ligne 11, sondage 12 (secteur de transport éolien important)

Litière très sableuse, élimes, fleurs à fruits (4 cm)
Pas d'humus sous-jacent
Couche végétale (radicelles) 2 cm)
Sable éolien clair (8 cm)
Mince humus ancien (0,5 cm)
Ae grisâtre, sableux (2,5 cm)
Sable de plage (8 cm)
Humus très noir (0,5 cm)
Pas de Ae
Sable de plage grossier plus foncé
Profondeur: 60 cm - négatif.

Ligne 11, sondage 15 (orée du boisé)

Litière (2 cm)
Humus noir bien marqué (2 cm)
Ae sableux (1,5 cm)
Humus ancien (2,5 cm)
Ae grisâtre (0,5 cm)
Sable de plage grossier (6 cm)
Roche en place
Négatif.

Ligne 12, sondage 3

Litière composée de mousse vert tendre, élimes, fleurs à fruits
Ah (2 cm)
Sable (3 cm)
Ah (2 cm)
Sable de plage grossier (30 cm)
Ah (2 cm)
Sable C (1 cm)
Ah (1 cm)
Sable de plage grossier
Profondeur: 60 cm - négatif.

La précision concernant le Ah fait suite à une discussion d'ordre pédologique avec François Morneau.

Donc ce qui précède et nommé H et Ae ne constituent en fait qu'un seul horizon maintenant nommé Ah du fait que l'horizon est plus minéralisé qu'organique.

Ligne 12, sondage 6 (secteur de déflation)

Végétation composé d'élimes
Sable de plage (5 cm)
Ah (4 cm)
Sable de plage grossier plus foncé que le supérieur
Négatif.

Ligne 12, sondage 9

Litière (herbes, mousse vert tendre, fleurs blanches)
Ah (4 cm)
Sable (3 cm)
Ah (1 cm)
Sable (4 cm)
Ah (1 cm)
Sable (7 cm)
Ah (0,5 cm)
Sable de plage grossier
Profondeur: 60 cm - négatif.
Présence d'une grosse pierre (20x35 cm) isolée dans le mur est.

Ligne 12, sondage 12

Litière (2 cm)
Ah (5,5 cm)
Sable de plage grossier (plus clair dans les centimètres supérieurs)
Négatif.

Ligne 12, sondage 16 (orée du bois)

Litière (cladonie, mousse vert tendre) sableuse
Ah (2 cm)
Humus nettement organique, non minéralisé (1 cm)
Ah (1 cm)
Sable de plage grossier jusqu'au fond du puits à l'exception d'une petite bande de 2 cm d'épais à 21 cm sous la surface et qui comporte un sable plus jaune et des intrusions de minéraux noirs.
Variations de plage et non couche organique.

Ligne 13, sondage 13 (situé sur le sommet d'une crête de plage)

Litière composée d'éclimes, mousse vert tendre, épilobes

Ah sableux (4 cm)

Sable de plage clair (17 cm)

Ah (0,5 cm)

Sable (1,5 cm)

Ah (1 cm)

Sable (2 cm)

Ah (1 cm)

Sable de plage grossier

La distinction entre les différents sables tient plus à la couleur qu'à la texture

Profondeur: 60 cm - négatif.

Ligne 13, sondage 8

Litière, mousse vert tendre, herbe (5 cm)

Ah (2 cm)

Sable (1,5 cm)

Ah (1 cm)

Sable (2 cm)

Ah (1 cm)

Sable de plage grossier

Profondeur: 60 cm - négatif.

Ligne 13, sondage 11 (creux d'un cordon littoral et situé à l'extrémité sud d'une structure du site GhGk- , à l'extérieur de celle-ci)

Litière (3 cm)

Ah (4 cm)

Sable (3,5 cm)

Ah (2 cm)

Sable (8 cm)

Ah (2 cm) assez ténu

Sable de plage grossier

Profondeur: 55 cm - négatif.

Site GhGk-87

Réalisation du premier sondage à l'intérieur de la structure de pierre, le coin nord-ouest du sondage est localisé à 85 cm à l'est de la ligne médiane N-S, à 11,80 m du point 0 sur cette même médiane.

En surface, on a dans la partie est du sondage de 50 X 50 cm, lichens, cladonie, mousse vert tendre et petite fleurs blanches et dans la partie extrême ouest du sondage, du sable en surface, mêlé à la mousse. Entre la ligne N-S de la structure et le sondage, il y a une petite dépression dans laquelle on retrouve du métal rouillé provenant sans doute d'une canette. D'autres morceaux sont éparpillés autour.

Ce sondage appelé numéro 1 pour ce site présente le profil suivant:

Litière (1 cm) et très léger humus à sa base
Ah très minéral (2 cm) contenant radicelles vivaces
Sable clair (2,5 cm)
Ah (0,5 cm)
Sable clair (1 cm)
Ah (0,5 cm)
Sable de plage grossier
Profondeur: 20 cm et 35 cm au centre
Négatif.

Notons finalement que la couleur des sables trouvés dans le sondage est à l'image de ce qui a été remarqué précédemment, à savoir que les sables supérieurs sont plus clairs que le sable de fond qui est plus caramel. De plus on voit dans le profil du mur nord-est, l'amorce de la descente de la dépression.

90-08-27

Site GhGk-84

Sondage 2 à l'intérieur de la structure 1

La stratigraphie du mur ouest et qui vaut pour tout le puits est la suivante:

Litière, cladonie, mousse vert tendre, herbes (1,5 cm)
Couche végétale très sableuse (1,5 cm) légèrement humique
Sable (1 cm)
Ah (0,5 cm) très végétal - radicelles
Sable (4.5 cm)
Ah ancien plus noir et sans radicelles (0,5 cm)
Sable (2 cm) éolien
Ah (0,5 cm)
Sable de plage habituel
Profondeur: 18 cm - négatif.

On avait cependant un petit morceau de bois (13 cm de long) localisé dans le coin nord-ouest (6 cm nord et 45 cm ouest) à 6 cm sous la surface, dans la litière, à la base, il reposait à plat. De plus, dans la partie sud du puits, toujours à la base de la litière, quelques minuscules morceaux de charbon de bois trop petits pour être ramassés.

GhGk-84, structure 2, sondage 1 à l'intérieur de la structure.

En surface: mousse vert tendre, carex, raisin d'ours (1 cm).
Stratigraphie du mur ouest.
Ah (2 cm) sableux
Sable (3 cm) éolien
Ah (0,5 cm)
Sable (1 cm) éolien
Ah (0,5 cm)
Sable de plage habituel
Profondeur: 18 cm - négatif
Rien d'autre à noter.

GhGk-84, structure 2, sondage 2 partie sud de la structure à l'extérieur de celle-ci. Sondage négatif.

Litière et Ah (2,5 cm) de surface (mousse, carex, fleurs blanches)
Sable (1 cm) éolien
Ah (0,5 cm)
Sable (1 cm) éolien
Ah (0,5 cm)
Sable de plage habituel
Profondeur: 15 cm.

GhGk-84, structure 3, sondage 2 extérieur de la structure, du côté nord, près de ce qui pourrait être la porte d'entrée.

Surface: cladonie, mousse vert tendre, carex (1 cm)
Sable (0,5 à 1 cm) plus épais à l'ouest, plus mince côté est
Ah (2 cm)
Sable (1 cm) éolien
Ah (1,5 cm)
Sable de plage grossier
Profondeur: 14 cm.

24W-6N, à 5,5 cm, prof, possible pièce d'un jeu d'enfant, pierre ronde
27W-41N, à 5 cm, prof, fragment d'un morceau de bois

Ces 2 artefacts étaient localisés au contact du deuxième Ah et du sable de plage grossier.

Fin des notes de terrain concernant l'aire de sondage comprise entre l'extrémité nord de la piste et le boisé au pied sud de la colline de roc.

Après avoir quadrillé sur la photographie aérienne les espaces à sonder au niveau du boisé et de la colline du roc, on entreprend les sondages. Seront donné par ordre le numéro du carré, les initiales du fouilleur et le numéro du sondage correspondant.

D1-JD-1 localisé à l'orée du boisé

Végétation de surface: cladonie (2 cm)
Ah (3 cm)
Sable de plage grossier identique au précédent
Négatif.

90-08-28

L2-JD-1 Sondage 1 sur la ligne 2, côté baie - L2-JD-1

Végétation de surface et Ah sous-jacent (1 cm) sableux
Sable (0,5 cm)
Ah assez noir (1 cm)
Sable de plage grossier
Négatif.

L2-JD-2 à 20-25 mètres à l'est du précédent - clairière

4-5 cm de sur la roche en place
Végétation de surface légèrement humique à sa base (2 cm)
Sable poivre et sel (2 cm)
Roc en place
Négatif.

L2-JD-3 20 mètres à l'est du précédent - Roche en place qui affleure de plus en plus. Dans une pente légère vers la piste.

Cladonie en surface
Ae poivre et sel (0,5 cm)
Sol brun sableux (3 cm)
Négatif.

Végétation environnante - grosses épinettes 4-5 mètres de hauteur, aulnes crispés - secteur vallonné - plusieurs secteurs de dépression humide.

L2-JD-4 petit replat - sommet de la roche en place

Végétation: mousse vert tendre, cladonie (3 cm)
Ah sableux (2,5 cm)
Sable poivre et sel (type Ae) - (6 cm)
Roc en place
Négatif.

L2-JD-5, sur le sommet de la roche en place

Mousse tourbeuse brune (7 cm)
Ah sableux (0,5 cm)
Sable poivre et sel (type Ae) - (2 cm)
Roc en place
Négatif.

L2-DJ-6, bas de la pente rocheuse - secteur humide - pins, épinettes,
aulnes crispés

Mousse de tourbe
Humus actuel (1,5 cm)
Sable (0,5 cm)
Ah (6 cm) sableux
Sable grossier
Profondeur: 25 cm - négatif

Secteur utilisé assez récemment en hiver car arbres coupés à 3 pieds du sol.

L2-JD-7, pied du cap de roc, secteur humide

Végétation, cladonie, mousse de tourbe
Ah sableux (1 cm)
Sable clair (4,5 cm)
Ah (1 cm)
Sable clair (2,5 cm)
Ah (2 cm)
Sable clair (1 cm)
Ah (3 cm)
Sable de plage grossier habituel
Négatif.

L2-JD-8, même secteur (aulnes crispés, épinettes)

Mousse de tourbe vert tendre, herbes (0,5 cm)
Ah très ténu (quelques mm)
Sable clair (5 cm)
Ah (1 cm)
Sable clair (2 cm)
Ah (1 cm)
Sable grossier
Négatif.

L2-JD-9 (environ 60 mètres plus à l'est) car entre 8 et 9, il y a une zone d'aulnes crispés et de thé du Labrador (Lédon du Gröenland) qui rendent les sondages impraticables.

Mousse vert tendre, cladonie
Sable clair (1 cm)
Apparence d'un Ah sur 1 cm
Sable de plage grossier
Négatif

L2-JD-10 sondage réalisé à environ 10 m du chemin de 4 roues, environ 40 m au nord de la courbe, côté est de la colline de roc.

Cladonie en surface
Sable clair (5 cm)
Apparence d'Ah (1 cm) très ténu
Sable de plage grossier (c)
Négatif.

L2-JD-11 Petit promontoire en remontant la colline de roc - aulnes crispés, quelques épinettes.

* Ici il y a un manque incompréhensible sur la cassette et certaines données sont manquantes. En référant au plan des sondages pour la colline, on pourra voir combien de description de sondages manquent. Cependant on sait que peu de sondages ont été réalisés en remontant sur la colline (vers le nord donc) car on était sur le roc. Les "dommages" devraient être minimes.

On reprend ici sur la cassette:

Après avoir exploré les lignes 7 et 8 sur le sommet de la première colline de roc, on est maintenant dans la vallée ouest entre les deux collines de roc. On parlera donc au niveau de la numérotation des sondages de Vo pour vallée ouest, JD et le numéro du sondage.

VO-JD-1, localisé sur un petit plateau au pied de la colline 2, la plus au nord, au pied de la ligne des arbres.

Végétation actuelle (1 cm)
Humus (3 cm)
Sable (15 cm) grossier
Roc en place
Négatif.

VO-JO-2 15 mètres à l'est du précédent

Cladonie, mousse vert tendre (3 cm)
Humus (4 cm)
Sable grossier
Négatif.

VO-JO-3, côté N de la vallée, à proximité de la terrasse supérieure, dans la lisière boisée entre la vallée et la colline de roc. On note à l'intérieur de la lisière des arbres, soit dans le boisé, au minimum 6 foyers différents, certains en pierre, d'autres composés d'un amas de charbon de bois. La plupart présentent des objets de facture récente autour (canettes de métal, verre brûlé, un piquet de tente rouillé). Les arbres bûchés le sont à environ 3 pieds du sol. Les branches manquent à d'autres arbres. Le sondage 3 est sur un petit promontoire. Il y a un foyer contenant charbon de bois avec seulement 2 pierres. Présence d'une cartouche de calibre 12.

Surface: herbes, fleurs, épilobes, mousse vert tendre (3 cm)
Humus (2 cm)
Légère transition entre H et C, mais pas suffisant pour parler de
Ae bien formé (2 cm)
Sable grossier C
Négatif.

À noter que les trois premiers sondages sont localisés sur le second des trois replats déterminés par François Morneau. Le présent replat forme un U couvrant la vallée. Les deux premiers sondages étant localisés sur la branche N du U, le troisième dans la courbe NE de ce U.

VO-JD-4 (situé sur le deuxième replat)

Mousse vert tendre, herbes, racines (7 cm)
Humus noir (2 cm)
Sol de transition (type Ae) - (2 cm)
Sable grossier
Profondeur: 25 cm - négatif

VO-JD-5, deuxième replat - Formation de 2 lignes de sondages entre le pied du troisième plateau et le bord W du deuxième sondage réalisés en quiconce aux 15 mètres. Approximativement au centre de la vallée.

Litière mousse vert tendre, herbes (7 cm)
Ah (5 cm)
Sable grossier
Négatif.

V0-JD-6, (première ligne au pied du troisième plateau)

Litière: mousse vert tendre, herbes (3 cm)
Ah (4 cm)
Sable (5 cm)
Ah (2,5 cm)
Sable de plage grossier
Profondeur: 30 cm - négatif.

V0-JD-7, (deuxième ligne du sondage)

Litière: herbes, mousse vert tendre, fleurs blanches (2 cm)
Ah (2 cm)
Sable (3,5 cm)
Ah (0,5 cm)
Sable (1,5 cm)
Ah (0,5 cm)
Sable (5 cm)
Ah (0,5 cm)
Sable de plage grossier
Profondeur: 30 cm - négatif.

Les interlits de sable présentent la même granulométrie que le sable plus profond tout en présentant une couleur plus claire.

En remontant de 15 mètres pour atteindre la première ligne, on tombe sur un des sondages de Denis Roy.

V0-JD-1 à 7 sont dans le quadrilatère E-9, de même que les 6 foyers ci-haut mentionnés.

C9-JD-1, troisième replat, localisé environ 6 mètres au sud du chemin de 4 roues principal qui nous amène au centre de la vallée. Au sud, à environ 20 mètres on a un cercle de tente récent (mégot de cigarettes dans l'amas de petites pierres qui composent le foyer - dallage - corde, canettes de métal, bois (plywood), pierres disposées en rond grossier. Dans la partie arrière de l'habitation, le sapinage est présent ($\frac{1}{2}$ W). Dans la $\frac{1}{2}$ E on a le foyer au sud (55 X 60 cm) la porte (ouverture des pierres) avec orientation NNE.

À l'extérieur, canne à pêche cassée, et à 15 mètres au SSE, on a une aire d'activité où une corde a été tendue entre 2 épinettes et à laquelle une courroie d'entraînement de motoneige est attachée de façon à suspendre quelque chose d'assez lourd (réparation d'une motoneige ?).

À environ 10 mètres du cercle de tente en direction de ce support, on a un foyer extérieur dans lequel on a du charbon de bois, du papier d'aluminium, pas d'os, un 3 X 3 brûlé. Nombreuses cartouches de calibre 12 partout sur le terrain. Plusieurs arbres bûchés à 1 à 1 $\frac{1}{2}$ pied du sol.

La stratigraphie de C9-JD-1 est la suivante:

Cladonie (1,5 cm)
Ah (2 cm)
Sable grossier habituel
Négatif.

C9-JD-2, 15 mètres au nord de C9-JD-1.

Cladonie, mousse vert tendre (0,5 cm)
Humus en formation à la base de la litière.
Très ténu (quelques mètres)
Ah (1 cm)
Sable (2 cm)
Ah (3 cm)
Sable habituel
Profondeur: 25 cm - négatif.

Nouvelle ligne dans l'unité D-9 située à l'extrémité nord du troisième replat à près de 15 mètres d'un cercle de tente récent.

D9-JD-1

Litière: cladonie
Humus (0,5 cm)
Ah (2,5 cm)
Sable grossier
Négatif.

D9-JD-2, près du chemin, 5 mètres au sud de la structure citée.

Litière (3 cm)
Ah (4 cm)
Sable grossier
Profondeur: 20 cm - négatif.

90-08-29

Sondages réalisés sur le troisième plateau entre la vallée W et le lac, particulièrement à l'intérieur de la clairière qui divise les 2 collines de roc.

13 sondages réalisés. Négatifs
12 structures (foyers, bois de bûchage, travail de la stéatite) du côté N de la clairière, à flanc de la colline NE.
Marquées pour enregistrement ultérieur.

Sur le pourtour ENE du lac, 7 sondages réalisés. Négatifs. Nombreuses structures modernes, marquées, à enregistrer.

Enregistrement des structures bordant le sentier qui mène à la grande baie au N de la deuxième colline de roc. Plusieurs structures découvertes. Du côté E du chemin on pourrait avoir des structures plus anciennes, les pierres étant recouvertes de mousse et lichens. Possiblement quelques ronds de tente avec foyers intérieurs. Du côté W, on a pas ce type de structure.

8 sondages réalisés du côté W de ce dernier sentier. Tous négatifs. Sur le dernier tiers de ce même sentier, 5 sondages négatifs réalisés côté E dont 1 à l'embouchure de ce chemin.

90-08-30

On a marché les 2 collines de roc afin de noter sur les photographies aériennes les endroits de campements (structures, foyers) modernes autour et sur celles-ci. On a également indiqué sur ces photographies là où des sondages ont été pratiqués.

De façon particulière, on note une structure ancienne localisée sur la colline située la plus près de la piste, sur son sommet et formée de pierres ovoïdes, angulaires, pierres ramassées sur la colline même et non en bas où il y a surtout de blocs arrondis. Cette structure semble présenter un foyer à l'intérieur..... composé d'une grande pierre plate-forme. Un plan a été réalisé (GhGk-89).

Fin des notes prises sur dictaphone et fin du terrain.

Notes supplémentaires concernant le site GhGk-89

Structure de pierres angulaires provenant du sommet de la colline de roc. La seule structure de pierre sur le sommet des collines de roc.

Installée sur le roc, seul un mince tapis de mousse humide recouvre la partie centre de la structure autour du probable foyer. Le roc en place a une pente orientée S-N en descente.

Aucune végétation de protection à proximité. Le sommet est dénudé, le roc forme un replat à l'emplacement de la structure ce qui a probablement orienté, favorisé son implantation. De nombreuses cuvettes d'eau d'écoulement et de pluie sont présentes de part et d'autre de la structure.

Sondage réalisé immédiatement au nord du foyer (dans la structure).

Profil: cladonie, mousse vert tendre sur un Ah sableux, très humide de 1,5 cm (portion sud) à 9 cm (portion nord du sondage). Ce Ah repose sur la roche en place. Quelques menus morceaux de charbon de bois présents dans le Ah mais épart et considérés sans signification culturelle.

Plusieurs petits os et fragments d'os (non brûlés) ont été trouvés dans et autour de la structure. On ne peut cependant les relier assurément au site même car on en retrouve partout sur la colline et ont très bien pu être déposés par les oiseaux, rongeurs et autres carnivores.

Certaines caractéristiques laissent à penser que ce site est le plus ancien que nous ayons découvert.

- pierres de la structure couvertes de lichens
- foyer composé de pierres plates dont une de grosse dimension rappelant les foyers paléoesquimaux
- localisation particulière sur le roc en place même s'il ne s'agit pas d'un champs de blocs.

NOTES DE TERRAIN - ESTHER LAFORTE

Infrastructure aéroportuaire des villages de Kuujuarapik et Whapmagoostui
Inventaire archéologique

1990-08-23

- Implantation au transit du P.R. 1 et des deux lignes maîtresses dans l'unité 2.
- Début des sondages dans l'unité 2 sur la ligne 1 orientée N.-S.

SONDAGE 3 Couvert végétal: mousse et herbacé sur dune sablonneuse
C-1: humus noir sableux 0-4 cm
C-2: sable jaune 4-51 cm
Profondeur: 51 cm

SONDAGE 4 Couvert végétal: herbacé
C-1: humus noir sableux 0-3 cm
C-2: sable jaune 3-68 cm
Profondeur: 68 cm

SONDAGE 8 Couvert végétal: herbacé
C-1: humus noir sableux 0-2 cm
C-2: sable jaune 2-66 cm
Profondeur: 66 cm

SONDAGE 11 Couvert végétal: herbacé
C-1: humus noir sableux 0-2 cm
C-2: sable jaune 2-69 cm
Profondeur: 69 cm

SONDAGE 14 Couvert végétal: herbacé
C-1: humus noir sableux 0-2 cm
C-2: sable jaune 2-66 cm
Profondeur: 66 cm

- Implantation de la ligne 2 orientée N.-S.
- Sondages dans l'unité 2 sur la ligne 2 orientée N.-S.

SONDAGE 3 Couvert végétal: herbacé
C-1: humus noir sableux 0-2 cm
C-2: sable jaune 2-71 cm
Profondeur: 71 cm

SONDAGE 4 Couvert végétal: herbacé
C-1: humus noir sableux 0-1 cm
C-2: sable jaune 1-68 cm
Profondeur: 68 cm

SONDAGE 7 Couvert végétal: herbacé
C-1: humus noir sableux 0-0,5 cm
C-2: sable jaune 0,5 à 59 cm
Profondeur: 59 cm

SONDAGE 11 Couvert végétal: herbacé
C-1: humus noir 0-0,5 cm
C-2: sable gris 0,5-2 cm
C-3: sable noir 2-2,5 cm
C-4: sable brun 2,5-10 cm
C-5: sable jaune 10-61 cm
Profondeur: 61 cm

- Implantation de la ligne 3 orientée N.-S.
- Sondages dans l'unité 2 sur la ligne 3 orientée N.-S.

SONDAGE 2 Couvert végétal: aucun
C-1: sable jaune 0-1 cm
C-2: sol organique noir enfoui 1-2 cm
C-3: sable jaune 2-59 cm
Profondeur: 59 cm

SONDAGE 5 Couvert végétal: mousse rase
C-1: humus noir sableux 0-1 cm
C-2: sable jaune 1-2 cm
C-3: humus noir 2-2,5 cm
C-4: sable jaune 2,5-7 cm
C-5: sable noir 7-7,5 cm
C-6: sable jaune 7,5-61 cm
Profondeur: 61 cm

SONDAGE 7 Couvert végétal: mousse rase
C-1: humus noir sableux 0-0,5 cm
C-2: sable jaune 0,5-1,5 cm
C-3: couche organique noir 1,5-2 cm
C-4: sable jaune 2-59 cm
Profondeur: 59 cm

SONDAGE 10 Couvert végétal: herbacé
C-1: humus brun-noir sableux 0-2,5 cm
C-2: sable jaune 2,5-59 cm
Profondeur: 59 cm

- Deux sondages effectués sur la ligne 2 orientée N.-S.

SONDAGE 13 Couvert végétal: mousse rase et herbacé
C-1: humus noir sableux 0-0,5 cm
C-2: sable jaune 0,5-1,5 cm
C-3: sable noir 1,5-3 cm
C-4: sable jaune 3-62 cm
Profondeur: 62 cm

SONDAGE 14 Couvert végétal: mousse
C-1: humus noir sableux 0-1 cm
C-2: sable brun-jaune avec radicelles 1-10 cm
C-3: sable jaune 10-62 cm
Profondeur: 62 cm

- Implantation de la ligne 4 orientée N.-S.
- Sondages dans l'unité 2 sur la ligne 4 orientée N.-S.

SONDAGE 2 Couvert végétal: herbacé
C-1: humus noir sableux avec radicelles 0-3 cm
C-2: sable jaune 3-10 cm
C-3: sol organique noir enfoui 10-13 cm
C-4: sable jaune 13-62 cm
Profondeur: 62 cm

SONDAGE 5 Couvert végétal: mousse
C-1: humus noir sableux avec radicelles 0-2 cm
C-2: sable jaune 2-4 cm
C-3: sol organique noir sableux enfoui 4-7 cm
C-4: sable jaune 7-63 cm
Profondeur: 63 cm

SONDAGE 8 Couvert végétal: mousse
C-1: humus noir sableux avec radicelles 0-3 cm
C-2: sable jaune 3-7 cm
C-3: sol organique noir sableux enfoui 7-10 cm
C-4: sable jaune 10-68 cm
Profondeur: 68 cm

SONDAGE 11 Couvert végétal: mousse dense
C-1: humus noir sableux avec radicelles 0-3 cm
C-2: sable jaune 3-5 cm
C-3: sol organique noir sableux enfoui 5-9 cm
C-4: sable jaune 9-67 cm
Profondeur: 67 cm

SONDAGE 14 Couvert végétal: mousse dense
C-1: humus noir sableux avec radicelles 0-2 cm
C-2: sable jaune 2-14 cm
C-3: sol organique noir sableux enfoui 14-16 cm
C-4: sable jaune 16-57 cm
Profondeur: 57 cm

1990-08-24

- Implantation de la ligne 5 orientée N.-S.
- Sondages dans l'unité 2 sur la ligne 5 orientée N.-S.

SONDAGE 1 Couvert végétal: herbes courtes
C-1: humus noir sableux 0-4 cm
C-2: sable jaune 4-17 cm
C-3: sol organique noir sableux enfoui 17-23 cm
C-4: sable jaune 23-61 cm
Profondeur: 61 cm

SONDAGE 4 Couvert végétal: herbes courtes
C-1: humus noir sableux 0-3 cm
C-2: sable jaune 3-6 cm
C-3: sol organique noir sableux enfoui 6-9 cm
C-4: sable jaune 9-59 cm
Profondeur: 59 cm

SONDAGE 7 Couvert végétal: herbes courtes
C-1: humus noir sableux 0-3 cm
C-2: sable jaune 3-5 cm
C-3: sol organique noir sableux enfoui 5-7 cm
C-4: sable jaune 7-66 cm
Profondeur: 66 cm

SONDAGE 11 Couvert végétal: mousse
C-1: humus noir sableux 0-4 cm
C-2: sable jaune 4-65 cm
Profondeur: 65 cm

SONDAGE 13 Couvert végétal: herbes longues
C-1: humus noir sableux 0-3 cm
C-2: sable jaune 3-64 cm
Profondeur: 64 cm

- Sondage effectué entre les lignes 4 et 5 orientée N.-S., à l'extrémité N. i.e. à l'orée du boisé de conifères et à l'abri d'un bourrelet.

SONDAGE 2 C-1: humus sableux 0-5 cm
 C-2: sable éolien 5-9 cm
 C-3: humus noir sableux 9-10 cm
 C-4: sable de plage 10-14 cm
 C-5: sable grossier orangé 14-15 cm
 C-6: sable de plage stérile 15-36 cm
 Profondeur: 36 cm

- Implantation de la ligne 6 orientée N.-S.
- Sondages dans l'unité 2 sur la ligne 6 orientée N.-S.

SONDAGE 8 Couvert végétal: mousse
 C-1: humus sableux 0-4 cm
 C-2: sable jaune 4-8 cm
 C-3: sol organique noir sableux enfoui 8-12 cm
 C-4: sable jaune 12-54 cm
 Profondeur: 54 cm

SONDAGE 11 Couvert végétal: mousse
 C-1: humus sableux 0-3 cm
 C-2: sable jaune 3-5 cm
 C-3: sol organique noir sableux enfoui 5-6 cm
 C-4: sable jaune 6-62 cm
 Profondeur: 62 cm

SONDAGE 14 C-1: humus sableux 0-4 cm
 C-2: sable jaune 4-12 cm
 C-3: sol organique noir sableux enfoui 12-16 cm
 C-4: sable jaune 16-44 cm
 C-5: sol organique noir sableux enfoui 44-49 cm
 C-6: sable jaune 49-62 cm
 Profondeur: 62 cm

- Implantation de la ligne 7 orientée N.-S.
- Sondages dans l'unité 2 sur la ligne 7 orientée N.-S.

SONDAGE 1 (localisé à 10 cm au N. de la clôture en bout de piste)
 Couvert végétal: herbacé long
 C-1: humus 0-1 cm
 C-2: sable jaune 1-58 cm
 Profondeur: 58 cm

SONDAGE 5 C-1: humus 0-3 cm
C-2: sable jaune 3-14 cm
C-3: sol organique noir sableux enfoui 14-17 cm
C-4: sable jaune 17-63 cm
Profondeur: 63 cm

SONDAGE 8 C-1: humus 0-5 cm
C-2: sable jaune 5-12 cm
C-3: sol organique noir sableux enfoui 12-14 cm
C-4: sable jaune 14-55 cm
Profondeur: 55 cm

SONDAGE 11 C-1: humus sableux gris et noir 0-7 cm
C-2: sable jaune 7-52 cm
Profondeur: 52 cm

SONDAGE 13 C-1: humus sableux gris et noir 0-10 cm
C-2: sable jaune 10-52 cm
Profondeur: 52 cm

- Implantation de la ligne 8 orientée N.-S.
- Sondages dans l'unité 2 sur la ligne 8 orientée N.-S.

SONDAGE 2 C-1: humus sableux 0-4 cm
C-2: sable jaune 4-11 cm
C-3: couche organique noir sableux enfoui 11-16 cm
C-4: sable jaune 16-61 cm
Profondeur: 61 cm

SONDAGE 6 Couvert végétal: herbacé
C-1: humus sableux 0-4 cm
C-2: sable jaune 4-18 cm
C-3: sol organique sableux 18-20 cm
C-4: sable jaune 20-25 cm
C-5: sol organique sableux 25-28 cm
C-6: sable jaune 28-58 cm
Profondeur: 58 cm

SONDAGE 9 Couvert végétal: herbacé parsemé
C-1: humus sableux 0-3 cm
C-2: sable jaune 3-6 cm
C-3: sol organique sableux 6-9 cm
C-4: sable jaune 9-23 cm
C-5: sol organique sableux 23-25 cm
C-6: sable jaune 25-55 cm
Profondeur: 55 cm

SONDAGE 12 C-1: humus sableux 0-3 cm
C-2: sable jaune 3-6 cm
C-3: sol organique noir sableux 6-8 cm
C-4: sable jaune 8-57 cm
Profondeur: 57 cm

SONDAGE 14 C-1: humus sableux 0-4 cm
C-2: sable jaune 4-20 cm
C-3: sol organique noir sableux 20-23 cm
C-4: sable jaune 23-56 cm
Profondeur: 56 cm

- Implantation de la ligne 9 orientée N.-S.
- Sondages dans l'unité 2 sur la ligne 9 orientée N.-S.

SONDAGE 3 Couvert végétal: aucun, zone de déflation, sable
C-1: sable jaune 0-44 cm
C-2: sol organique noir sableux 44-47 cm
C-3: sable jaune 47-56 cm
Profondeur: 56 cm

SONDAGE 5 Couvert végétal: aucun
C-1: sable jaune 0-46 cm
C-2: sol organique noir sableux 46-47 cm
C-3: sable jaune 47-50 cm
Profondeur: 50 cm

SONDAGE 8 C-1: sable jaune 0-62 cm
Profondeur: 62 cm

SONDAGE 11 Couvert végétal: mousse rase
C-1: humus sableux 0-2 cm
C-2: sable jaune 2-62 cm
Profondeur: 62 cm

SONDAGE 14 Couvert végétal: mousse rase
C-1: humus sableux 0-3 cm
C-2: sable jaune 3-60 cm
Profondeur: 60 cm

- Implantation de la ligne 10 orientée N.-S.
- Sondages dans l'unité 2 sur la ligne 10 orientée N.-S.

SONDAGE 2 Couvert végétal: herbacé longue
C-1: sable jaune 0-61 cm
Profondeur: 61 cm

SONDAGE 5 Couvert végétal: herbacé longue
 C-1: sable jaune 0-58 cm
 Profondeur: 58 cm

SONDAGE 7 Couvert végétal: herbacé longue
 C-1: sable jaune 0-62 cm
 Profondeur: 62 cm

SONDAGE 10 Couvert végétal: aucun, sable
 C-1: sable jaune 0-57 cm
 Profondeur: 57 cm

SONDAGE 13 Couvert végétal: mousse rase
 C-1: humus sableux 0-5 cm
 C-2: sable jaune 5-15 cm
 C-3: sol organique noir enfoui 15-17 cm
 C-4: sable jaune 17-62 cm
 Profondeur: 62 cm

1990-08-25

- Implantation de la ligne 11 orientée N.-S.
- Sondages dans l'unité 2 sur la ligne 11 orientée N.-S.

SONDAGE 1 Couvert végétal: herbacé longue
 C-1: sable jaune 0-61 cm
 Profondeur: 61 cm

SONDAGE 4 Couvert végétal: herbacé longue
 C-1: humus sableux 0-1 cm
 C-2: sable jaune 1-13 cm
 C-3: sol organique noir sableux avec radicelles 13-16 cm
 C-4: sable jaune 16-21 cm
 C-5: sol organique noir 21-25 cm
 C-6: sable jaune 25-54 cm
 Profondeur: 54 cm

SONDAGE 8 Couvert végétal: mousse rase
 C-1: humus noir sableux 0-7 cm
 C-2: sable jaune 7-15 cm
 C-3: sol organique noir sableux 15-17 cm
 C-4: sable jaune 17-62 cm
 Profondeur: 62 cm

SONDAGE 11 Couvert végétal: mousse rase
 C-1: humus noir sableux 0-5 cm
 C-2: sable jaune 5-8 cm
 C-3: sol organique noir sableux 8-9 cm
 C-4: sable jaune 9-58 cm
 Profondeur: 58 cm

SONDAGE 14 Couvert végétal: mousse et herbacé longue
C-1: humus noir sableux 0-5 cm
C-2: sable jaune 5-21 cm
C-3: sol organique noir sableux 21-22 cm
C-4: sable jaune 22-32 cm
C-5: sol organique noir sableux 32-33 cm
C-6: sable jaune 33-55 cm
Profondeur: 55 cm

- Implantation de la ligne 12 orientée N.-S.
- Sondages dans l'unité 2 sur la ligne 12 orientée N.-S.

SONDAGE 4 C-1: humus sableux 0-8 cm
C-2: sable jaune 8-22 cm
C-3: sol organique noir sableux 22-26 cm
C-4: sable jaune 26-64 cm
Profondeur: 64 cm

SONDAGE 5 Couvert végétal: mousse et herbacé
C-1: humus sableux 0-5 cm
C-2: sable jaune 5-9 cm
C-3: sol organique noir sableux 9-10 cm
C-4: sable jaune 10-17 cm
C-5: sol organique noir sableux 17-21 cm
C-6: sable jaune 21-58 cm
Profondeur: 58 cm

SONDAGE 7 Couvert végétal: mousse et herbacé
C-1: humus sableux 0-5 cm
C-2: sable jaune 5-7 cm
C-3: sol organique noir sableux 7-10 cm
C-4: sable jaune 10-62 cm
Profondeur: 62 cm

SONDAGE 10 Couvert végétal: mousse
C-1: humus sableux 0-4 cm
C-2: sable jaune (gros grains) 4-14 cm
C-3: sol organique noir sableux 14-15 cm
C-4: sable jaune 15-59 cm
Profondeur: 59 cm

SONDAGE 13 Couvert végétal: herbes éparses
C-1: humus sableux 0-5 cm
C-2: sable jaune 5-58 cm
Profondeur: 58 cm

- Implantation de la ligne 13 orientée N.-S.
- Sondages dans l'unité 2 sur la ligne 13 orientée N.-S.

SONDAGE 1 Couvert végétal: herbacé
 C-1: humus sableux 0-6 cm
 C-2: sable jaune 6-63 cm
 Profondeur: 63 cm

SONDAGE 4 C-1: humus sableux 0-6 cm
 C-2: sable jaune 6-14 cm
 C-3: sol organique noir sableux 14-15 cm
 C-4: sable jaune 15-52 cm
 Profondeur: 52 cm

SONDAGE 6 C-1: humus noir 0-4 cm
 C-2: sable jaune 4-54 cm
 Profondeur: 54 cm

SONDAGE 10 C-1: humus noir 0-10 cm
 C-2: sable jaune 10-58 cm
 Profondeur: 58 cm

SONDAGE 14 C-1: humus sableux 0-9 cm
 C-2: sable jaune 9-65 cm
 Profondeur: 65 cm

Site GhGk-87 Structure localisée à l'extrémité N. de l'unité 2 entre les lignes 4 et 5 orientées N.-S.

SONDAGE 2 Sondage de 50 cm X 50 cm effectué à l'extérieur, du côté O. de la structure (voir localisation sur le plan du site)

C-1: humus noir sableux 0-2 cm
 C-2: sable gris 2-5 cm
 C-3: sol organique noir enfoui 5-7 cm
 C-4: sable jaune 7-15 cm
 Profondeur: 15 cm, sondage stérile

- Réalisation du plan du site.

1990-08-26

- Pluie
- Programmation

1990-08-27

Site GhGk-84

- Réalisation du plan du site GhGk-84, situé à la limite N.-O. de l'unité 2.
- Relevé de la structure # 1.

SONDAGE 3 Sondage de 50 cm X 50 cm effectué à l'extérieur, au N.-E. de la structure # 1 (voir localisation sur le plan du site).

Couvert végétal: mousse rase
C-1: humus noir 0-2 cm
C-2: sable gris-beige 2-6 cm
C-3: sable jaune 6-18 cm
Profondeur: 18 cm, sondage stérile

- Relevé de la structure # 2.

SONDAGE 3 Sondage de 50 cm X 50 cm effectué à l'intérieur, à la limite N. de la structure # 2 (voir localisation sur le plan du site).

Couvert végétal: mousse rase et herbacé
C-1: humus noir sableux 0-4 cm
C-2: sable jaune 4-9,5 cm
C-3: sol organique noir sableux 9,5-10 cm
C-4: sable jaune 10-20 cm
Profondeur: 20 cm, sondage stérile

Sous-unité 3.3

- Sondage effectué dans le secteur D-1 (voir localisation sur photographie aérienne quadrillée).

SONDAGE E.L.-1 (à l'orée du boisé)
C-1: humus noir sableux 0-5 cm
C-2: sable jaune 5-41 cm
Profondeur: 41 cm

- Sondage effectué dans le secteur C-2 (voir localisation sur photographie aérienne quadrillée).

SONDAGE E.L.-2 (secteur boisé)

C-1: humus noir sableux 0-8 cm
C-2: sable jaune 8-13 cm
C-3: humus sableux noir enfoui 13-17 cm
C-4: sable jaune 17-42 cm
Profondeur: 42 cm

1990-08-28

Sous-unités 3.3 et 3.6

- Sondages effectués entre les lignes 1 et 2 du quadrillage dans les sous-unités 3.3 et 3.6, dans le boisé en bout de piste (i.e. au nord du secteur 2).

SONDAGE E.L.-1 (localisé dans le boisé)

C-1: humus noir sableux 0-14 cm
C-2: sable jaune 14-25 cm
Profondeur: 25 cm

SONDAGE E.L.-2 (localisé dans le boisé)

C-1: humus noir sableux 0-12 cm
C-2: sable jaune 12-24 cm
Profondeur: 24 cm

- A l'intérieur du carré C-2, (voir localisation sur photographie aérienne quadrillée) 5 crânes de caribou dont un déposé sur une branche d'épinette ainsi que plusieurs ossements et peaux de caribou ont été observés. Le tout formant une concentration d'environ 3 à 4 m².

SONDAGE E.L.-3 (localisé à l'orée du boisé, avant les affleurements rocheux)

C-1: humus noir non sableux 0-8 cm
C-2: sable gris: 8-14 cm
C-3: roche-mère à 14 cm
Profondeur: 14 cm

SONDAGE E.L.-4 Couvert végétal: thé du Labrador et mousse à caribou

C-1: humus en décomposition 0-7 cm
C-2: sable gris 7-10 cm
Profondeur: 10 cm

- SONDAGE E.L.-5 Couvert végétal: mousse à caribou
 parmi les affleurements rocheux
 C-1: humus en décomposition 0-8 cm
 C-2: sable gris 8-11 cm
 Profondeur: 11 cm
- SONDAGE E.L.-6 Localisé dans le boisé
 C-1: humus en décomposition 0-5 cm
 C-2: sable gris mélangé à du sable jaune 5-12 cm
 Profondeur: 12 cm
- SONDAGE E.L.-7 C-1: humus noir épais 0-12 cm
 C-2: sable gris et jaune 12-24 cm

Unité 6

- Sondages effectués dans la vallée 0, se trouvant au N. du premier affleurement rocheux en bout de piste (cet affleurement devra être enlevé pour la construction de la piste), sur le 1^{er} niveau de terrasse en bordure de la mer d'Hudson et au sud du deuxième affleurement rocheux. Végétation herbacée haute. Les sondages sont effectués environ au 15 m sur des lignes orientées N.-S.

SONDAGE E.L.-1 C-1: humus 0-10 cm
 (présence de petits graviers entre 2 et 5 cm)
 C-2: sable jaune 10-51 cm
 Profondeur: 51 cm

SONDAGE E.L.-2 C-1: humus 0-8 cm
 (présence de petits graviers entre 2 et 5 cm)
 C-2: sable jaune 8-53 cm
 Profondeur: 53 cm

- Structure S-2 localisé dans la vallée 0: dans le quadrilatère E-9 (voir localisation sur photographie aérienne quadrillée).
- Structure probablement récente dont la fonction est indéterminée. Il pourrait s'agir d'un feu de camp avec une aire d'activité quelconque.
- Voir photographies F3-7289-24 et 25.
- Voir croquis de la structure S-2.
- La structure était recouverte de végétation arbustive et herbacée.

SONDAGE E.L.-3 Localisé à 50 cm à l'ouest de la jonction
 entre la ligne et le cercle de la structure
 C-1: humus 0-9 cm
 C-2: sable jaune 9-53 cm
 Profondeur: 53 cm

- Poursuite des sondages dans le quadrilatère E-9 de l'unité 6.

SONDAGE E.L.-4 Couvert végétal: herbacé
C-1: humus 0-7 cm
C-2: sable jaune 7-53 cm
Profondeur: 53 cm

SONDAGE E.L.-5 Couvert végétal: herbacé
C-1: humus 0-9 cm
C-2: sable jaune 9-46 cm
Profondeur: 46 cm

- Sondages effectués dans le quadrilatère E-8 de l'unité 6
(voir localisation sur photographie aérienne quadrillée).

SONDAGE E.L.-1 Couvert végétal: herbacé
C-1: humus 0-10 cm
C-2: sable jaune 10-45 cm
Profondeur: 45 cm

SONDAGE E.L.-2 Couvert végétal: herbacé
C-1: humus 0-7 cm
C-2: sable jaune 7-40 cm
Profondeur: 40 cm

Unité 7

- Sondages effectués dans le quadrilatère D-8 de l'unité 7
(voir localisation sur photographie aérienne quadrillée).

SONDAGE E.L.-1 Couvert végétal: mousse à caribou, épinette
C-1: humus 0-3 cm
C-2: sable jaune 3-40 cm
Profondeur: 40 cm

SONDAGE E.L.-2 Couvert végétal: mousse à caribou, épinette
C-1: humus 0-6 cm
C-2: sable jaune 6-46 cm
Profondeur: 46 cm

- Une portion des quadrilatères D-8 et D-9 se situent sur le second niveau de terrasse, donc dans l'unité 7. Plusieurs emplacements de campement ainsi que des foyers contemporains, i.e. récents, ont été observés dans ce secteur.

- Sondages effectués dans le quadrilatère D-9 de l'unité 7 (voir localisation sur photographie aérienne quadrillée).

SONDAGE E.L.-1 Notons la présence d'une structure de pierres et d'un foyer récent à proximité

C-1: humus 0-4 cm
C-2: sable jaune 4-49 cm
Profondeur: 49 cm

SONDAGE E.L.-2 C-1: humus 0-7 cm
C-2: sable jaune 7-49 cm
Profondeur: 49 cm

1990-08-29

Site GhGk-78

- Site enregistré en 1989 par Badgley, Denton et Laforte.
- Il s'agit d'une structure de pierres de forme ovoïde, localisée à la limite des sous-unités 10,5 et 10,6.
- Plusieurs pierres du contour (principalement du côté N.-O.N. et N.) ont été prélevées pour la construction d'un foyer récent, rempli de charbons de bois (gros morceaux).
- La structure est localisée dans le dernier tiers N. du chemin de 4 roues reliant le lac à la baie au N. de la deuxième colline de roc; du côté E. du chemin.
- Un plan de la structure a été dressé.
- Cette structure a été localisée sur photographie aérienne.
- Enregistrement vidéo et photographique.
- Photographie F4-7290-8 :
Vue directions S.-E. sur la structure du site GhGk-78.
Réalisation du plan
- Photographie F4-7290-9 :
Vue direction S., S.-E. sur la structure du site GhGk-78
Réalisation du plan
- Photographies F4-7290-10 et 11 :
Vue direction S., S.-O. sur la structure du site GhGk-78.
Réalisation du plan

- Photographies F4-7290-12 et 13 :
Vue aérienne direction N. sur la structure du site GhGk-78.
Réalisation du plan
- Photographie F4-7290-14 :
Vue direction S., S.-E. sur la structure du site GhGk-78.
- Photographie F4-7290-15 :
Vue direction N., N.-E. sur la structure du site GhGk-78

Site GhGk-81

- Structure de pierres dont quelques-unes sont manquantes, localisée dans l'unité 14 à la limite de la sous-unité 10,5.
- Localisé à la sortie N.-E. d'un chemin de 4 roues, menant au lac de la deuxième baie (N. de la deuxième colline de roc) à proximité du promontoire de roc E.
- Présence de plusieurs gros bosquets d'aulnes, quelques pins et genévriers.
- Un plan de la structure a été dressé.
- Cette structure a été localisée sur photographie aérienne.
- Enregistrement vidéo et photographique.
- Photographie F4-7290-16 :
Vue direction E. sur la structure du site GhGk-88
- Photographie F4-7290-17 :
Vue direction N., N.-E. sur la structure du site GhGk-88
- Photographie F4-7290-18 :
Vue direction N.-E. sur la structure du site GhGk-88
Prise de la colline de roc

1990-08-30

- Enregistrements photographiques dans différentes unités et sous-unités.
- Photographie F4-7290-19 :
Vue d'un foyer récent dans le quadrilatère E-3
Vue direction E.
- Photographie F4-7290-20 :
Vue d'un affût dans le quadrilatère F-4
Vue direction O.

- Photographie F4-7290-21 :
Vue d'un affût dans le quadrilatère F-4
Vue direction O.
- Photographie F4-7290-22 :
Vue d'un affût dans le quadrilatère F-5
Vue direction S., S.-O.
- Photographie F4-7290-23 :
Vue d'une cache à viande dans le quadrilatère F-7
Vue direction O.
- Photographie F4-7290-24 :
Vue de la sépulture (d'enfant) du site GhGk-66
à la limite des quadrilatères F-10 et F-11.
Vue direction N., N.-E.
- À travers les pierres, nous observons les planches du cercueil et les os
du crâne (très mince) d'un enfant ou d'un nouveau né.
- Photographie F4-7290-25 :
Vue de la sépulture (d'enfant) du site GhGk-66,
à la limite des quadrilatères F-10 et F-11.
Vue direction N., N.-O.
- Dimension de la sépulture GhGk-66: 1,90 m X 1 m.
- Amoncellement de blocs dont les dimensions varient de 15 à 40 cm de
diamètre.
- La sépulture a été installé dans une infractuosit  comprise entre
4 énormes blocs.

NOTES DE TERRAIN - DENIS ROY

Infrastructure aéroportuaire des villages de Kuujjuarapik et Whapmagoostui Inventaire archéologique

1990-08-22

Journée occupée par le déplacement de Québec à Kuujjuarapik, l'installation sur place, la location d'un véhicule tout-terrain et la rencontre avec le représentant de la corporation foncière Inuit pour lui préciser le but de nos travaux: le gérant de la corporation foncière, monsieur Lucassie Cookie réitère son autorisation d'effectuer les travaux d'inventaire archéologique.

1990-08-23

Unité 2, phase I de l'inventaire

- La surface à couvrir de cette phase I correspond à la largeur actuellement délimitée pour l'emprise de la piste existante. Cette emprise est délimitée par une clôture implantée sur les limites de l'emprise.
- La première phase de l'inventaire consistera à pratiquer des sondages systématiques à tous les 15 m, en quinconce (donc une ligne de sondages sera toujours décalée de 7,5 m de la précédente) sur la totalité de la surface à couvrir.
- La phase I couvrira la surface de l'unité 2.
- Début de l'inventaire à 07h00 avec l'installation d'un point de référence (PRI) à l'extrémité S-E de l'unité 2.

L'orientation de la première ligne implantée est de 250° N.

- Ligne 1 - puits 2: couvert herbacé, sable à l'affleurement, très faible couvert organique sur une profondeur de 3 cm sur un sable stérile brun jusqu'à une profondeur de 54 cm, il s'agit d'un sable homogène brun sans couche organique enfouie.

Photo : coupe du puits # 2;
Photo : vue dans l'axe de la ligne # 1, N.-S.
prise direction nord;
- Ligne 1 - puits 6: couvert végétal de mousse éparse. Sol organique sur 5 cm sur un sable de plage stérile. La profondeur atteinte est de 60 cm à partir du couvert végétal.

Le puits se trouve dans une légère dépression au sommet de la crête d'un cordon littoral dont l'axe est N.-S.

- Ligne 1 - puits 10: couvert végétal de mousse très épars. Sable en surface avec un sol organique sur 7 cm sur un sable brun pâle stérile et parfaitement homogène. La profondeur atteinte est de 70 cm.
- Ligne 1 - puits 13: couvert végétal très épars, herbes et autres. Sable apparent en surface. La couche de sol organique est de 6 cm reposant sur un sable stérile brun (sable de plage) parfaitement homogène la profondeur atteinte est de 57 cm.
- Ligne 2 - puits 2: couvert végétal de mousse épaisse, sable en surface. Le sol organique est sur une profondeur de 6 cm. Il y a une mince couche organique noire à 5 cm. Sous la couche noire d'environ 1 cm, il y a un sable de plage stérile parfaitement homogène. Profondeur atteinte à partir du couvert végétal est de 56 cm.
- Ligne 2 - puits 5: couvert végétal de mousse, végétation épaisse, sol organique sur une épaisseur de 6 cm sans couche noire reposant sur un sable de plage stérile parfaitement homogène. La profondeur atteinte est de 58 cm à partir du couvert végétal.

11h15 visite du gérant de la corporation foncière, Lucassie Cookie qui s'inquiète à propos du rapatriement des artefacts en cas de découvertes fortuites. Il est rassuré et informera le Conseil municipal.

- Ligne 2 - puits 8: couvert végétal de mousse, végétation épaisse. Remarque: la ligne # 2, contrairement à la ligne # 1 se trouve sur le versant ouest du cordon littoral de la ligne # 1, donc plus près du creux se trouvant entre deux cordons littoraux sur une paléoplage.

Le puits # 8 est composé d'une couche organique de 7 cm "interlittée" de sable. Elle se superpose à une couche de sable de plage brun stérile de 4 cm et superpose un horizon qui semble organique sableux de 1 cm, sur un sable stérile homogène. Profondeur atteinte 57 cm à partir du couvert végétal.

- Ligne 2 - puits 12: couvert végétal de mousse épars, sable en surface. Dans le mur est sous la couche végétale, il y a un sable éolien. Couche végétale de 1,5 cm, presque absence d'humus reposant sur sable éolien de 3 cm, reposant sur une couche organique de 3 cm. Cette couche est sur un sable stérile de plage de 22 cm.

À cette profondeur, il y a une lentille de sol organique (humus bien décomposé de 1 cm). La lentille ne se continue pas sur la totalité du mur. Elle est sur un sable de plage homogène. La profondeur atteinte est de 57 cm.

- Ligne 3 - puits 3: couvert végétal de petits conifères rabougris et mousse, végétation éparse d'une épaisseur de 2 cm avec un humus sur une couche de sable de 3 cm de plage éolien sur une couche organique, un humus sableux sur 3 cm sur un sable de plage stérile et parfaitement homogène. Profondeur atteinte est de 54 cm.

Photo : puits # 3 (X 2)

Photo : en direction nord

photos 4 et 5 du premier film
photos 2 et 3 prises sur ligne # 1 axe N.-S.

Vidéo : première séquence sur la ligne # 1
deuxième séquence sur la ligne # 3

- Ligne 3 - puits 6: couvert végétal d'herbes et de mousses très éparse. Surface organique d'une épaisseur de 1 cm avec quasi absence d'humus sur un sable éolien de 2 cm sur une couche d'humus sableux de 3 cm sur une couche de sable de plage stérile homogène - profondeur atteinte de 51 cm.
- Ligne 3 - puits 9: couvert végétal de conifères rabougris et d'herbes et de mousses. La végétation est éparse. Un mince couvert organique de 1 cm sur un sable éolien stérile de 2 cm sur une couche organique d'humus sableux de 3 cm sur un sable de plage stérile et homogène - profondeur atteinte de 50 cm.
- Ligne 3 - puits 11: couvert végétal de conifères éparse. Couche organique d'humus sableux de 6 cm sur un sable de plage stérile et homogène - profondeur atteinte de 53 cm.

- Installation du PR2 - orientation N.-S. 250°
- installation de la borne sud
- installation de la borne nord
- Ligne 3 - puits 14: couvert herbacé, sur humus sableux de 3 cm, sur sable éolien de 2 cm, sur humus sableux de 1 cm, sur sable de plage stérile - profondeur atteinte de 48 cm
- Ligne 4 - puits 3: couvert herbacé, épais sur humus de 3 cm, sur sable éolien 2 cm, sur humus sableux 3 cm, sur sable de plage stérile - profondeur atteinte de 48 cm

Photo 6 (F1-7292-3)

- ligne 4 vue direction N., sommet de la crête d'un cordon littoral

Photo 7 (F1-7292-4) - puits # 4 mur E (ligne 4)

- Ligne 4 - puits 6: couvert herbacé et mousses, sable en surface, humus sableux sur 2 cm, sur sable 1 cm (éolien), sur humus sableux 2 cm, sur sable de plage stérile - profondeur atteinte de 53 cm à partir du couvert végétal.
- Ligne 4 - puits 9: couvert de mousses éparses sur le versant E. de la crête du cordon littoral, humus sableux sur 2 cm sur sable éolien de 2 cm, sur humus sableux de 3 cm, sur sable stérile de plage - profondeur atteinte de 53 cm.
- Ligne 4 - puits 12: couvert végétal de mousses éparses et sable en surface, humus sableux sur 2 cm, sur sable de plage stérile profondeur atteinte de 50 cm.
- Ligne 4 - puits 15: couvert herbacé et mousses au sommet d'un bourrelet de crête de plage, humus sableux sur 2 cm, sur sable éolien sur 2 cm, sur humus sableux sur 1 cm, sur sable éolien sur 3 cm, sur humus sableux de 1 cm, sur sable de plage stérile - profondeur atteinte de 49 cm.

1990-08-24

- Ligne 5 - puits 3: versant d'un cordon littoral, végétation herbacée et mousses, humus végétal sur 1 cm, sur sable 2 cm éolien, sur humus 2 cm, sur sable 3 cm, sur humus sableux 4 cm, sur sable de plage stérile - profondeur atteinte 54 cm.

- Ligne 5, puits 5: végétation herbacée et mousses, humus sur 1 cm, sur sable éolien 2 cm, sur humus 3 cm, sur sable éolien 1 cm, sur humus sableux 4 cm, sur sable de plage stérile - profondeur atteinte 52 cm.
- Ligne 5 - puits 8: couvert herbacé et mousses, humus sur 2 cm, sur sable éolien 2 cm, sur humus 2 cm, sur humus sableux 3 cm, sur sable de plage stérile - profondeur atteinte 49 cm.

Site GhGk-88

Structure identifiée par Jean Dumont, le 23-08-90 (soir) - cercle de tente relativement récent avec piquets de bois apparents (2) plus certaines pierres en surface, présence de vieilles boîtes de conserve en surface - contour de la structure mal définie - localisée entre les lignes 4 et 5 à l'extrémité nord de la plage à environ 7 m au sud du sentier de "4 roues" qui est orienté E.-O.

- Ligne 5 - puits 12: couvert de mousses éparses, présence de sable en surface, humus sableux sur 7 cm, sur sable de plage stérile - profondeur atteinte de 51 cm.
- Ligne 5 - puits 15: couvert de mousses éparses et d'aulnes, sable en surface, humus sur 2 cm, sur humus sableux sur 5 cm, sur sable sur 6 cm, sur lentille discontinue d'humus sableux de 1 cm (avec lentille de charbon bois) sur sable stérile de plage - profondeur atteinte de 63 cm.

Les deux puits supplémentaires, pratiqués entre les lignes 4 et 5, ont été négatifs.

Unité 2

- Ligne 6 - puits 1: couvert herbacé d'élyme des sables en surface humus sableux sur 1 cm, sur sable éolien sur 3 cm, sur humus sableux 2 cm, sur sable homogène 24 cm, sur humus sableux 2 cm, sur sable stérile - profondeur maximum atteinte 45 cm.
- Ligne 6 - puits 3: couvert herbacé et mousses, sable en surface, humus sableux sur 1 cm, sur sable éolien 2 cm, sur humus sableux 1 cm, sur sable 10 cm, sur humus sableux 3 cm, sur sable homogène - profondeur atteinte 51 cm.
- Ligne 6 est située au sommet d'un cordon littoral N.-S.

- Ligne 6, puits 5: couvert herbacé, humus sur 1 cm, sur sable 2 cm, sur humus sableux 3 cm, sur sable de plage homogène - profondeur atteinte 51 cm.
- Ligne 6, puits 7: couvert de mousses et d'herbes, humus sur 1 cm, sur sable éolien 3 cm, sur humus sableux 1 cm, sur sable 2 cm, sur humus sableux 1 cm, sur sable homogène - profondeur atteinte de 53 cm.
- Ligne 6, puits 10: couvert herbacé et mousses, sable en surface, humus 1 cm, sur sable éolien 2 cm, sur humus sableux 1 cm, sur sable homogène - profondeur atteinte 54 cm.
- Ligne 6, puits 13: aucun couvert végétal, le puits est au centre du sentier de "4 roues" et le sentier est en dépression de 30 cm par rapport au terrain naturel, sable de plage sur 9 cm, sur humus sableux de 1 cm, sur sable de 3 cm, sur humus de 1 cm, sur sable de 3 cm, sur humus sableux de 2 cm, sur sable homogène - profondeur atteinte de 57 cm par rapport à la surface du sentier.
- Ligne 6, puits 15: couvert herbacé et mousses, humus sableux sur 5 cm, sur sable de 3 cm, sur humus sableux de 2 cm sur sable de 8 cm, sur humus sableux de 1 cm sur sable - profondeur atteinte de 57 cm.
- Ligne 7 au centre de deux cordons littoraux, orientée N.-S.
- Ligne 7, puits 2: couvert herbacé + d'élimes, sable en surface, humus de 1 cm, sur sable éolien de 6 cm, sur humus sableux de 2 cm, sur sable homogène - profondeur atteinte de 42 cm.
- Ligne 7, puits 4: couvert herbacé et d'élimes, sable en surface, humus de 1 cm, sur sable éolien de 2 cm, sur humus sableux de 1 cm, sur sable de 13 cm, sur humus sableux de 3 cm, sur sable de 9 cm, sur humus sableux de 2 cm, sur sable - profondeur atteinte de 52 cm.
- Ligne 7, puits 7: couvert de conifères au raz du sol et d'herbes, sable en surface; sable éolien sur 3 cm, sur humus sableux de 1 cm, sur sable éolien de 4 cm, sur humus sableux de 3 cm, sur sable de 7 cm, un humus sableux de 1 cm, sur sable de 4 cm, sur humus sableux de 1 cm, sur sable homogène - profondeur atteinte de 52 cm.
- Ligne 7, puits 10: couvert de conifères au raz du sol et mousses; humus sur 1 cm, sur sable éolien de 2 cm, sur humus sableux de 4 cm, sur sable homogène - profondeur atteinte de 50 cm.

- Ligne 7, puits 14: couvert de mousses et d'élimes, humus sur 3 cm, sur sable 1 cm, sur humus sableux de 4 cm, sur sable homogène - profondeur atteinte de 54 cm.
- Ligne 8: au sommet d'une crête de cordon littoral généralement couvert d'élimes des sables et bordée à l'ouest par un creux entre le prochain cordon qui est en déflation éolienne.
- Ligne 8, puits 3: couvert d'élimes et de mousses, sable en surface, sable éolien sur 7 cm, sur 2 cm d'humus sableux, sur 8 cm de sable, sur 2 cm d'humus sableux, sur sable homogène - profondeur atteinte de 56 cm.
- Ligne 8, puits 5: couvert végétal d'élimes, sable en surface, sable sur 13 cm, sur humus sableux de 2 cm, sur sable de 5 cm, sur humus sableux de 3 cm, sur sable homogène - profondeur atteinte de 52 cm.
- Ligne 8, puits 8: couvert d'élimes, sable en surface, humus sableux sur 5 cm, sur sable de 3 cm, sur humus sableux de 3 cm, sur sable stérile - profondeur atteinte de 58 cm.
- Ligne 8, puits 11: couvert d'élimes et de mousses, sable en surface, humus sableux sur 4 cm, sur sable sur 12 cm, sur humus sableux de 2 cm, sur sable homogène - profondeur atteinte de 57 cm.
- Ligne 8, puits 15: couvert de mousses, d'élimes et conifères (épinettes de 8-10 pieds) humus sableux de 5 cm, sur sable homogène - profondeur atteinte de 54 cm.
- Ligne 9: entre 2 cordons (crêtes) littoraux, zone (bande) de sable en déflation, orientée N.-S.
- Ligne 9, puits 2: sable, aucune végétation, sable homogène sur 51 cm.
- Ligne 9, puits 4: aucune végétation, sable en surface, sable homogène, profondeur atteinte de 67 cm.
- Ligne 9, puits 7: aucune végétation, sable homogène, profondeur atteinte de 67 cm.
- Ligne 9, puits 10: sur le versant de la crête du cordon (versant S.) couvert végétal d'élimes, sable en surface, humus sableux 1 cm, sur sable éolien 4 cm sur humus sableux 5 cm sur sable homogène, profondeur atteinte de 64 cm.

- Ligne 9, puits 13: sur le versant d'un bourrelet bordant le sentier "4 roues", le sentier et le bourrelet sont orientés E.-O., couvert végétal d'herbes et de mousses; mousses sur sable éolien de 2 cm, humus sableux de 1 cm, sur sable de 3 cm, sur humus sableux de 3 cm, sur sable homogène, profondeur atteinte de 60 cm.
- Ligne 10: sommet d'un cordon littoral de sable orienté N.-S. et couvert d'élices des sables seulement.
- Ligne 10, puits 1: végétation d'élices seulement et sable en surface, sable homogène avec imbrication de racine d'élices, profondeur atteinte de 51 cm.
- Ligne 10, puits 6: végétation d'élices seulement sur sable, sable homogène sur 51 cm entremêlé de racines d'élices, humus sableux de 2 cm, sur sable homogène, profondeur atteinte de 57 cm.
- Ligne 10, puits 9: végétation d'élices sur sable, sable homogène sur 30 cm, sur humus sableux de 6 cm, sur sable homogène, profondeur atteinte de 56 cm.
- Ligne 10, puits 12: végétation d'élices seulement sur sable de 15 cm, sur humus sableux de 3 cm, sur sable homogène, profondeur atteinte de 63 cm.
- Ligne 11: en bas du versant de la crête de la ligne 10, couvert général (végétal) d'herbacés et d'élices et absence de déflation.
- Ligne 11, puits 2: couvert herbacé et d'élices; humus sableux sur 3 cm, sur sable homogène de 6 cm, sur humus sableux de 2 cm, sur sable homogène de 6 cm, sur humus sableux de 1 cm, sur sable homogène, profondeur atteinte de 49 cm.
- Ligne 11, puits 5: couvert herbacé et d'élices; sable en surface; humus sableux sur 2 cm, sur sable éolien de 6 cm, sur humus sableux de 3 cm, sur sable homogène de 6cm, sur humus sableux de 4 cm, sur sable homogène, profondeur atteinte de 57 cm.
- Ligne 11, puits 7: couvert de mousses et d'herbes; humus sur 1 cm, sur 3 cm de de sable éolien, sur 4 cm d'humus sableux, sur sable homogène, profondeur atteinte de 53 cm.

1990-08-25

- Ligne 11, puits 10: couvert végétal d'herbes et mousses, humus sableux sur 2 cm, sur sable éolien de 3 cm, sur 5 cm d'humus sableux, sur 8 cm de sable homogène, sur 2 cm d'humus sableux, sur sable homogène, profondeur atteinte de 52 cm.
- Ligne 11, puits 13: couvert végétal presque absent, sable en surface, sable éolien sur 3 cm, sur 2 cm d'humus sableux, sur 3 cm de sable homogène, sur 1 cm d'humus sableux, sur 15 cm de sable homogène, sur 1 cm d'humus sableux sur 1 cm sable homogène, profondeur atteinte de 15 cm.
- Ligne 12: sommet d'un cordon littoral, généralement couvert d'élimes avec présence de sable en surface.
- Ligne 12, puits 1: végétation d'élimes, sable éolien de 2 cm, sur humus sableux de 1 cm, sur sable éolien de 2 cm, sur humus sableux de 1 cm, sur sable homogène de 34 cm, sur humus sableux de 3 cm, sur sable homogène, profondeur atteinte de 56 cm.
- Ligne 12, puits 2: sommet du cordon végétation d'élimes avec sable en surface, sable homogène de 47 cm, sur humus sableux de 4 cm, sur sable de 4 cm, sur humus sableux de 3 cm, sur sable homogène, profondeur atteinte de 64 cm.
- Ligne 12, puits 8: versant E. du cordon littoral, végétation d'herbes et de mousses, humus sableux de 5 cm, sur sable homogène de 8 cm, sur humus sableux de 1 cm, sur sable de 24 cm, sur humus sableux de 1 cm, sur sable homogène, profondeur atteinte de 60 cm.
- Ligne 12, puits 11: localisé entre les deux crêtes des cordons littoraux, végétation de mousses et d'élimes, humus de 2 cm, sur sable éolien de 2 cm, sur humus sableux de 3 cm, sur sable de 5 cm, sur humus sableux de 3 cm, sur sable de 9 cm, sur humus de 2 cm, sur sable, profondeur atteinte de 58 cm.
- Ligne 12, puits 14: végétation de mousses et d'élimes sable en surface, humus sableux de 5 cm, sur sable de 9 cm, sur humus sableux de 2 cm, sur sable de 6 cm, sur humus sableux de 1 cm, sur sable homogène, profondeur atteinte de 55 cm.
- Ligne 13, puits 2: versant d'un cordon littoral, végétation herbacée et élimes; humus sableux de 7 cm, sur sable homogène de 35 cm, sur humus sableux de 4 cm, sur sable homogène, profondeur atteinte de 73 cm.

- Ligne 13, puits 5: au sommet d'un cordon, végétation herbacée, humus sableux sur 7 cm, sur sable de 11 cm, sur humus sableux de 2 cm, sur sable homogène, profondeur atteinte de 56 cm.
- Ligne 13, puits 7: au sommet d'un cordon, végétation herbacée, humus sableux de 6 cm, sur sable de 4 cm, sur humus sableux de 1 cm, sur sable de 29 cm, sur humus sableux de 2 cm, sur sable homogène, profondeur atteinte de 49 cm.
- Ligne 13, puits 9: sommet d'un cordon littoral, végétation herbacée, humus sableux de 7 cm, sur sable homogène, profondeur atteinte de 55 cm.
- Ligne 13, puits 12: entre deux cordons littoraux, végétation herbacée et d'élimes, humus sableux de 7 cm, sur sable homogène, profondeur atteinte de 46 cm.
- Ligne 13, puits 13: près d'une des structures, ce puits sera excavé lors de l'inventaire de ce site.

Site GhGk-88

- Inventaire de la structure GHGk-88
 - . Localisé sur agrandissement de la section de la photo aérienne 1/20 000
 - . Plan Esther Laforte
 - . (F1-7292-23-24) photo: F1, 23 et 24, panoramique prise dans l'axe N.-S.
 - . (F2-7288-0-1-2) photo: F2, 1 panoramique prise dans l'axe N.-S.
F2, 2-3 panoramique prise dans l'axe N.-S.
- Vidéo
- Il s'agit d'une structure grossièrement ovoïde si l'on inclut les piquets dans sa définition. Cependant, normalement les piquets sont à l'extérieur et servent à attacher les poteaux de soutien. Il y a peu de pierres apparentes (5) et il y a trois piquets visibles. Il y a aussi quelques empreintes de pierres qui ont été prélevées. La végétation de surface est mince et composée d'herbes et de mousses et de quelques îlots de cladonie. La topographie est plane mais en cuvette, entre deux cordons littoraux (entre les lignes de sondage 4 et 5). La structure est bordée à l'est et à l'ouest par deux ruisseaux à sec dont l'un semble traverser le site. Un deuxième sentier de "4 roues" borde la structure au sud et est orienté E.-O. Il s'agit probablement d'une structure récente, si l'on tient compte des piquets, de traces de copeaux et de vieilles boîtes de conserve en surface, ainsi que des douilles de fusils.
 - . (F2-7288-3-4) photo 4-5 avion décollant + poussière
 - . (F2-7288-5) photo 6 vue sur mur S.-O. du puits # 1 (Jean Dumont)
 - . (F2-7288-6) photo 7 vue sur mur S.-O. du puits # 1 (Jean Dumont)
 - . (F2-7288-7) photo 8 vue sur mur S.-O. du puits # 2 (Esther Laforte)
- Vidéo OK

1990-08-26

Pluie incessante et abondante - bureau et planification.

1990-08-27

Site GhGk-84

(F2-7288-8) photo 9 paysage Jean Dumont (F-2)
Inventaire du site GhGk-84
Plan de la structure # 1 fait par Esther Laforte et Jean Dumont

(F2-7288-9) photo F2, # 10 structure.1 réalisation des plans (ouest)

(F2-7288-10) photo F2, # 11 structure.1 (ouest)

(F2-7288-11) photo F2, # 12 structure.1 (sud)
Contour de la structure 1 = 15,9 m

- Puits # 1 structure 1 couvert de mousses et quelques élimés - puits
à la limite extérieure nord
- Couche 1: humus sableux (plus de sable que
d'humus) - 3 cm (brun pâle)
- Couche 2: humus sableux (brun foncé)
localisation d'un vestige osseux
42 N. - 27 O.

mur S _____ h-S-3cm (1)
_____ h-S-2cm (2)
_____ S-4cm (3)
_____ H-S-1cm (4)
_____ S

profondeur atteinte 17 cm, 1 vestige seulement

(F2-7288-12) photo F2-13, puits 1, mur Sud

(F2-7288-13) photo F2-14, puits 2 mur Ouest (struct.1)

(F2-7288-14) photo F2-15, puits 3 mur E (struct. 1)
Vidéo o.k. (struct.1)

Il s'agit vraisemblablement d'une structure récente, un cercle de tente où l'on retrouve d'ici de là des fragments de bois avec des clous tréfilés, 2 puits sont nég., 1 puits (#1) avec 1 frag. osseux.

Unité 2

- Localisation d'un affût dans l'unité 2, photo aérienne 1 : 4 000, une structure de pierre adossée à l'affleurement rocheux, quelques pierres en demi-cercle avec une empilade dans l'angle que forme l'affleurement rocheux, présence de cartouche 22 (20) et de douilles de 12, l'affût semble ancien car les roches sont couvertes de lichens noircis.

(F2-7288-22) F2-23 photo de l'affût

1990-08-28

Unité 3

Inventaire du quadrilatère 2

- sondage 1 à la limite 0. du boisé, humus et sable sur roc, profondeur 20 cm
- sondage 2 humus sur 12 cm, sur sable, profondeur 30 cm
- sondage 3 mousses - humus 3 cm, sable 2 cm, humus 1 cm, sable 1 cm, humus 1 cm, sable 13 cm, roc 24 cm
- sondage 4 mousses, humus 3 cm, sable 3 cm, humus 2 cm, sable 2 cm, humus 3 cm, sable 27 cm
- sondage 5 aulnes, mousses, sphaignes, humus 7 cm, sable 2 cm, humus 5 cm, sable 4 cm, horizon brute 2 cm, sable 32 cm
- sondage 6 épinettes, aulnes, mousses, humus 2 cm, sable 4 cm, humus 3 cm, sable 28 cm
- sondage 7 aulnes, sphaignes 9 cm, tourbe 12 cm, humus 3 cm, sable 43 cm
- sondage 8 épinettes, aulnes, mousses, herbes, tourbe 10 cm, sable 4 cm, humus 4 cm, sable 33 cm

Unité 6

- Quadrilatère E-8, localisation d'une structure ovoïde qui semble récente, dans sa partie inférieure de la vallée dans un milieu herbeux. Les blocs sont contigus et elle est orientée N.-S. dans la longueur - fonction indéterminée.

- . 1 sondage dans le centre
- . localisation sur photo aérienne 1 / 4 000
- . 1 sondage négatif
- . 1 photo F3-8
- 1 sondage dans le quadrilatère E-10, mousses et herbes, humus 5 cm, sable 3 cm, humus 1 cm, sable 30 cm.
- Localisation d'une structure (S-2) dans le quadrilatère E-9
F3-7289-24, photo F3-24, structure S-2, quadrilatère 9
F3-7289-25, photo F3-25, structure S-2, quadrilatère 9
- 1 sondage dans le quadrilatère F-8 à 3,5 m d'une structure récente (sud) (cercle de tente contemporain (1 an ou 2) couvert d'herbes et de mousses, humus 3 cm, sable 5 cm, humus noir 1 cm, sable 3 cm, humus 1 cm, sable 30 cm.
- 1 sondage dans le quadrilatère E-8, couvert herbacé + mousses, tourbe 3 cm, humus 5 cm, sable 20 cm.
- 1 sondage dans quadrilatère E-8, herbes et élimes, tourbe 4 cm, humus 3 cm, sable 35 cm.
- 1 sondage dans quadrilatère E-8, herbes et élimes, humus 5 cm, sable 32 cm.
- 1 sondage dans quadrilatère D-9, mousses, humus 2 cm, sable 1 cm, humus 1 cm, sable 29 cm.
- 1 sondage dans quadrilatère D-9
photo quadrilatère E-8, F3, 4-5-6-7, panoramique direction ouest
- sondage quadrilatère D-9, herbes, élimes, humus 2 cm, sable 3 cm, humus 2 cm, sable 3 cm.
- puits dans quadrilatère D-9, herbes, élimes, tourbe 4 cm, humus 2 cm, sable 29 cm.

1990-08-29

Unité 7

- Pluie torrentielle, impossible de prendre des notes.
- Pratique de puits de sondages dans la vallée 1, localisation ultérieure par quadrant.

- 14 puits faits par Denis Roy + reste de la journée prise à marquer les puits et les foyers dans la vallée 1.

1990-08-30

- Journée de localisation
- Jean Dumont fait le marquage des puits dans les quadrilatères 2 et 3.
- Esther Laforte et Denis Roy font le marquage des affûts et des foyers sur le littoral.
- Jean Dumont fait le marquage des foyers et structures sur la colline 1 avec François Morneau.
- Esther Laforte et Denis Roy font le marquage sur les collines 2, 3 et 4 et Jean Dumont sur la colline 5.
- Photos des sites de 1989 qui seront annulés.
- Photos de structures récentes dans la vallée 1.

Site GhGk-82

- Jean Dumont et François Morneau ont localisé un cercle de pierres sur le versant sud de la colline # 1, plan et inventaire + notes + photos + vidéo fin journée 16h30.

(F5-7291-16) F5-16 nuage de poussière lors du décollage d'un DH-748, direction S.
GhGk-82, colline de roc # 1 (prox. piste)
périmètre de la structure 18,3 m.

(F5-7291-17) F5-17 sondage GhGk-82, S.E.

(F5-7291-18) F5-16 sondage + foyer GhGk-82, S.S.E.

(F5-7291-19) F5-19 structure GhGk-82, O.

(F5-7291-20) F5-20 structure GhGk-82, S.